



Programme d'Aménagement Côtier  
du Rif central (PAC-Maroc)

## Gestion Intégrée de la Zone Côtière du Rif Central Rapport de synthèse final



## **Note**

Le présent rapport a été rédigé par Mme Maria SNOUSSI, chef de projet national du PAC du Rif central.

Le rapport est basé sur les résultats du travail de l'ensemble des consultants nationaux du PAC (MM. Abdelaziz ADIDI, Hocein BAZAIRI, Saïd BENHISSOUNE, Lahsen AIT BRAHIM, Rachid EL BAYAD, El Arbi ER BATI, Abdou KHOUAKHI, Mohamed MENIOUI, Driss NACHITE, Houssine NIBANI, Larbi SBAI et Nasser Edine ZINE) et des consultants internationaux (MM. Sami BEN HAJ, Jacques DENIS, Gunter ENGLISCH, Atef OUERGHI et Alessio SATTA).

La rédaction du rapport a été coordonnée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement / Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE.

---

# Sommaire

Liste des figures.....	ii
Liste des tableaux.....	ii
Liste des acronymes.....	iii
Préambule.....	v
Remerciements.....	v
Introduction.....	1
<b>1. La problématique de gestion de la zone côtière du Rif central.....</b>	<b>6</b>
1.1 Contexte général.....	6
1.2 Approche synthétique de la problématique.....	6
1.3 Approche typologique de la zone du PAC.....	11
1.4 La GIZC et les activités fonctionnelles.....	14
<b>2. Analyse des résultats de la GIZC à travers les opérations pilotes.....</b>	<b>18</b>
2.1 Préparation des OP.....	18
2.2 Mise en œuvre.....	18
2.3 Bilan et leçons tirées.....	19
<b>3. Stratégie GIZC pour la zone du PAC.....</b>	<b>22</b>
3.1 Approche thématique de l'analyse prospective.....	22
3.2 Approche territoriale.....	40
3.3 Approche stratégique.....	52
<b>4. Proposition d'une stratégie.....</b>	<b>56</b>
4.1 Méthodologie de l'Analyse de durabilité systémique et prospective.....	56
4.2 Les scénarios étudiés.....	60
4.3 Les contraintes de l'ADSP.....	65
4.4 Les conditions de la durabilité.....	67
4.5 Questions essentielles pour l'après PAC.....	68
<b>5. Vers un plan d'actions prioritaires.....</b>	<b>73</b>
5.1 Proposition des actions.....	73
5.2 Résultats et conclusion.....	81
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>89</b>
<b>Annexe 1: Cotation des critères (Echelles d'évaluation).....</b>	<b>91</b>
<b>Annexe 2: Matrice d'analyse multicritère.....</b>	<b>92</b>
<b>Annexe 3: Fiche – Actions prioritaires (Modèle de fiche identifiant de l'action).....</b>	<b>96</b>
<b>Annexe 4: Fiches – Actions présentées (16).....</b>	<b>97</b>

---

## Liste des figures

Figure 1:	L'activité GIZC au centre des activités du PAC du Rif central.....	1
Figure 2:	Enchaînement et interrelations des étapes de planification GIZC.....	3
Figure 3:	Démarche suivie par l'activité GIZC .....	5
Figure 4:	Carte de typologie de la zone du PAC à partir de la combinaison des 4 critères .....	13
Figure 5:	Localisation des zones pilotes du PAC .....	18
Figure 6:	Carte de répartition des risques naturels dans la province d'Al Hoceïma .....	30
Figure 7:	Le système de prise de décision pour la valorisation du patrimoine historique (A partir du Projet PISA 2002).....	34
Figure 8:	Carte des potentialités et des capacités de développement et d'aménagement touristique de la zone du PAC (d'après les esquisses d'aménagement du SDAULMC, 2002) .....	37
Figure 9:	Croisement de l'approche thématique avec l'approche territoriale .....	52
Figure 10:	Matrice de hiérarchisation des objectifs .....	54
Figure 11:	Situation de référence (AMOEBA 2006) des indicateurs de durabilité de la zone du PAC.....	59
Figure 12:	AMOEBA tendanciels et alternatifs 2020 pour Chefchaouen et Al Hoceïma.....	61
Figure 13:	Schéma des étapes de la démarche de classement et de priorisation .....	77

## Liste des tableaux

Tableau 1:	Critères, indicateurs et indices utilisés .....	12
Tableau 2:	Typologie de la zone du PAC à partir des 4 critères .....	12
Tableau 3:	Disponibilité en ressources hydriques de la zone du PAC (D'après ABHL, 2006) .....	23
Tableau 4:	Demande en eau pour 2015 et 2025 .....	24
Tableau 5:	Différences entre la disponibilité et les besoins en eau .....	24
Tableau 6:	Recul du trait de côte des plages sableuses étudiées de la zone PAC.....	29
Tableau 7:	Actions retenues pour un tourisme durable dans la zone du PAC.....	39
Tableau 8:	Evolution du nombre d'habitants: scénario positif.....	44
Tableau 9:	Evolution du nombre d'habitants: scénario négatif.....	45
Tableau 10:	Evolution du nombre d'habitants: scénario réaliste.....	48
Tableau 11:	Liste des indicateurs opérationnels retenus pour l'analyse de la durabilité .....	57
Tableau 12:	Indicateurs de durabilité: Composante économique (Situation 2006).....	58
Tableau 13:	Indicateurs de durabilité: Composante environnementale (Situation 2006).....	58
Tableau 14:	Indicateurs de durabilité: Composante socio-culturelle et de gouvernance (Situation 2006).....	59
Tableau 15:	Principales orientations pour l'action (Economique) .....	61
Tableau 16:	Principales orientations pour l'action (Environnement).....	62
Tableau 17:	Principales orientations pour l'action (Socio – culturelles).....	64
Tableau 18:	Principales orientations pour l'action (Gouvernance) .....	64
Tableau 19:	Actions: Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN).....	74
Tableau 20:	Actions: Préservation et Valorisation du patrimoine culturel historique (PC) .....	74
Tableau 21:	Actions: Développement et durabilité de l'activité touristique (TD) .....	75
Tableau 22:	Actions: Pour un développement territorial équilibré et durable (DT).....	75
Tableau 23:	Actions: Pour une meilleure gouvernance de la zone PAC (G) .....	76
Tableau 24:	Actions prioritaires-Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN) .....	78
Tableau 25:	Actions prioritaires-Préservation et Valorisation du patrimoine culturel historique (PC).....	78
Tableau 26:	Actions prioritaires-Durabilité de l'activité touristique (TD).....	79
Tableau 27:	Actions prioritaires-Pour un développement territorial équilibré et durable (DT) .....	79
Tableau 28:	Actions prioritaires-Pour une meilleure gouvernance de la zone du PAC (G).....	79
Tableau 29:	Hiérarchisation des propositions d'actions pour la zone du PAC.....	80
Tableau 30:	Classement des actions en catégories .....	83

---

## Liste des acronymes

ABHL	Agence du Bassin Hydraulique LOUKKOS
AD	Analyse de Durabilité
ADEMN	Association Pour le Développement et l'Environnement aux Montagnes du Nord
ADPN	Agence pour la Promotion et le Développement du Nord
ADSP	Analyse de Durabilité Systémique et Prospective
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMOEBA	Advanced Multiple Organized Experimental Basin
AMP	Aire Marine Protégée
AP	Action Pilote
APDESP	Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CAR/PAP	Centre d'Activités Régionales/Programme d'Actions Prioritaires
CC	Changement climatique
CGI	Compagnie Générale Immobilière
DD	Développement Durable
DERRO	Développement Economique Rural du Rif Occidental
DPM	Domaine Public Maritime
DPSIR	Drivers, Pressions, State, Impacts, Responses
DREF	Direction Régionale des Eaux et Forêts
EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
FAO	Food and Agriculture Organization
GEFRIF	Gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification
HCP	Haut Commissariat au Plan
ID	Indicateur de Durabilité
IDH	Indice de Développement Humain
IEV	Indice d'Espérance de Vie
INAU	Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
INI	Indice du Niveau d'Instruction
INRH	Institut National de Recherche Halieutique
INSAP	Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine
INV	Indice du Niveau de Vie
ISP	Indice de la sévérité de la Pauvreté
MATEE	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
MCA	Millenium Challenge Account
MedWet Coast	Project for conservation of Wetlands and Coastal Ecosystems in the Mediterranean Region
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
OMT	Organisation Mondiale du Transport
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONP	Office National des Pêches
ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Opération pilote
PA	Plan d'Action
PAC	Programme d'Aménagement Côtier
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PAIDAR-MED	Programme d'Action Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne du Maroc

---

PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PC	Patrimoine Culturel
PDR	Plan Directeur de Reboisement
PEIR	Pression – Etat – Impact – Réponse
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMH	Petite et Moyenne Hydraulique
PN	Patrimoine Naturel
PNABV	Plan National d'Aménagement des Bassins Versants
PNA	Programme National d'Assainissement Liquide et d'épuration des eaux usées
PNAH	Parc National d'Al Hoceima
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers et assimilés
PNER	Programme National d'Electrification Rurale
PNR	Plan National de Reboisement
PNRR	Programme Régional des Routes Rurales
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POS	Plan d'Occupation du Sol
PUN	Plan d'Urgence National
RBIM	Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée
SDAUL	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral
SDAULMC	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central
SDAULT	Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain des Littoraux Touristiques
SEEE	Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement
SI	Système d'Information
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique.
SIDER	Système d'Information et de Données sur l'Environnement Régional
SIG	Système d'Information Géographique
SMAP	Short and Medium Term Priority Environmental Action Programme
S&P	Sensibilisation et Participation
ST	Spécifications Techniques
STEP	Station d'Epuration
TAAM	Taux d'Accroissement Annuel Moyen
TD	Tourisme Durable
TOETC	Taux d'occupation des établissements touristiques classés
UAT	Unité d'Aménagement Touristique
UPM	Union pour la Méditerranée
ZIT	Zone d'Intérêt Touristique
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

---

## Préambule

Ce rapport est consacré à l'activité GIZC conduite au titre de l'**action 3** présentée dans les Spécifications techniques élaborées à l'origine du PAC du Rif central, pour définir le contenu et les conditions de mise en œuvre de son programme de travail. Il correspond donc au dernier rapport d'une série de quatre documents (voir références bibliographiques).

Le présent rapport sanctionne les travaux effectués dans la phase finale du programme prévu. Il fait état des ultimes réflexions relevant d'une analyse stratégique et prospective poussée destinée à déboucher vers une vision partagée de la situation en zone côtière avec, à la clé, des propositions d'actions destinées à l'infléchir et l'améliorer dans la perspective de son développement durable.

## Remerciements

La nature éminemment transversale de l'activité GIZC fait qu'un tel rapport ne peut qu'être le fruit d'un travail collectif, conduit et coordonné par Maria Snoussi, chef de l'équipe GIZC. En effet, un tel travail a exigé une implication soutenue de tous ses membres, en premier lieu les consultants nationaux de l'équipe GIZC et „Analyse de durabilité“ (AD) (Abdelaziz Adidi, Lahcen Aït Brahim, Driss Nachite et Larbi Sbai) accompagnés des experts internationaux du CAR/PAP (Jacques Denis pour la GIZC et Samir grimes pour l'AD), ainsi qu'un soutien sans faille du chef d'équipe (Maria Snoussi) pour le mener à bien jusqu'à son terme. Enfin, tous les consultants nationaux des autres activités (MM. Bazaïri, Benhissoune, El Bayad, Erbati, Khouakhi, Menioui, Nibani et Zine) et internationaux (Sami Benhaj, Günter English et Alessio Satta) y ont également largement contribué tout au long de cette activité. Que tous soient, ici, vivement remerciés.

Outre les membres de l'équipe, ces remerciements s'adressent également à tous les acteurs qui ont participé aux activités de l'équipe. C'est grâce à eux, véritables parties prenantes, que le projet a atteint le niveau de dynamisme nécessaire à un projet dédié à la GIZC et contribué à la richesse des résultats produits. Qu'ils soient tous à leur tour remerciés ici, pour leur mobilisation et assiduité aux exercices auxquels ils se sont bien volontiers prêtés.

Enfin, sans le soutien du CAR/PAP (notamment Mme Zeljka Skaricic) et de la Coordination nationale (MM. Abdelhay Zerouali, Mehdi Chalabi, Mohamed Chaoui, et, particulièrement, Madame Khadija Gardi) qui ont assuré la coordination et la mise en œuvre des ateliers participatifs, cette activité centrale du PAC n'aurait pu être menée à bien.

---

---

## Introduction

### L'activité GIZC dans le PAC du Rif central

L'étude de faisabilité de la zone du PAC-Maroc a montré que la zone côtière du Rif central est déjà soumise à une pression latente et qu'elle est sujette à une évolution certaine qui risque de menacer gravement l'équilibre actuel, de compromettre la durabilité de ses ressources ou de l'affecter fortement par l'absence d'un dispositif de gestion adaptée, graduellement mis en œuvre. Elle méritait donc toute l'attention nécessaire pour prévenir d'éventuelles perturbations et mettre en place sans tarder un mode de gestion durable. Pour cela, la GIZC est l'outil approprié qui permet de s'inscrire dans une perspective de développement durable de la zone côtière du Rif central.

C'est ainsi que dans le PAC marocain, l'activité GIZC a été considérée comme une activité transversale, fédératrice et intégratrice (reliant toutes les activités thématiques et fonctionnelles) pour ainsi faire porter l'effort sur la gouvernance de la zone considérée (figure 1).

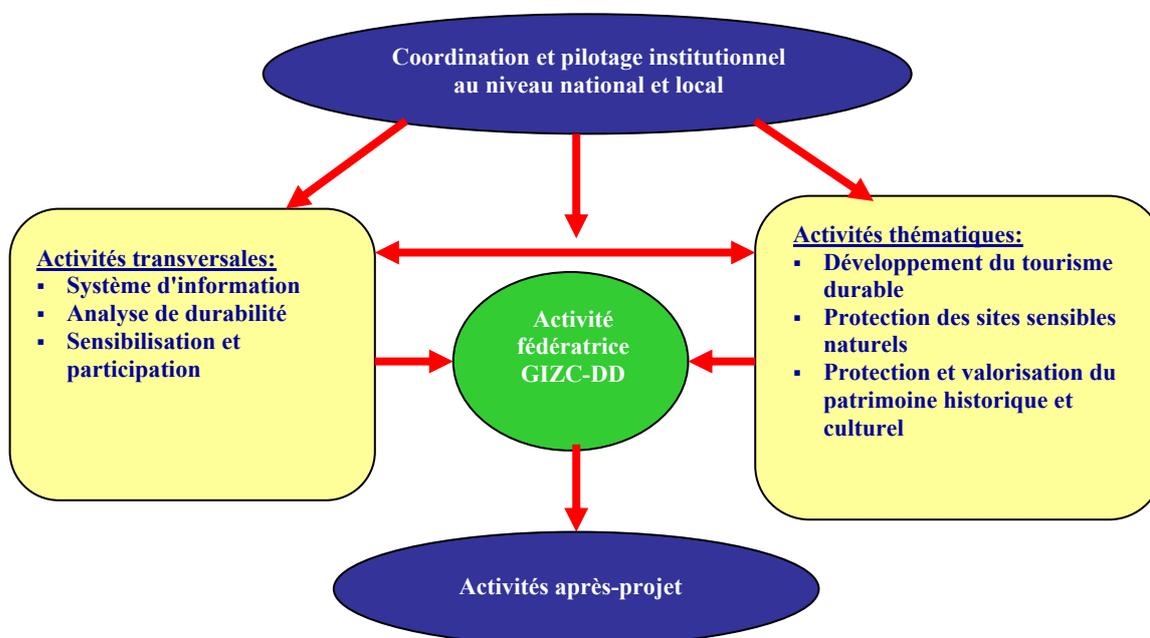


Figure 1: L'activité GIZC au centre des activités du PAC du Rif central

La GIZC joue donc un rôle central dans l'activité du PAC mais encore faut-il qu'un minimum de conditions favorables soient réunies pour assurer correctement sa mise en œuvre. Ces conditions correspondent à l'application des principes fondamentaux de la GIZC qui sont la participation et l'implication des acteurs, la communication et les échanges de l'information, la sensibilisation et la formation des différentes parties prenantes. A ce titre, la collaboration avec l'activité „Sensibilisation et participation“ (S&P) a été primordiale et très étroite durant toutes les phases du projet. Le programme d'actions a été de ce fait ponctué de plusieurs manifestations publiques nécessitées par le travail collectif imposé par la GIZC (ateliers, débats publics...). Toutefois, il faut souligner que la conduite du PAC a été contrainte par l'accès difficile à la zone très enclavée du Rif central et par les conditions météorologiques qui ont, à plusieurs reprises, limité l'organisation d'ateliers. Ces contraintes ont nécessité un effort soutenu pour mobiliser les ressources humaines du PAC en permanence et entretenir la dynamique indispensable pour le bon déroulement du projet.

---

Le programme de travail de l'activité GIZC a consisté en 4 actions: (i) cadrage de l'activité GIZC, (ii) bilan et diagnostic, (iii) opérations pilotes, et (iv) stratégie et plan d'action GIZC. Ces actions ont été menées en étroite collaboration avec les autres activités tant thématiques que fonctionnelles. Chacune des activités thématiques est venue alimenter en données et informations le système d'analyse socio-environnemental et le tableau de bord utile au processus GIZC. Inversement, les produits de synthèse issus de l'activité GIZC ont servi d'éléments synoptiques et de cadrage, utiles et indispensables à la gestion sectorielle.

Le système d'information a joué un rôle déterminant tout au long du processus GIZC, car il a fourni des informations spécifiques qui traduisent les situations existantes et constituent, en soi, le support des prises de décisions.

L'activité dédiée à l'analyse de durabilité (AD), bien qu'ayant démarré beaucoup plus tardivement (pour des raisons liées aux nouvelles orientations du Plan Bleu qui en était au départ responsable), a apporté son appui pour conforter et orienter, vers un „futur souhaitable et possible“, les propositions d'actions élaborées au titre de l'intégration.

Chaque équipe engagée dans le processus du PAC a ainsi joué un rôle déterminant. La plus value apportée par l'activité GIZC, de par sa nature éminemment transversale et son caractère résolument intégrateur, s'est traduite par une approche utile à la mise en cohérence des solutions envisagées par les différentes équipes dans le but de déboucher vers la proposition d'un plan intégré d'actions, dont la réalisation est prévue pour la période „après PAC“.

On peut par ailleurs souligner que le projet PAC ne peut résoudre tous les problèmes de la zone côtière du Rif central, mais il a pu initier un processus GIZC, en mettant autour de la table toutes les parties prenantes concernées et en les incitant à orienter leurs efforts communs vers un programme réaliste de protection, d'aménagement intégré et de développement durable de la zone du PAC. Le défi à relever était de dépasser la vision, par trop sectorielle, qui a dominé parfois les débats et à laquelle s'est heurtée l'approche GIZC dont la fonction est soutenue fondamentalement par la logique de l'intégration.

Le présent rapport a pour objet d'exposer les travaux réalisés par l'équipe GIZC et à rendre opérationnels les résultats obtenus. En effet, du fait de la spécificité et de la complexité du concept GIZC, il nous apparaît utile en guise introductive à ce rapport final de synthèse de rappeler certains pré-requis et conditions d'ordres théorique et pratique relatifs à la promotion et l'engagement d'un processus de gestion côtière intégrée.

## **Les facteurs clés d'initiation d'un processus GIZC**

La GIZC est un processus qui s'inscrit dans une perspective de développement durable de la zone côtière en composant avec les contraintes physiques et socioéconomiques d'une part et les conditions imposées par les institutions, les systèmes administratifs, légaux et financiers existants. La gestion intégrée ne doit pas se substituer aux programmes sectoriels, mais elle se doit de veiller à leur cohérence interne et à celle des liens existant entre les différentes activités des secteurs. Il s'agit en fait d'une approche territoriale globale qui recherche à intégrer les multiples composantes d'une entité socio spatiale en vue de sa valorisation et de sa protection.

Dans ce contexte, la planification de tout territoire concourant à la mise en place d'un plan de gestion répond d'une démarche structurée en trois grandes phases (figure 2):

- caractérisation préliminaire de la situation;
- préparation du plan de gestion;
- mise en œuvre du plan de gestion proprement dit.

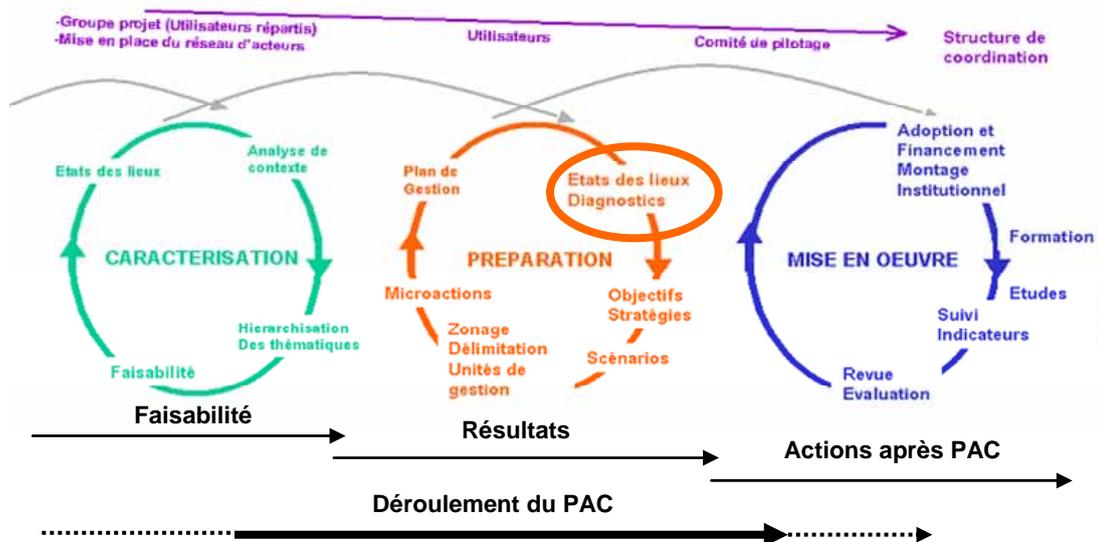


Figure 2: Enchaînement et interrelations des étapes de planification GIZC

Il faut cependant retenir que l'aboutissement de la démarche mise en place pour la réalisation de ces trois phases dépend fondamentalement des capacités et des disponibilités de communication et de participation des acteurs concernés par la gestion de la zone côtière. En effet, l'appropriation de la problématique de l'intégration par les multiples intervenants dans la région littorale est un déterminant essentiel pour l'engagement et la promotion du processus GIZC.

Celui-ci relève donc d'une véritable dynamique, qui nécessite l'implication de tous les acteurs, dès son démarrage. En définitive, une approche intégrée présuppose l'appropriation d'un projet de territoire, par l'ensemble des acteurs motivés et impliqués, directement ou indirectement par la perspective de son développement durable.

La zone côtière connaît des processus intensifs dans les domaines de la nature et de la culture, ainsi que sociaux et économiques. C'est une organisation systémique complexe, dont l'exploitation durable des ressources peut facilement être compromise ou gravement affectée par l'absence d'un dispositif de gestion intégrée graduellement mis en œuvre.

La promotion de la démarche intégrée se présente sous différents volets:

- l'intégration des politiques sectorielles, au lieu de leur superposition non coordonnée;
- l'intégration verticale de l'ensemble des objectifs de planification ou d'aménagement;
- l'intégration spatiale: aucun espace ne peut se développer au détriment de son environnement immédiat ou plus ou moins éloigné.

L'interdépendance entre les activités et les ressources de la zone côtière indique les insuffisances et les lacunes de l'approche sectorielle dans la gestion. Une solution peut présenter un intérêt pour un secteur, mais en même temps être nuisible pour les autres. Une action pourrait être bénéfique dans un espace restreint, mais peut aussi provoquer des effets négatifs sur un rayon spatial plus ou moins élargi. L'usage et l'exploitation des ressources côtières se font souvent dans une situation de compétition et de conflits entre les différents intervenants.

C'est en cela que la GIZC est sensée apporter une réponse. Elle relève d'un nouveau type d'approche. Celle-ci s'appuie sur les trois principes fondamentaux suivants:

- l'intégration des intérêts en présence. Les enjeux sont multiples et doivent prendre en compte l'utilisation et l'affectation rationnelles de la zone côtière et de ses ressources, en visant à préserver et à optimiser les intérêts individuels et collectifs;
- l'intégration des échelles géographiques en veillant à la délimitation d'espaces pertinents pour la prise de décision et dont la dimension est déterminée par l'enjeu essentiel de la problématique;

- 
- l'intégration institutionnelle et administrative qui recherche la concertation en vue de l'appropriation commune des problèmes et des solutions qui sont proposées. L'objectif ultime et global étant une vision partagée pour tous à même d'optimiser les résultats d'une démarche orientant la collectivité vers le développement durable.

Ces principes constituent le cadrage de la mise en œuvre effective d'un processus GIZC dont la conception et la mise en application supposent:

- l'identification et la reconnaissance des éléments participants au système de gestion. Les multiples acteurs et intervenants à tous les niveaux du système d'administration ou de représentation non gouvernementale sont partie prenante active, pour valider et garantir la conduite et l'application du processus. De la dynamique participative de tout le collectif, sur la base d'une concertation et d'un dispositif de communication efficace, dépend en grande partie la réussite de la démarche intégratrice;
- la mise à contribution réelle et effective de la connaissance en général et de l'expertise en particulier. L'information et la donnée scientifique alimentent et éclairent l'approche GIZC. Le système d'information scientifique et technique se nourrit des méthodes et des analyses multidisciplinaires, indispensables à l'élaboration de base de données utiles et nécessaires à la connaissance et à l'action, en rapport avec l'éco-socio-système côtier;
- la définition d'une typologie côtière à même de délimiter des secteurs homogènes de gestion, en relation avec le rapprochement ou la similitude des problèmes inventoriés et des solutions proposées (unités cohérentes de gestion);
- la mise au point d'une méthode d'approche pour la conception et la conduite d'une stratégie et d'un plan d'actions pour le développement intégré de la zone côtière. La GIZC étant un concept relativement récent, il convient de souligner que le champ est encore largement ouvert pour la recherche et la mise au point d'instruments et d'outils adaptés, comme les indicateurs pertinents et les méthodes d'évaluation et de projection environnementales globales. Il est courant de faire usage aux moyens informatiques (SIG, infographie...) et les progrès réalisés dans l'élaboration des logiciels présentent indéniablement de nouvelles opportunités pour la conduite, l'application et le suivi d'une démarche de gestion intégrée.

Les conditions d'initiation d'un processus GIZC, ci-dessus mentionnées, constituent une base de référence pour évaluer et donner une appréciation du travail effectué dans le cadre de l'activité relative à la gestion intégrée du programme PAC appliquée à la zone côtière du Rif central.

## Les principaux aspects de l'activité GIZC du PAC du Rif central

Dan le but d'atteindre l'objectif imposé par les principes fondamentaux de la GIZC énumérés plus haut, l'activité GIZC s'est déroulée en 4 étapes correspondant chacune à une action entrant dans sa construction avec, respectivement pour objet:

- action 0: cadrage de l'activité GIZC,
- action 1: bilan et diagnostic de la situation,
- action 3: exercice d'apprentissage et de démonstration – opérations pilotes,
- action 4: stratégie et plan d'actions.

Les tâches réalisées pour la mise en œuvre de ce programme de travail sont structurées comme suit:

- Une première action de *faisabilité* ou de *cadrage* de la démarche GIZC a permis d'établir les conditions requises pour conduire dans un contexte favorable l'activité. Elle a permis notamment de constituer l'équipe GIZC, de définir autant que possible les modalités de fonctionnement, et de renforcer la mise à niveau de l'équipe en matière de concept de la GIZC grâce à de la formation.
- L'action suivante s'est intéressée à l'"éco-socio système" que constitue la zone côtière du Rif central pour établir un *bilan diagnostique* de la situation réelle et faire émerger les éléments utiles pour tracer des projections d'évolution dans le futur.
- La troisième action, a consisté à réaliser 2 *opérations pilotes* (Jebha et Souani). C'est une action à vocation pédagogique et d'apprentissage, dont le but était de placer des acteurs concernés en situation réelle en leur faisant vivre les conditions de mise en œuvre d'un processus GIZC.

- Enfin, la quatrième action avait pour tâche d'intégrer les acquis et leçons du projet afin de dégager les éléments d'une **stratégie** qui conduira à la gestion raisonnée et équilibrée de la zone côtière considérée. La mise en œuvre d'une telle stratégie s'est traduite par la proposition d'un **plan d'actions** destinées à faire évoluer la situation dans la perspective d'un développement durable de la région.

Le schéma qui suit illustre l'ensemble des activités impliquées dans la démarche générale GIZC, adoptée dans le cadre du PAC du Rif central (figure 3).

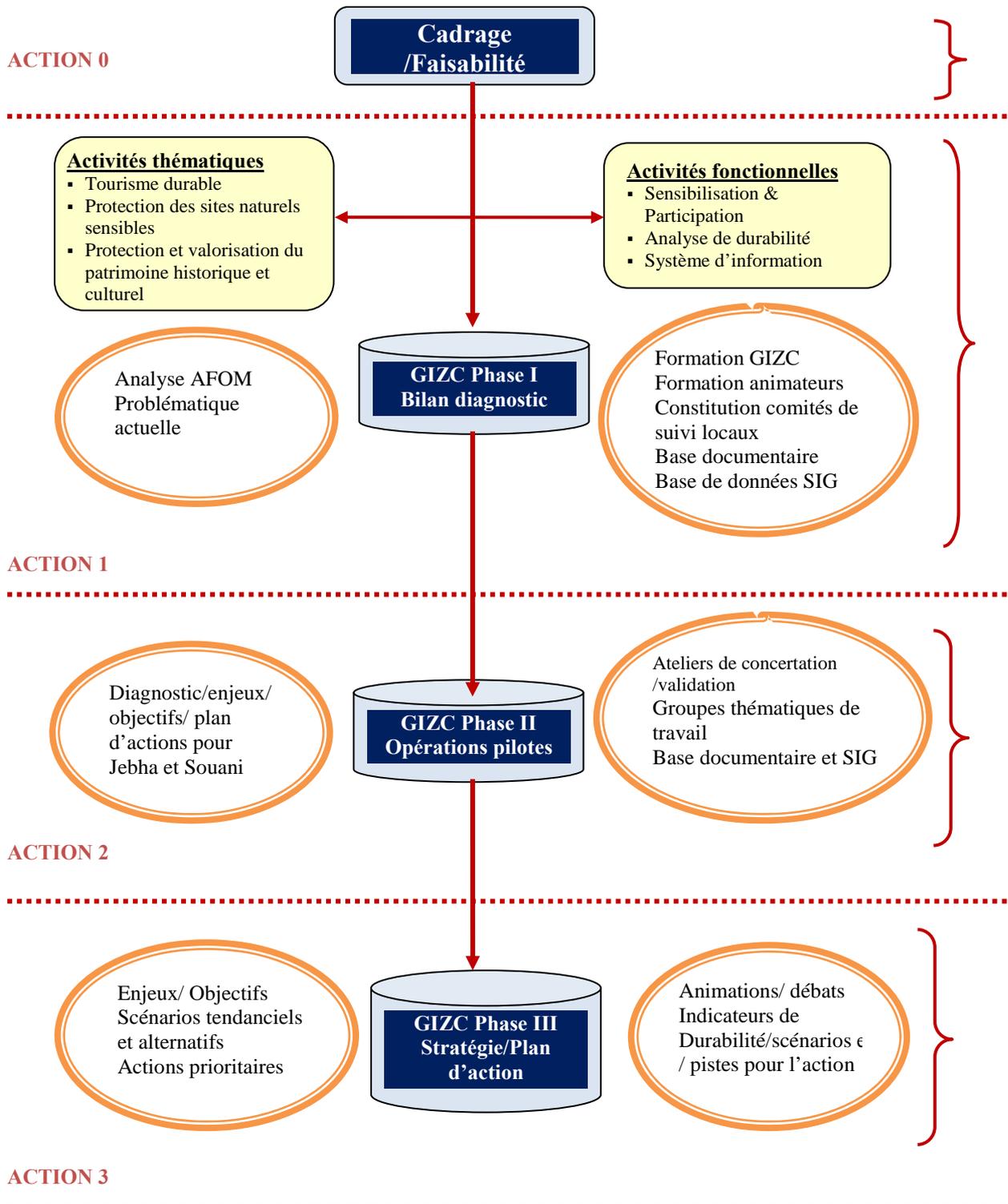


Figure 3: Démarche suivie par l'activité GIZC

---

# 1. La problématique de gestion de la zone côtière du Rif central

## 1.1 Contexte général

L'étude de faisabilité conduite en vue de mettre en œuvre le Programme d'Aménagement Côtier (PAC) au Maroc a opté pour la zone côtière du Rif central, en raison de son originalité et de sa spécificité. En effet, l'enclavement physique et socioéconomique de cette région en a fait une des rares régions méditerranéennes du Maroc qui sont encore peu ou pas dégradées, avec néanmoins comme corollaire un retard accusé dans le développement socioéconomique des populations, notamment rurales. Le poids de ce retard handicape quelque peu la gestion des problèmes d'aujourd'hui, que sont la mise à niveau de l'économie et des infrastructures, la création d'emplois nouveaux et la prise en compte des contraintes écologiques.

La conjoncture de développement économique et social que connaît le Maroc durant cette dernière décennie, offre une opportunité capitale pour sortir cette zone de son isolement et promouvoir son articulation territoriale avec le reste du pays. Toutefois, un développement intensif et anarchique, sans vision intégrée, ni prospective, peut porter préjudice à la durabilité, non seulement des investissements économiques, mais aussi à celle des écosystèmes et de leurs ressources et, *in fine*, au bien-être des populations locales. En effet, pratiquement tous les lieux connaissant une croissance non contrôlée, sont affectés par des agressions graves contre le milieu, pouvant aller jusqu'à la négation même de cette croissance.

C'est ainsi que l'objectif du PAC du Rif central est, pour rappel, justement de: (i) préserver les ressources naturelles et culturelles côtières d'une zone qui en est encore riche et (ii) contribuer au développement de la population locale sur des bases respectueuses des valeurs naturelles et culturelles de la zone en question.

## 1.2 Approche synthétique de la problématique

Le diagnostic établi au cours de l'étape précédente a mis en évidence les aspects majeurs de la zone du PAC en termes d'"atouts", „faiblesses“, „opportunités“ et „menaces“. Globalement, la situation de la zone se caractérise non pas par l'insuffisance des ressources naturelles, mais par la sous-valorisation et l'exploitation non contrôlée de ces ressources, la sous-utilisation du potentiel touristique et la mauvaise utilisation des ressources humaines. Face à cette situation et à ces faiblesses, la zone dispose d'opportunités remarquables qui résultent parfois de la nature, mais le plus souvent de l'action humaine.

Ce paragraphe rappelle les principaux éléments qui se sont dégagés du modèle AFOM et qui aideront à la traduction de la démarche en objectifs et lignes d'actions.

### Les atouts de la zone du PAC

#### *Une biodiversité très riche et des sites naturels et paysagers parmi les plus beaux de la côte méditerranéenne marocaine*

La zone du PAC offre une côte caractérisée par des sites de grande valeur écologique tels que les falaises côtières très escarpées, les calanques, les îlots côtiers, la baie d'Al Hoceima, les plages aux embouchures des oueds, etc. En milieu terrestre, les habitats naturels sont des matorrals bas et des forêts, des petites rivières et des ruisseaux rapides, et des escarpements rocheux à biodiversité intéressante. L'arrière-pays offre une mosaïque où les parcelles agricoles et l'habitat humain contribuent également à la structure et à la beauté de ces paysages, constituant ainsi un fort potentiel éco-touristique.

En matière de conservation de la nature et d'aires protégées, la zone du PAC renferme deux *Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique* (Côte Rhomara et Cirque d'El Jabha) et trois parcs (le Parc National d'Al Hoceima, une partie du Parc National de Talassamtane et une partie du Parc de Bou Hachem).

---

### ***Un important patrimoine historique et culturel***

Le Rif central abonde en „monuments“ et sites archéologiques de toutes catégories et périodes historiques (préhistoire et islamique). Presque toutes les communes de la zone du PAC renferment au moins un monument ou site historique. De Oued Laou à Al Hoceima, la côte compte cinq villes médiévales et autant de villages côtiers et six tours de vigies. Vers l'intérieur, la zone renferme des sites archéologiques importants dans les vallées des oueds, des monuments isolés comme les Zawiyas, les marabouts, les mosquées et des éléments du système hydraulique (citerne, bassin, puits de noria et canalisation).

### ***Des ressources en eau suffisantes***

Les montagnes du Rif central représentent un château d'eau naturel et l'eau n'y est donc pas rare. Toutefois, malgré une bonne pluviométrie, la zone du PAC souffre d'une grande disparité, liée aux conditions climatiques et aux particularités physiques de la zone, dans la disponibilité des ressources en eau superficielles et souterraines. Le réseau hydrographique y est dense mais peu hiérarchisé et la qualité des eaux superficielles acceptable.

### ***Un patrimoine identitaire, une vieille paysannerie et un savoir faire ancestral***

Le Rif, à l'image de sa configuration géographique, constitue une véritable mosaïque ethnico-linguistique et sociogéographique. C'est l'une des rares régions où se sont concentrées des populations aussi diversifiées par leurs origines géographiques et ethnolinguistiques. Le Rif est également l'une des régions de vieille paysannerie sédentaire au Maroc, qui a développé un savoir faire ancestral. C'est aussi une population jeune dont 60% ont moins de 20 ans et 50% moins de 15 ans.

### ***De fortes potentialités touristiques***

De par sa forte richesse écologique, historique et culturelle, et ses paysages côtiers exceptionnels, le Rif central offre une panoplie très diversifiée de potentialités pour le développement d'un tourisme qui allie les activités terrestres (randonnée de montagne, escalade...) et marines (kayac, pêche sportive, voile...).

## **Les faiblesses**

### ***Enclavement physique, isolement socioéconomique et manque d'une véritable articulation territoriale***

Les conditions orographiques et morphologiques particulières du Rif central imposent une restriction de l'espace pour le développement de l'agriculture, de l'urbanisation ou du tourisme. Ceci pousse souvent la population à occuper des zones à risque ou non constructibles.

Le manque d'une bonne articulation du Rif central avec le reste du territoire est le trait marquant de la zone du PAC. En effet, sans la rocade méditerranéenne, et les routes rurales transversales, il n'existe pas de système d'infrastructures de communication qui permette aux différents noyaux ruraux de constituer une vraie structure de relations.

### ***Un territoire vulnérable et exposé aux risques naturels***

La zone du PAC est le siège d'un certain nombre de risques: naturels, naturels anthropisés ou carrément anthropiques. Séismes, inondations, mouvements de terrains, coulées de boues, avalanches, sécheresse, incendie de forêts, érosion des sols et des côtes, pollution, etc., sont autant d'aléas et de risques naturels qui pèsent sur la zone du Rif central et qui sont souvent aggravés par une occupation et des activités humaines non adaptés à ce type de milieu, ce qui augmente sa vulnérabilité et réduit sa résilience et sa capacité d'affronter de nouvelles menaces.

Les fortes interactions entre ces différents risques, l'insuffisance des connaissances sur leurs effets socio-économiques et sur les territoires, le manque de plans de prévention et la non prise en compte de la

---

plupart de ces risques dans les documents d'urbanisme, sont également autant de faiblesses qui caractérisent la zone du PAC.

### ***Une littoralisation et une urbanisation inadaptée à la fragilité du littoral***

D'une manière générale, le glissement vers la côte s'est fait en relation avec la route, accompagné par le début de la modernisation de l'agriculture et de la pêche, du développement des flux touristiques pendant la saison estivale et, surtout, de l'extension vers la zone littorale de la culture du Kif. Cette littoralisation se manifeste par:

- Une croissance rapide de la densité des communes littorales par rapport aux communes de l'intérieur;
- La multiplication de petits centres côtiers et celle de centres émergents qui constituent la base d'une armature urbaine en phase de formation tout au long de la côte.

Par ailleurs, le littoral du Rif central dont les ressources foncières sont de plus en plus convoitées, devient le siège d'un développement urbain et touristique grandissant. Il est donc important d'analyser l'arbitrage qui est fait dans l'allocation de cet espace, entre logements, activités productives (notamment touristiques) et protection de la nature.

### ***Contraintes sociales: Consolidation d'une situation de précarité***

La situation marginale, tant géographique qu'économique, et la dépendance croissante de l'extérieur (approvisionnement, emploi, éducation, santé) font de la région l'une des plus défavorisées du Maroc, caractérisée par un fort taux d'analphabétisme, un fort taux de chômage et un faible niveau de mobilisation des actifs.

Par ailleurs, l'habitat rural très dispersé ne fait que favoriser l'exode rural, en raison des difficultés de doter certaines communes rurales en équipements les plus élémentaires (eau potable, électricité, écoles, dispensaires, etc.). L'accroissement démographique, notamment dans la province de Chefchaouen, et l'épuisement progressif des ressources appauvrissent de plus en plus les populations rurales, faisant de l'émigration, de la contrebande et de la culture du cannabis, les débouchés les plus accessibles pour soulager les revenus extrêmement bas des populations, avec comme corollaire la menace de désastres sociaux et écologiques.

### ***Une diversité biologique et des aires protégées menacées***

Sur terre, le couvert végétal est soumis à de fortes pressions telles que le défrichement lié aux cultures de céréales et du cannabis, le pâturage en forêt et la coupe de bois, les incendies. Ces pressions ont engendré le recul des peuplements forestiers, une réduction de la biodiversité, l'érosion des sols, la perte de qualité des paysages et des terroirs, etc.

En milieu marin, les facteurs de dégradation et de perturbation de l'écosystème marin côtier et qui risquent de compromettre ses composantes les plus vulnérables et les plus sensibles sont les eaux usées non traitées ainsi que l'érosion côtière. D'autres facteurs tels que la pêche côtière abusive, notamment le chalutage en zone interdite, l'intensification de la pêche occasionnelle (pêche de plaisance, pêche à la ligne et chasse sous-marine...), la pêche à la dynamite font peser des risques sérieux sur cette biodiversité.

L'agriculture est aussi une source importante d'impact sur les ressources naturelles par ses rejets dans les eaux douces et les eaux marines, ou par des modes d'exploitation agressifs de certains milieux (assèchement des zones humides).

---

### ***Contraintes économiques***

Le Rif central est une zone essentiellement d'agriculture de montagne à vocation sylvopastorale, avec quelques zones d'agriculture pluviale et de plantations (oliviers et amandiers). Elle souffre de manière généralisée de problèmes d'érosion graves, qui appauvrissent les sols et par conséquent les populations qui en dépendent.

Les surfaces agricoles diminuent fortement sur le versant littoral. Ce recul correspond également à la perte des sols les plus fertiles, situés à proximité des agglomérations et qui sont les premiers concernés par l'urbanisation.

Enfin, l'agriculture peut entrer en conflit avec d'autres activités productives. Les relations entre tourisme et agriculture le long de la côte, ont par exemple souvent été étudiées sous l'angle des enjeux fonciers, le tourisme faisant grimper les prix du foncier et entraînant un recul de l'agriculture.

La pêche est une activité fragile, qui reste à un niveau artisanal; elle est loin d'être un levier du développement de la zone du PAC, car c'est une activité non valorisée et elle est en plus soumise à des conditions de production aléatoires et instables.

Les retombées d'une réorganisation de l'activité de la pêche, voire de l'aquaculture, notamment dans la région de Jebha qui offre de véritables potentialités dans ce sens, peuvent être relativement importantes sur la situation générale de la zone, d'autant que le potentiel naturel en ressources biologiques exploitables est assez conséquent.

Le développement de cette activité peut également constituer avec le tourisme littoral une force motrice pour l'ensemble de la zone à même de fournir une assise économiques supplémentaire en soutien à l'activité dominante qui reste l'agriculture.

### ***Un système de gouvernance défaillant***

La gestion de la zone côtière du Rif central dépend d'une multitude de départements ministériels, d'établissements publics, semi-publics et privés, ce qui pose un réel problème de coordination aussi bien au niveau central que local.

Sur le plan juridique, le Maroc dispose de nombreuses références législatives et réglementaires liées au domaine de l'environnement en général et de l'espace côtier en particulier, mais il s'agit souvent de textes anciens, inadaptés, très peu agressifs, voire très peu dissuasifs et, de surcroît, souvent non appliqués.

### **Les opportunités**

#### ***En matière d'efforts de l'Etat: plans, programmes et actions***

- Programme des routes rurales et de la rocade.
- Documents d'aménagement du littoral (SDAULMC, PA de quelques centres côtiers).
- Programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, en cours.
- ABHL – Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos qui centralise l'évaluation, planification, gestion et protection des ressources en eau à l'échelle du bassin hydraulique de Loukkos et des bassins côtiers méditerranéens.
- Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (PNABV).
- Cadre réglementaire et technique dans le domaine de la construction parasismique.
- Plan national de lutte contre les inondations.
- Plan d'Urgence National de Lutte contre les Pollutions Marines Accidentelles (PUN).
- Programme d'action national en matière de Lutte contre la Pollution Marine Accidentelle par les Hydrocarbures.

- 
- Mise en place d'une procédure réglementaire de prise en compte des risques naturels (inondations, glissements de terrain, etc.) dans les nouveaux plans d'aménagement à l'échelle provinciale avec le projet du Code de l'Urbanisme.
  - Projet d'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de gestion de risques de catastrophes.
  - Projet de Loi Littoral en cours.

#### ***En matière de potentialités territoriales***

- Possibilité de développer une offre touristique centrée sur des produits typiques, sur l'environnement, sur les forêts et la culture.
- Possibilité d'utilisation de la côte sur une grande période de l'année.
- Potentiel en matière de mobilisation des eaux de surface.
- Aires Protégées (3 parcs, 2 SIBE & RBIM).
- Sanctuaire des espèces rares, menacées, endémiques et d'intérêt économique.
- Dynamisme de la société civile œuvrant dans le domaine du développement agricole et rural, de la pêche et de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.
- La capitalisation de la mobilisation des acteurs régionaux en faveur de la gestion des risques.

#### ***En matière d'instruments de cadrage***

- Un cadre majeur est à signifier avec la signature du nouveau Protocole GIZC qui doit fournir le cadre légal de mise en œuvre de la GIZC à l'ensemble de la zone côtière du Maroc.
- La volonté et l'engagement politique du Maroc, suite aux Directives Royales en matière d'environnement et de développement durable, et de changements climatiques.
- Le Maroc est également très impliqué dans les nouvelles orientations internationales et méditerranéennes données à la gestion de la zone côtière, c'est une opportunité qu'il saisit pour suivre le mouvement ainsi engagé.

#### **Les menaces**

- Une menace très prégnante provient de l'évolution rapide de la situation pouvant ainsi conduire à des risques aggravés de déséquilibre tant environnemental que socio et économique.
- Des efforts sont, certes, poursuivis pour améliorer la gestion de l'espace littoral, mais ils sont menacés par une certaine dispersion due à la démultiplication des responsabilités accentuée par le cloisonnement des institutions (verticale et horizontale).
- En conséquence, un désengagement des parties prenantes, à des degrés divers selon leur niveau d'implication, est à craindre.
- Face au changement rapide du socio écosystème, la culture „intégrée“ ne peut suivre et les décisions sont en décalage avec les exigences du développement durable.

**En résumé**, on peut dire que, globalement, malgré les quelques contraintes soulevées par cette analyse, le diagnostic de la zone côtière du Rif central est profondément optimiste et ouvre une perspective de développement durable puisque, mis à part l'hostilité du relief qui y contraint l'accès, les sources des carences et des faiblesses sont en majeure partie d'origine humaine et ne sont donc pas invincibles.

Toutefois, il y a lieu de souligner que l'inexistence d'un système ou d'un dispositif organisé et structuré pour la production de certaines données constitue un facteur qui pénalise la planification, en particulier celle relative à l'occupation de l'espace et l'exploitation des ressources naturelles, notamment marines et littorales.

Cette situation handicape le gestionnaire – planificateur – décideur en matière de perspectives de développement basées sur les projections et construites sur les séries de données historiques à même de révéler les véritables tendances tant au niveau environnementale que socio-économique.

---

Dans cette optique, la notion de développement durable doit faire l'objet d'une diffusion à tous les niveaux de la gouvernance de sorte qu'elle s'inscrive dans tous les actes décisionnels. Cela nécessite une appropriation effective qui permette une prise en compte dans tous les projets d'aménagements du littoral. Cet exercice relève et procède du processus GIZC abordé par le PAC. La question est de savoir quelles conditions doivent être remplies pour qu'une telle démarche puisse voir le jour. Il existe au moins trois conditions de base:

- **La sensibilisation et la participation:** toutes les parties prenantes du projet (au niveau local, régional et national) doivent être représentées, informées sur le processus GIZC tout au long des différentes phases et avoir les compétences et l'autorité nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.
- **La concertation et le partage:** toutes les visions, options et décisions doivent faire l'objet de débat, de compromis et être partagées par tous les acteurs.
- **La volonté politique:** les plans d'actions déclinés à partir de la vision partagée des acteurs doivent être intégrés dans tous les actes décisionnels des différents secteurs.

Cette démarche est testée dans deux sites pilotes de la zone du PAC: Jebha et Souani. Il s'agit d'exercices pratiques de GIZC ou **Opérations Pilotes (OP)** dont l'objet est d'opérer une démarche de type GIZC en conditions réelles avec pour intérêt de vérifier, valider et faire la démonstration de leur faisabilité. Dans cette optique, elles visent à répondre à un problème local bien identifié, pouvant être résolu dans le très court terme à moindre coût et selon un processus éminemment participatif. Ces opérations sont menées comme de véritables projets collectifs (objectifs, actions, calendrier, comité de suivi, plan de financement) avec les communautés locales concernées. Un tel exercice s'avère indispensable pour placer les parties prenantes au projet (internes et externes) en situation réelle sur le terrain pour se confronter aux contraintes d'application des principes fondamentaux de la GIZC (comme, notamment, la participation, la communication, et la formation) et ainsi les pratiquer, se les approprier.

En matière de diagnostic, les OP ont permis également d'affiner l'analyse de la situation actuelle et des problématiques qui en ressortent, à travers des visites sur le terrain et des investigations menées dans l'arrière-pays, la bande littorale et le domaine sous-marin, des enquêtes, des ateliers et des réunions auprès des parties prenantes locales (Gouverneurs, élus, représentants d'institutions, d'associations professionnelles, d'ONG, etc.).

La justification du choix des sites, le déroulement et les résultats des OP sont détaillés dans le rapport „Opérations pilotes du PAC du Rif central“; le bilan et les enseignements acquis de ces OP sont résumés dans le chapitre 3 de ce rapport.

### 1.3 Approche typologique de la zone du PAC

Afin d'avoir une vision globale et synoptique de la situation, particulièrement utile aux décideurs, un découpage de la zone du PAC en unités territoriales homogènes dites „**unités cohérentes de gestion**“ a été proposée. L'objectif d'un tel zonage est de proposer des unités spatiales bien définies, qui constitueraient des cadres géographiques de travail optimaux pour une approche cohérente de gestion de la zone côtière, au travers de ces espaces. Le PAC est justement l'occasion d'en montrer l'intérêt et les modalités de réalisation.

L'approche qui a été adoptée pour élaborer la typologie de la zone côtière du Rif central, est une analyse multicritère qui a fait appel aux variables disponibles dans la base de données géographiques existantes et sélectionnées à partir de critères de qualification. Ces derniers ont été eux-mêmes choisis en fonction des indicateurs identifiés lors de l'analyse AFOM de la zone du PAC, de la disponibilité des données (quantitatives ou à défaut qualitatives) à l'échelle communale, de leur pertinence et leur priorité vis à vis des objectifs du PAC. Ces choix ont été également croisés et complétés avec les perceptions et avis des acteurs locaux et des différentes parties prenantes lors d'ateliers de concertation. Le tableau suivant décrit pour les 4 critères retenus, les indicateurs et/ou indices utilisés qui viennent les renseigner (tableau 1):

**Tableau 1: Critères, indicateurs et indices utilisés**

Critères	Indicateurs	Indices
<b>1) Atouts et potentialités</b>	Naturel et écologique	Indice de naturalité
		Indice écologique
	Historique et culturel	Nombre de sites
	Indicateur global	
<b>2) Développement socio-économique</b>	Taux d'accès à l'eau potable (AEP)	
	Taux d'électrification	
	Distance moyenne à la route goudronnée	
	Indice de Développement humain (IDH)	
	Indice de la Sévérité de la Pauvreté (ISP)	
<b>3) Pressions anthropiques</b>	Démographie	Densité de la population
	Activités et Occupation du sol	Poids de la population non agricole
		Poids de l'habitat urbain,
		Surface agricole utile
	Pollution	Volume des rejets liquides
		Volume des rejets solides
<b>4) Etat</b>	Etat environnemental	Etat du trait de côte
		Qualité des plages
		Qualité des ressources en eau
		Etat de conservation des monuments
		Etat global
	Etat socioéconomique	Indice de développement humain
		Indice de sévérité de la pauvreté
		Taux de vulnérabilité des ménages
		Taux d'analphabétisme
	Etat global	
<b>Combinaison des 4 critères</b>		

La combinaison des 4 critères de qualification retenus au départ a permis de faire une première caractérisation typologique de la zone du PAC pour visualiser les atouts et potentialités naturelles des communes de la zone du PAC, leur développement socioéconomique, les pressions anthropiques qui s'y exercent et leurs impacts, et enfin l'état du milieu dans chacune de ces communes. Cette combinaison a conduit à un classement de la zone du PAC en trois grandes unités relativement homogènes (tableau 2 et figure 4).

**Tableau 2: Typologie de la zone du PAC à partir des 4 critères**

Commune	Atouts et potentialités naturelles	Développement socioéconomique	Pressions anthropiques	Etat du milieu	Total	Classe	Unité
Tizgane	11	12	12	8	43		2
Steha	11	13	10	7	41		
Bni Bouzra	11	10	10	6	37		1
Amtar	10	5	11	11	37		
Bni Smih	11	5	9	5	30		
Mtioua	12	9	9	9	39		
Bni Gmil	11	10	10	10	41		2
Bni Boufrah	14	17	11	7	49		
Senada	13	11	9	-	-		
Rouadi	11	12	10	9	42		
Izemmouren	9	15	15	6	45		
Al Hoceima	4	20	24	7	55		3
Ait Youssef	6	16	22	8	52		
Unité 1 (<40):							
Unité 2 (40-50):							
Unité 3 (>50):							
Données incomplètes:							

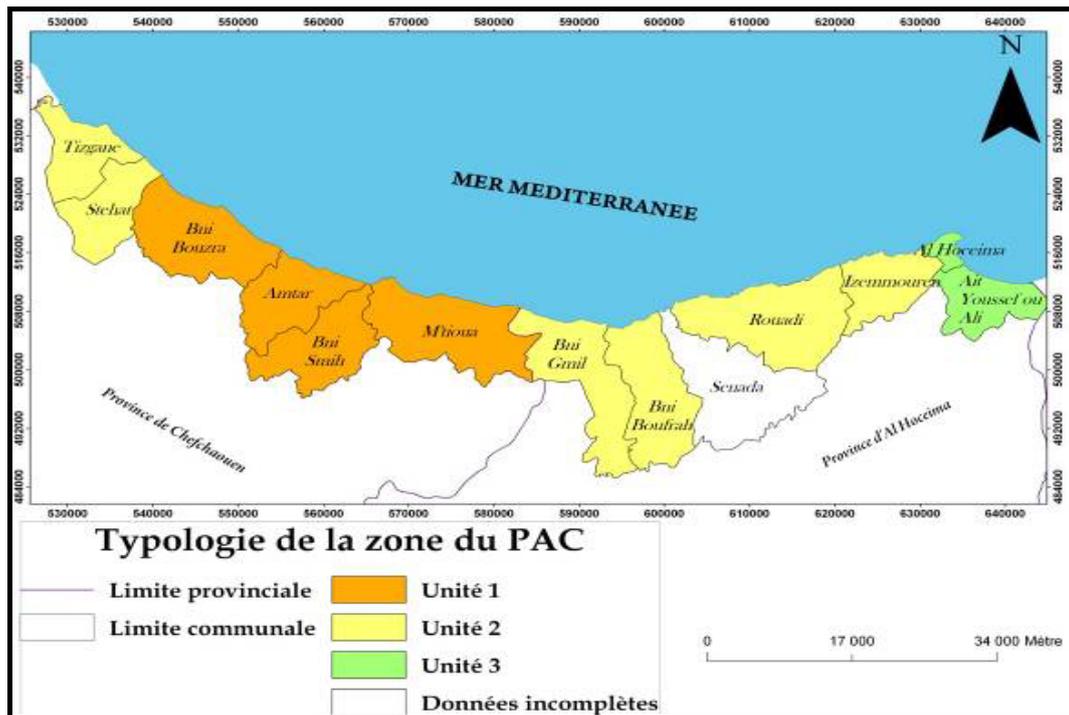


Figure 4: Carte de typologie de la zone du PAC à partir de la combinaison des 4 critères

### *L'unité 1*

L'unité 1 correspond à toutes les communes littorales de la province de Chefchaouen, à l'exception des communes de Tizgane et Steha. Elle représente des communes qui combinent des valeurs naturelle, patrimoniale et écologique moyennes, un faible développement socioéconomique et un état relativement mauvais. Cette unité est caractérisée, en plus, par:

- Une implantation linéaire des agglomérations le long de la côte au niveau des plaines alluviales, ce qui exerce une certaine pression sur le littoral;
- Des plages et criques nombreuses mais à faible capacité d'accueil et dont l'état est moyen à mauvais;
- Un arrière-pays vallonné et vulnérable à l'érosion;
- De faibles étendues des terres agricoles;
- Un couvert végétal important;
- Un taux de pauvreté relativement important;
- Un taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population important
- La culture du Kif.

### *L'unité 2*

Elle correspond aux communes de Bni Gmil, Bni Boufrah, "Senada", Rouadi et Izemmour de la province d'Al Hoceima, et des communes de Tizgane et Steha de la province de Chefchaouen. Ces communes ont un degré de naturalité plus important, car elles ont été jusqu'à présent préservées du développement non maîtrisé et sont très riches sur le plan patrimonial (écologique et culturel). Elles constituent donc un fort potentiel pour le tourisme, à condition de les aménager et de les équiper en infrastructures, et d'améliorer l'état environnemental ainsi que le niveau de vie des populations.

Les autres caractéristiques de cette zone qui ressortent du bilan sont:

- Implantation des agglomérations plutôt dans l'arrière-pays;
- Plages rares, côtes à falaise;

- 
- Montagnes hautes, rocheuses et dénudées;
  - Agriculture plus développée dans l'arrière-pays;
  - TAAM très faible;
  - Taux de pauvreté modéré.

### ***L'unité 3***

L'unité 3 correspond à la commune d'Al Hoceima, seule commune urbaine de la zone du PAC et à celle rurale de Aït Youssef ou Ali qui lui est mitoyenne côté sud et qui subit la diffusion du développement et son corollaire de pressions. Cette unité est caractérisée par:

- Une conurbation urbaine linéaire le long de la route nationale;
- Un équipement infrastructurel et d'accueil le plus dense de la zone du PAC;
- La plus vaste plaine irriguée (Souani), sujet de conflit entre agriculture et tourisme;
- La plage sableuse la plus vaste de la zone du PAC;
- Des plages non-conformes à la baignade (Calabonita);
- Un TAAM moyen;
- Un taux de pauvreté faible à très faible.

A part quelques différences minimales, ce découpage de la zone côtière du PAC conforte celui déjà établi dans le cadre de l'esquisse d'aménagement du SDAULMC (2002). En effet, à partir de données morphologiques et topographiques du littoral du Rif central, de la nature des dysfonctionnements et des tendances de mise en valeur, le SDAULMC a identifié trois unités de développement: le secteur de Chefchaouen (Unité de développement A qui correspond à toutes les communes littorales de Chefchaouen), le secteur de Badis-Tores (Unité de développement B: zone comprise entre la commune de Mtioua et celle d'Izemmouren) et le secteur de la Baie d'Al Hoceima (Unité de développement C). Il préconise que le schéma global d'aménagement pourrait être esquissé sur la base de ce découpage, en respect des spécificités naturelles et des réalités sociales locales.

Ce découpage est également concordant avec le diagnostic du Programme d'Action Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne du Maroc (PAIDAR-Med), abordé au niveau de la sous-région „zone centrale“.

Toutefois, il faut rappeler que les objectifs de ces programmes sont différents:

- Pour le PAIDAR-Med, il s'agit de mettre en œuvre un programme de réalisation et d'encouragement à l'investissement;
- Pour le SDAULMC, la finalité est l'établissement d'un schéma d'aménagement et de réglementation souple pour encourager l'investissement, mais comportant des garde fous pour se prémunir contre des dépassements.

Le PAC est venu donc enrichir la palette d'outils de planification spatiale et de gestion environnementale. Sa spécificité est d'introduire en plus le concept de la GIZC en tant que nouvelle forme de gouvernance, basée sur la coordination et l'intégration, la participation et la concertation.

## **1.4 La GIZC et les activités fonctionnelles**

### **1.4.1 Rôle de la sensibilisation et de la participation dans le processus GIZC**

L'élément fondamental pour l'engagement du processus de développement durable dans la zone côtière du Rif central est, comme dans toute démarche intégrée, la participation, au sens de l'implication réelle et effective de l'ensemble des parties prenantes aux fins d'appropriation de la problématique de gestion de cette zone côtière. A cet effet, il faut retenir que l'aboutissement de la démarche mise en place pour la réalisation des différentes phases du PAC était fondamentalement dépendante des capacités et des

---

disponibilités de communication et de participation des acteurs concernés par la gestion de cette zone côtière.

L'activité en charge de la „sensibilisation et participation“ du PAC-Rif central, aidée par l'ensemble des autres équipes du PAC, a eu globalement trois fonctions:

- sensibiliser les acteurs locaux concernés aux valeurs patrimoniales (naturelles et culturelles) et aux richesses socio-économiques de la zone du PAC ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur les ressources côtières et aux initiatives de développement local qui nécessitent des pratiques et des modes de production nouveaux;
- former ces acteurs aux approches participatives et aux techniques de communication / sensibilisation, négociation et résolution de conflits;
- mettre en place un programme participatif concernant les activités du projet et qui implique le public, les associations, les groupes professionnels, la communauté scientifique, les médias et autres groupes (selon l'analyse des parties prenantes réalisée).

Ces trois fonctions ont permis d'établir un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes (internes et externes) au projet, sur le principe du respect mutuel de la concertation et de la vision partagée.

Dans le cadre du PAC-Rif central, quatre ateliers participatifs et quatre sessions de formation ont été organisés entre 2008 et 2009.

#### ***Les actions de participation***

- Atelier GIZC et Programme Participatif (M'diq, 5-7 janvier 2009). Cet atelier a représenté une étape charnière du projet, car il a permis d'aboutir, sur une base éminemment participative, à un consensus de la part de la communauté d'acteurs présents, autour d'une vision partagée sur la situation socio-environnementale de la zone côtière du Rif central et de prendre des décisions concertées concernant le choix des opérations pilotes et l'élaboration du programme de travail pour établir leur plan de gestion.
- Atelier participatif GIZC et Analyse de Durabilité (Al Hoceima, 8-9 avril 2009): Cet atelier s'est attelé, d'une part, à poursuivre la feuille de route des OP choisies dans le cadre du PAC (Jebha et Souani) pour aboutir à une vision partagée d'un Plan d'Action GIZC pour chacun des deux sites et, d'autre part, de démarrer l'activité Analyse de Durabilité, afin notamment de sélectionner les indicateurs-clés à prendre en compte dans l'analyse prospective.
- Atelier participatif Opération pilote Jebha (Jebha, 18-20 juin 2009): Cet atelier visait d'une part d'aboutir à une vision partagée et consensuelle sur les problématiques de Jebha, les enjeux et les actions prioritaires à engager dans le cadre du développement durable de la région et, d'autre part, de préciser avec les acteurs locaux les indicateurs clés de durabilité de la région. Le débat a donné lieu à de nombreuses questions et suggestions de la part des participants autour de la question centrale „Quel futur souhaitable et quel futur possible pour Jebha?“. Les principaux points débattus ont porté sur l'identification des principales problématiques de la zone et la proposition d'axes stratégiques en matière d'environnement, en matière d'amélioration des conditions de vie des populations locales et en matière de gouvernance.
- Atelier participatif GIZC, OP et AD (Al Hoceima, 19-20 octobre 2009): Cet atelier avait pour objectif, d'une part, de présenter et valider les plans d'actions élaborés pour les OP et, d'autre part, de discuter les résultats préliminaires de l'analyse de durabilité pour la zone du PAC-Rif central, afin notamment de valider les indicateurs-clés à prendre en compte dans l'analyse prospective. Les points importants et les faiblesses qui sont ressortis de cet atelier portent principalement sur les acquis du projet, à savoir, la démarche participative qui a permis à tous les acteurs concernés d'exprimer leurs avis et attentes, la complexité du processus GIZC démontré par le travail sur les Opérations Pilotes, et enfin la difficulté de faire des projections futures en l'absence de données suffisantes et fiables.

#### ***Les actions de formation/sensibilisation***

- Formation au concept de la GIZC (Chefchaouen, 28 avril 2008): Cette formation a consisté en une mise à plat des principes fondamentaux dont relève la GIZC et des pratiques dont elle fait l'objet, en

---

insistant sur les facteurs clés dont dépend le succès du processus GIZC ainsi que des outils qui lui viennent en aide. Les thèmes traités sont:

- La GIZC en général (principes, outils, facteurs clés) et au Maroc (contexte dans lequel le PAC va se dérouler),
- La prise en compte de la GIZC dans le PAC (objectifs, attendus, spécificité du projet et rôle de l'activité),
- La façon dont le PAC va se dérouler (organisation),
- Le rôle des différents acteurs (implications, participation).

Lors de cet atelier de formation, une place importante a été consacrée aux discussions et aux échanges afin d'optimiser l'appropriation du concept et des pratiques de GIZC par les parties prenantes.

- Formation à la notion de participation (Chefchaouen, 28 avril 2008): Cet atelier a abordé la définition des concepts, notamment celui de la participation interactive, les approches méthodologiques et les outils de la participation. Il avait pour objectifs de:
  - Sensibiliser les différents acteurs et intervenants du PAC aux approches participatives,
  - Discuter les différentes perceptions de la notion „participation“,
  - Préparer l'application des aspects participatifs dans le cadre du PAC,
- Formation des animateurs (Mdiq, 5-7 janvier 2009): L'objectif majeur de cette formation a été de préparer des animateurs ou facilitateurs qui peuvent promouvoir l'application d'une approche participative au sein du PAC. Cette expérience a permis aux animateurs ainsi formés, de continuer à appliquer l'approche participative dans la réalisation des OP, d'assumer un rôle important dans l'introduction de l'approche participative dans d'autres projets de ce type et de transmettre les connaissances acquises à d'autres personnes concernées par les processus participatifs.
- Formation à l'analyse de durabilité (Al Hoceima, 20 octobre 2009): Cette formation était articulée autour des axes suivants:
  - La notion de durabilité et son rôle et intérêt dans les PAC,
  - l'Analyse systémique et prospective de durabilité, y compris la méthode „Imagine“,
  - La réflexion sur les indicateurs du développement durable à différentes échelles: régionale, nationale et zone du PAC,
  - Débat autour de la sélection d'indicateurs.

Cet atelier a suscité un débat enrichissant sur les différentes perceptions d'indicateurs „clés“ et s'est soldé par un bilan positif en termes de réceptivité des participants et d'adhésion à la démarche.

Toutes ces actions de formation et de participation, initiées dans le cadre du PAC, ont eu le mérite d'engager un processus de sensibilisation des acteurs, de façon à ce qu'ils s'approprient progressivement le concept de la GIZC et les conditions leur permettant de contribuer à la résolution des conflits et aux approches intégrées et participatives. A chaque étape du processus GIZC (diagnostic, enjeux, scénarios, indicateurs-clés et plan d'actions prioritaires), la discussion a été menée de manière démocratique, afin d'aboutir à des compromis plus ou moins laborieux. L'important est que ces compromis aillent dans le sens du développement durable; à cet effet, le PAC, avec la GIZC comme composante fédératrice, a fourni le cadre général des négociations et la méthode d'élaboration des compromis, sur le terrain, avec les acteurs eux-mêmes.

La constitution de 2 comités de suivi locaux pour chacune des provinces de la zone du PAC dans le cadre des OP, qui pourront pérenniser ces actions au-delà du PAC, est un des acquis les plus forts du processus participatif du PAC–Rif central.

#### **1.4.2 Apport des SIG, des bases de données dynamiques et de l'information**

Le zonage d'un territoire à des fins de planification ou de gestion nécessite le recours à un référentiel géographique et une structuration de l'ensemble des données spatiales. Dans le cas de la zone du PAC, ce référentiel a été élaboré par l'activité „Système d'Information“ (SI), à travers l'élaboration d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui a permis d'abord de mobiliser l'information, de la croiser pour

---

l'analyser, de l'interpréter et de la traduire en termes compréhensibles, pour ensuite visualiser l'information résultante. Cet outil s'est avéré fondamental dans le PAC, car l'information a joué un rôle capital dans le processus GIZC, d'abord pour mettre à disposition et faire partager des connaissances pertinentes sur la qualification et la typologie de la zone du PAC, mais surtout pour éclairer les politiques publiques et les aider dans la prise de décision.

L'activité SI a ainsi joué un rôle important dans l'organisation des données collectées à travers les activités sectorielles, ainsi que dans la production de documents cartographiques, qui ont grandement facilité la démarche d'intégration notamment au niveau du diagnostic et du choix des OP.

Par ailleurs, les bases de données géoréférencées associées aux SIG et issues des activités thématiques, constituent une banque d'informations dynamiques et toujours accessibles, tant pour faire une étude plus détaillée que pour effectuer un suivi dans le futur ou encore décider une stratégie de planification, gestion, aménagement, etc.



---

démocratie représentative, un comité local de suivi des OP, composé d'un représentant de toutes les parties prenantes, a été constitué dans chacun des deux sites.

- Pour l'OP Souani, les débats ont porté notamment sur les impacts du projet touristique Souani sur les dunes et la plage Sfiha et des possibilités de recul des constructions, sur le site archéologique d'Al Mazamma, sur les ressources en eau, la forêt et les ressources halieutiques de la baie d'Al Hoceima; La richesse des débats et la forte implication de la société civile ont souligné la pertinence de la problématique de l'OP Souani et la nécessité du dialogue et de la concertation entre tous les acteurs concernés, sur une base résolument participative;
- Pour le site pilote Jebha, la participation des élus et de nombreuses ONGs aux débats, a montré leur volonté de contribuer à une meilleure gestion de leur centre, ce qui a conforté le choix de Jebha comme site pilote pour une opération de faisabilité GIZC. Il a aussi souligné l'urgence d'une gestion concertée entre tous les acteurs impliqués et d'une bonne gouvernance, afin d'améliorer le niveau de vie des populations locales et de se préparer aux transformations que va certainement subir le centre avec la venue de la rocade méditerranéenne.

En résumé, outre leur rôle éminemment d'animation et d'entraînement, les deux OP ont été menées comme de véritables projets collectifs avec les communautés locales concernées. C'est cette logique résolument participative, qui a constitué la clé de voûte de cet assemblage, co-construit avec l'ensemble des partenaires au projet avec le soutien de l'équipe PAC dans toutes ses activités.

## **2.3 Bilan et leçons tirées**

Les résultats obtenus à partir de ces exercices pratiques ont permis de tirer des leçons opérationnelles de mise en œuvre de la GIZC, en termes d'efficacité, de performance et de progrès des modalités de gouvernance des deux sites considérés. Les principaux bénéfices acquis à travers ces OP peuvent être déclinés comme suit:

### ***Prise en compte de la GIZC pour le DD***

Conformément au bien fondé des OP, l'implication des acteurs dans ces démarches les place d'office dans la perspective du Développement Durable. En effet, cet horizon est constant et s'inscrit dans chacune des actions qui ont été conduites. En conséquence, la GIZC est omniprésente avec ses principes à adopter et la manière d'opérer à la clé. On peut donc considérer que la prise en compte de la GIZC a été effective pour inscrire les actions dans la durabilité.

Toutefois, il faut soulever le fait que, dès les premiers contacts avec la réalité du terrain, est apparue la dimension complexe d'une approche GIZC, tant ses pré requis et ses conditions de mise en œuvre sont encore au stade de l'apprentissage, en matière notamment de démarche participative. En effet, les enseignements qu'on peut tirer des ateliers et des visites de terrain sont révélateurs de la divergence des intérêts et de la complexité des enjeux d'une démarche intégrée pour la gestion de la zone côtières de ces deux sites.

Il faut cependant rappeler que ce type d'approche est une première et que les avancées restent somme toute timides au regard des souhaits affichés sur un plan plus théorique. Mais, pour justifier de résultats peut-être encore trop modestes sur ce registre de la prise en compte de la GIZC et du Développement Durable, il faut à nouveau souligner l'importance du facteur temps. En effet, ces nouvelles pratiques demandent beaucoup de temps car elles exigent beaucoup de la part des acteurs en termes de mobilisation et d'assimilation, autant de nouvelles exigences qui sont loin d'être acquises dès leur énoncé.

### ***Participation des acteurs***

Cet aspect est primordial car c'est de lui dont dépend le succès de ces nouvelles démarches. Il en est ainsi de l'importance de l'adhésion et de l'appropriation de tous les acteurs.

---

Le principal bénéfice escompté par les opérations pilotes menées sur les sites Jebha et Souani est l'engagement d'un apprentissage collectif et la mise en conditions réelles des acteurs pour tester leurs capacités de mobilisation et participatives, à traiter du devenir de ces sites d'importance stratégique aussi bien sur le plan socio-économique qu'environnemental.

Le programme PAC, et plus particulièrement son activité GIZC, constituent indéniablement une opportunité pour tirer tous les avantages et les bénéfices dont profiteront le projet touristique Souani pour sa durabilité, et le centre côtier de Jebha pour un désenclavement non préjudiciable à l'environnement mais profitable aux populations locales. Cet exercice étant fondamentalement participatif, il convient de souligner l'implication, aux côtés des acteurs locaux, des responsables de toutes les autres activités thématiques du PAC, à savoir, pour rappel, le tourisme durable, la protection des sites naturels sensibles et la préservation du patrimoine historique et culturel. Celles-ci constituent autant de composantes qui alimentent l'activité fédératrice GIZC et sont donc profitables aux deux opérations pilotes, en termes d'analyse de la situation actuelle à partir du modèle AFOM. En effet, une gestion adaptée et efficiente ne peut se faire sans une bonne connaissance scientifique des zones en question.

Enfin, de par l'implication des acteurs dans ces nouvelles démarches, certains changements d'attitudes, voire de pratiques, ont pu être observés. Au-delà même d'une forte mobilisation qui est déjà le signe indéniable d'une volonté de s'intégrer à la dynamique de ces processus, les acteurs se sont considérés comme parties prenantes à un enjeu réel (voire un défi à lever) qui est de se comporter différemment si le changement inévitable veut être opéré dans les meilleures conditions possibles. Conscients de cette nécessité, on peut dès lors affirmer qu'une bonne majorité d'entre eux ont vu leur état d'esprit changer et ainsi adopté une nouvelle attitude envers les problèmes à résoudre.

#### ***De l'usage d'outils dédiés à la gestion côtière***

Les démarches de gestion, quel qu'elles soient, s'appuient sur des outils qui rendent différents services complémentaires les uns des autres.

En premier lieu, il faut mentionner toutes les formes de gestion qui font appel à des outils de gestion (parfois appelés instruments de gestion) destinés à répondre à des objectifs spécifiques comme l'aménagement, la planification, la protection ou la qualité de l'eau. Ces outils peuvent se superposer sur un même territoire. Ils répondent à des termes de référence décrits dans des textes officiels qui en précisent notamment les limites géographiques d'application.

Peuvent ensuite être distingués les outils de connaissance qui viennent en appui aux précédents en apportant les savoirs nécessaires pour la prise de décision et la gestion. De tels outils assurent les différentes fonctions d'acquisition et de gestion des données (exemple des systèmes d'observation, des bases ou centres de données...), de transformation et de restitution de ces dernières en information (exemple des SIG pour ce qui concerne l'information géographique) et, enfin, d'expertise pour profiler la fourniture de connaissance à la demande. Ce dernier stade est éminemment vital pour assurer la bonne réponse aux questions posées.

Enfin, un dernier type d'outils qui accompagne les deux précédents a pour finalité de faire en sorte que la mise en œuvre des outils de gestion se fasse selon les „bonnes“ règles de la GIZC. Ces outils correspondent alors à l'application et la mise en œuvre des principes fondamentaux de la GIZC qui sont la participation et l'implication des acteurs, la communication et les échanges de l'information, la sensibilisation et la formation des différentes parties prenantes, etc. Ces différents outils trouvent de multiples déclinaisons d'adaptation aux contextes traités. Dans le cas présent des OP, on peut rappeler l'importance des ateliers et des réunions des instances de coordination (comme les comités locaux), etc. qui ont largement et efficacement œuvré pour la participation des publics concernés.

---

### ***Validité des résultats obtenus***

Ces OP auront eu le mérite de tester, à une échelle appropriée, l'engagement d'un processus pour un „projet collectif de territoire“ dans lequel la dimension participative constitue l'enjeu fondamental à ce niveau de conception et d'application de la GIZC. C'est également un exercice qui a servi à tester de nouveaux comportements au niveau des communautés locales, ce qui interpelle les décideurs d'aller vers de nouvelles formes de gouvernance pour la gestion des territoires considérés. En fait, c'est un processus qui voit au-delà du PAC.

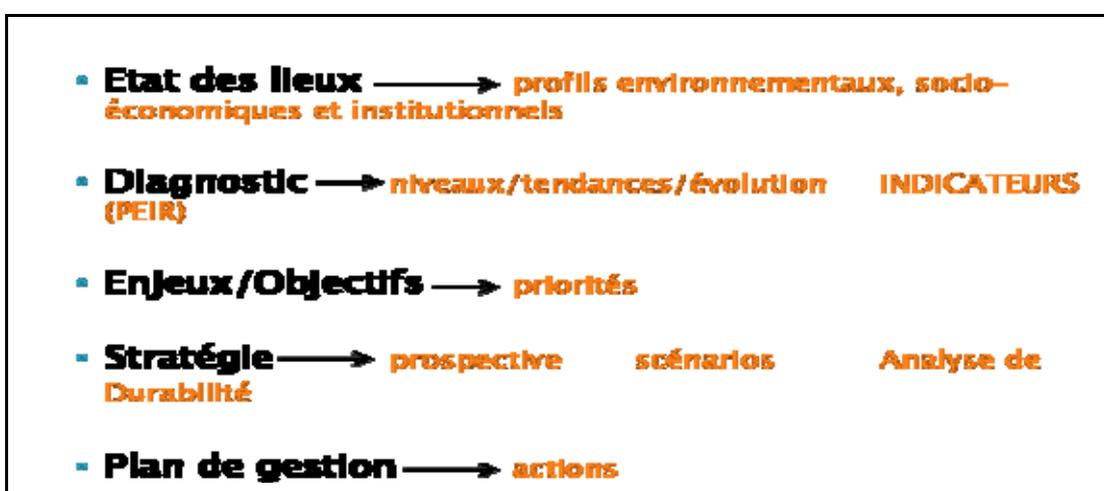
Les leçons et les enseignements qui en sont tirés peuvent sans doute orienter d'autres exemples GIZC à conduire dans la région, d'une part, et dans le reste de la zone côtière nationale, d'autre part.

---

### 3. Stratégie GIZC pour la zone du PAC

Au-delà du constat et de l'analyse auxquels l'état des lieux et le diagnostic ont abouti, le PAC s'est mis en demeure de pousser plus avant la réflexion sur l'avenir de cette région dans le cadre d'une approche stratégique de la GIZC pour la zone considérée.

Ainsi, à partir d'une vision globale et partagée de la problématique de la zone du PAC, le présent chapitre III suit un cheminement méthodologique très élaboré qui permet de cerner clairement les **enjeux** en présence et la réponse qui leur est attachée en termes d'**objectifs**. Le chapitre IV suivant abordera et proposera alors **la stratégie** proprement dite en retravaillant, dans une projection prospective, différents scénarios d'évolution de la zone du PAC associés à une analyse de durabilité destinée à veiller à ce que ce développement envisagé soit équilibré dans des conditions de durabilité assurées. Le schéma qui suit illustre la logique suivie par ce cheminement.



L'approche stratégique ainsi adoptée dans ce chapitre a pour fil conducteur d'adhérer aux principes de la GIZC pour s'assurer des conditions de durabilité de son développement. Grâce à sa capacité d'intégrer, les politiques de gestion existantes, particulièrement, dans les politiques publiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement, se verront toutes concernées. La démarche conduite recherche alors la **cohérence** et la **convergence** vers l'**intégration** des actions qu'elles proposent au terme du programme du PAC. La perspective de développement durable dans laquelle s'inscrit le PAC, implique dès lors pour l'activité GIZC de promouvoir un processus de coordination et d'intégration intersectorielles.

Ce chapitre a donc pour but d'analyser la situation selon deux approches différentes, l'une par *approche thématique* des activités prioritaires du PAC afin d'en maîtriser la vision d'ensemble au travers de leurs propres projections, l'autre, par *approche territoriale* sous un angle éminemment transversal. Au final, *l'approche stratégique* recherchée, issue de croisement de ces deux approches, permettra de hiérarchiser les objectifs issus des différentes activités selon une échelle de valeurs liées à leur caractère prioritaire par rapport au Développement Durable.

#### 3.1 Approche thématique de l'analyse prospective

##### 3.1.1 Préservation et valorisation du patrimoine naturel

Au vu des enjeux stratégiques, l'analyse prospective de l'environnement physique s'appuiera sur :

- La préservation des ressources hydriques;

- La préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et ses habitats; avec comme objectifs:
  - la lutte contre la déforestation, l'érosion et la dégradation du sol,
  - la lutte contre la dégradation de la biodiversité marine,
  - l'érosion marine et le recul du trait de côte.
- La lutte contre les risques naturels majeurs (séismes, glissements de terrain, inondations, incendies de forêts, etc.) et les risques sanitaires.

### ***Préservation des ressources hydriques:***

#### Problématique

La problématique de la ressource hydrique dans la zone du PAC part d'un constat simple:

- l'eau n'est pas rare dans la zone du PAC, elle souffre d'une grande disparité dans l'abondance et la répartition, en sachant que la région d'Al Hoceima reste la moins alimentée.
- la quantité mobilisée reste très limitée et sujette à une pression énorme (pollution, mode d'utilisation...).

L'enjeu serait donc d'équilibrer ou de bien gérer la disponibilité et les besoins en cette ressource.

La disponibilité touche ce qui est disponible, ce qui mobilisable ou à mobiliser et les pertes liées aux impacts négatifs (pollution, envasement...) et au système de gestion.

Les besoins se rattachent surtout à l'augmentation de la population et aux développements des activités socio-économiques

#### Disponibilité (tableau 3)

Le total des ressources en eau mobilisées est de 63,6 Mm<sup>3</sup>/an (2004) un chiffre qui n'a pas changé jusqu'à cette date. Une grande partie (75%) provient des sources qui alimentent la plupart de la population rurale en plus de la ville de Chefchaouen. (Vu ce chiffre, l'importance des sources dans l'alimentation en eau douce et dans l'irrigation doit être revue avec précision, les données actuelles restent approximatives).

**Tableau 3: Disponibilité en ressources hydriques de la zone du PAC (d'après ABHL, 2006)**

	<b>Ressources mobilisables</b>	<b>Ressources mobilisées</b>
Eaux superficielles (Barrages)	Apport annuel Mm <sup>3</sup> /an	Volume régularisé Mm <sup>3</sup> /an
Existant	24	12
Eaux Souterraines		
Nappes (Rhiss Nekor et oued laou)	V. mobilisable Mm <sup>3</sup> /an	Prélèvement Mm <sup>3</sup> /an
	16	3,6
Sources (Dorsale calcaire au sud Tétouan et Bokoya)	Capacité de recharge Mm <sup>3</sup> /an	Prélèvement Mm <sup>3</sup> /an
	215	48
<b>Total</b>	<b>255</b>	<b>63,6</b>

La part des petites nappes, côtières pour la plupart, restent très limitée; elles sont caractérisées par des réserves totales et des pouvoirs de recharge naturelle limités; leurs ressources mobilisables restent par conséquent limitées.

#### Demande

**Les besoins nets en eau potable et industrielle** étaient de 13 Mm<sup>3</sup>/an en 2004, seraient de 18,2 en 2015 et de 22 en 2025. En gardant le niveau du rendement du réseau d'eau potable à 62% (2004), le niveau des volumes non facturés serait de 50% (38% de perte physique) (tendanciel). Les besoins seraient donc de 27,3 Mm<sup>3</sup>/an en 2015 et de 33 Mm<sup>3</sup>/an en 2025 (ABHL, 2006).

### Demande en eau d'irrigation

La zone du PAC n'est pas touchée par la Grande Hydraulique, mais plutôt par La Petite et Moyenne Hydraulique (PMH). Cette dernière couvre toutes les terres situées en dehors des grands périmètres d'irrigation et irrigués de façon plus ou moins régulière de l'épandage des crues et les irrigations saisonnière et pérenne par des ressources régulières (sources, puits, barrages ...).

Une grande partie est de type moderne: quelques 7.545 ha (Rhiss Nekor et Oued Laou) qui demandent 31,3 Mm<sup>3</sup>/an.

L'autre est de type traditionnelle qui couvre quelques 5.000 ha (concentrés surtout du côté de la province d'Al Hoceima) et qui demande un peu plus de 17,2 Mm<sup>3</sup>/an.

En ce qui concerne le développement futur, il est admis que dans la zone du PAC les interventions dans ce secteur seront limitées et que les prélèvements resteront à leur niveau actuel.

La demande totale pour l'irrigation serait donc de 48,5 Mm<sup>3</sup>/an et tous les scénarios se traduiront par un développement quasi nul de l'irrigation en PMH.

Les demandes totales seront donc d'un minimum de 75,8 Mm<sup>3</sup>/an en 2015 et de 81,5 Mm<sup>3</sup>/an en 2025 (tableau 4), et ce quelques soient les scénarios.

**Tableau 4: Demande en eau pour 2015 et 2025**

<b>Demande Mm<sup>3</sup>/an</b>	<b>2004</b>	<b>2015</b>	<b>2025</b>
Potable + industriel	13,0	27,3	33,0
Irrigation (PMH)	48,5	48,5	48,5
<b>Total</b>	<b>61,5</b>	<b>75,8</b>	<b>81,5</b>

### Tendances lourdes (tableau 5)

Les écarts entre disponibilité et besoins doivent apparaître juste après 2004 et devraient se creuser. En sachant que la population et les demandes de cette population augmenteront et en fixant les ressources mobilisables ou à mobiliser, les taux de couverture des besoins seront de 84% en 2015 et de 78% en 2025.

Des taux qui restent en deçà des besoins et ceci sans prendre en considération:

- la dégradation de la qualité des eaux en général (pollution par rejets liquides et solides, salinisation des nappes, etc.);
- l'érosion et l'envasement des barrages;
- le développement d'autres activités économiques, surtout le tourisme, non prises en compte dans le calcul des besoins. Pour le tourisme il faut compter quelques 0,3 Mm<sup>3</sup> en plus en 2015 (avec près de 60.000 nuitées prévues et une consommation de près de 500 l/touriste/jour) et presque le double en 2025 (avec l'ouverture de la station Cala Iris);
- les impacts des aléas climatiques (sécheresse...);
- delà, et si aucune action n'est prise (tendanciel) l'écart entre besoins et disponibilité peut atteindre un déficit de 25%.

**Tableau 5: Différences entre la disponibilité et les besoins en eau**

	<b>2004</b>	<b>2015 tendanciel</b>	<b>2015 alternatif</b>	<b>2025 tendanciel</b>	<b>2025 alternatif</b>
Disponibilité Mm <sup>3</sup> /an	63,6	63,6	87,63	63,6	87,63
Demande: potable et industriel (Mm <sup>3</sup> /an)	13,0	27,3	22,75	33,0	30,0
Demande: Irrigation (PMH)	48,5	48,5	48,5	48,5	48,5
<b>Total</b>	<b>61,5</b>	<b>75,8</b>	<b>71,25</b>	<b>81,5</b>	<b>78,5</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>103%</b>	<b>84%</b>	<b>123%</b>	<b>78%</b>	<b>111%</b>

---

### Scénario alternatif (tableau 5)

Dans le cas où les programmes et les infrastructures programmées par l'état verront le jour, à savoir:

- Deux infrastructures hydro-agricoles (barrages) avec un volume régularisé total de 24 Mm<sup>3</sup>/an;
- Amélioration du rendement du réseau d'eau potable qui doit passer de 62% en 2004 à 76% en 2015 et 79% en 2025 (ABHL, 2006);
- La maîtrise et l'atténuation des impacts négatifs de la pollution sur les ressources en eau (généralisation des stations d'épuration, plan national d'assainissement liquide).

On peut s'attendre à une offre de 87,6 Mm<sup>3</sup>/an. Cette offre semble couvrir les besoins jusqu'au 2025, mais sans prendre en compte le développement d'autres activités économiques, surtout le tourisme (voir plus haut), ni le réchauffement climatique.

Tout semble indiquer que cette offre programmée va juste couvrir les besoins, sans excédant notable et donc va dépendre de la nature de gestion de cette ressource, qui doit:

- optimiser la mobilisation des ressources hydriques surtout celles de la Dorsale calcaire et des Bokoyas;
- faire passer le plus gros de l'offre vers l'irrigation PMH. Le système d'irrigation de la PMH doit être revu pour une optimisation de cette activité;
- réduire les pertes dans les infrastructures d'eau et particulièrement dans les réseaux de distribution;
- lutter contre la pollution des eaux (Plan National d'Assainissement Liquide);
- lutter contre l'érosion des sols et ses conséquences sur la durée de vie des infrastructures hydrauliques (mise en place des recommandations du Plan National d'Aménagement des bassins versants).

### ***Préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et ses habitats***

Les principales menaces et problèmes qui touchent la zone du PAC sont:

- La déforestation et l'érosion et dégradation du sol,
- La dégradation de la biodiversité marine,
- L'érosion marine et recul du trait de côte.

### **Déforestation, érosion et dégradation du sol**

#### **Déforestation**

##### ***Problématique***

La forêt couvre 287.000 ha, soit 36% de la surface des deux provinces, avec 175.000 ha (40%) au niveau de la province de Chefchaouen et 112.000 ha (31%) au niveau de la province d'Al Hoceima (8% à l'échelle nationale).

Que ça soit à Chefchaouen ou à Al Hoceima, la forêt subit des pressions énormes et souffre de la même manière et de la même intensité dans les 2 provinces. Ainsi la problématique d'une gestion durable de cette ressource forestière se pose à plusieurs niveaux:

- Impacts humains liés à l'usage: défrichement, incendies, coupes non contrôlées de bois de feu et de chauffage, pâturages intense;
- Contraintes naturelles: territoire forestier montagneux et enclavé en sa grande partie;
- Défaillance dans le système de gestion: absence d'une assiette foncière bien définie du domaine forestier, sous équipement des massifs forestiers, insuffisance des moyens et sans oublier la faible adhésion des populations aux efforts du développement.

---

## **Défrichement**

Le défrichement, pratiqué soit pour l'extension des cultures de céréales et l'urbanisation (suite à l'accroissement de la population) ou pour la culture du cannabis, a atteint des chiffres énormes, entre **1.000 ha et 1.400 ha/an**, soit une perte de 0,4 à 0,5% /an de la couverture forestière totale des 2 provinces. Dans certaines zones, le front de la déforestation par défrichement atteint 2% par an (parmi les plus élevés du Maroc).

## **Incendies de forêts**

Les incendies sont très fréquents, principalement au cours de la période estivale. Les causes principales de ces incendies sont liées aux activités humaines (défrichements, carbonisation, collecte de miel, etc.).

Les incendies touchent entre **350 et 450 ha/an** (entre 12 et 15% du total national).

## **Prélèvements non contrôlés de bois de feu et de chauffage**

Ils sont estimés à 1 470.000 stères/an pour Chefchaouen et 853.555 stères/an pour Al Hoceima; soit un total de 2.323.555 stères/an pour les deux provinces (Melhaoui, 2002).

Traduire cette quantité de bois directement en surface de forêts perdue reste très délicat. Si on prend comme référence les chiffres donnés dans la littérature (comme 1 ha = 6 à 12 m<sup>3</sup> /an; ou le volume sur pied à l'hectare qui est, en moyenne pour la forêt, de 41 m<sup>3</sup>/ha), le calcul donne des surfaces exorbitantes. Mais on peut considérer que les surfaces perdues à cause des prélèvements non contrôlés de bois de feu et de chauffage représentent quelques 75% des pertes totales (à l'instar de la moyenne nationale). C.à.d. que les pertes liées aux défrichements et aux incendies – de 1.350 à 1.850 ha – représentent quelques 25% des pertes totales et les surfaces perdues par prélèvements non contrôlés de bois de feu et de chauffage seraient de 4.050 à 5.550 ha /an. Les pertes totales seront donc de **5.400 à 6.500 ha** (Il faut traduire ces pertes non seulement en surface mais aussi en densité des massifs).

## **Erosion et dégradation du sol**

Les bassins de la zone sont caractérisés par une forte dégradation spécifique des sols, dépassant quelques fois 2.000 tonnes/km<sup>2</sup>/an. Ce taux d'érosion est dû à des facteurs naturels défavorables (géologie défavorable, forte intensité des pluies, etc.) et également aux activités humaines qui se traduisent par un déboisement rapide des forêts et des changements dans les modes culturels souvent inadéquats.

La zone du PAC peut être classée parmi les zones à forte dégradation avec des taux moyens de 1.000 T/Km<sup>2</sup>/an.

## **Tendances lourdes**

Sur le plan écologique: régression de la forêt, de la faune et flore sauvages, amplification des phénomènes d'érosion, dérèglement du régime hydrique.

- Régression de la forêt:
  - Les pertes totales sont estimées entre 5.400 et 6.500 ha/an, en surface et densité des massifs sur une forêt de 287 000 ha.
  - La production locale de bois de feu et de chauffe ne couvre que 26 à 50% de la consommation. Dans les conditions les plus optimales, le déficit serait de 50% de (4.050 – 5.550 ha/an). Donc, les pertes liées aux prélèvements non contrôlés de bois de feu et de chauffage seront de 2025 à 2.775 ha/an.
  - Le taux moyen de reboisement est de 12% (à l'échelle de Chefchaouen, une valeur qui peut être prise pour Al Hoceima, 8% à l'échelle nationale); il reste en deçà de l'équilibre écologique qui est de 15 à 20%.

Ni le PDR (Plan Directeur de Reboisement) ni son prédécesseur le PNR (Plan National de Reboisement 1970 – 2000) n'ont atteint leurs objectifs. Le PDR qui tablait sur un reboisement à l'échelle nationale de 50.000 ha/an n'a pas dépassé les 50% de cet objectif.

---

Tous ces chiffres; même partiels, tendent à confirmer:

- qu'au moins, dans le cas optimal, la moitié des surfaces forestières perdues ne sont pas régénérées (naturellement ou par reboisement. C.à.d quelques 2.700 à 3.250 ha/an, soit une perte dans le cas optimal de 0,9 à 1,1% de la surface totale de la forêt de la zone du PAC / an,
- sinon (Scénario tendanciel) toutes les surfaces forestières perdues le seront à jamais, c.à.d. 5.400 à 6.500 ha/an soit entre 1,9 à 2,3% de la surface totale de la forêt de la zone du PAC / an.

Ces derniers chiffres sont appuyés par certaines études qui avancent, à l'échelle de la forêt rifaine, une perte de 25.000 ha/an durant les décennies 70-80 (Naciri, 1991), voir même le risque de disparition de la forêt du Rif dès 2014 (HCP, 2006). Une régression qui va avoir un impact important sur:

- **la dégradation du sol**, avec des pertes en sol d'au moins 1.000 T/Km<sup>2</sup>/an;
- **des pertes en eau douce**, suite à l'envasement des barrages, qui serait au moins égale à la moyenne nationale de 0,5% de la capacité totale des barrages (vu le taux de dégradation spécifique très élevé par rapport à la moyenne des autres régions montagneuses du Maroc, situé entre 500 et 1.000 T/km<sup>2</sup>/an);
- **la biodiversité terrestre**: La dégradation de la biodiversité a commencé sérieusement dès le début du siècle dernier, et déjà la majorité des grandes espèces de différents groupes faunistiques ont disparu ou sont en voie d'extinction. Les espèces végétales ne sont pas restées à l'écart: pas mal d'espèces ne persistent que coincées dans les vestiges maraboutiques ou sous formes de *matorral* (les oléaistraies: *Olea europaea* var. *silvestris*; les cocciférais). La situation des tétraclinaies et des pinédes naturelles n'est pas très différente. Les chênaies vertes rifaines sont assez étendues, mais fortement dégradées. En haute altitude, la sapinière risque de disparaître dans un avenir très proche (Benabid, 1987; Taiqui, 1997) et les cédraies sont très dégradées.

Sur le plan économique: diminution de la productivité des ressources forestières, pastorales et agricoles qui, associée à une pression démographique croissante, conduit à une paupérisation de la population locale.

Sur le plan socio-culturel: rupture des modes traditionnels d'organisation de l'utilisation de l'espace rural.

### ***Scénarios alternatifs***

Pour un futur durable de la forêt du Rif central il faut:

- au moins (scénario alternatif de minima, en dessous duquel on rentre dans une tendance non durable) tabler sur:
  - diminution des pertes totales de surface forestière de moitié (de 5.400 à 6.500 ha/an), ce qui revient à diminuer au moins de moitié les pertes liées au bois de feu et de chauffage, et stopper l'évolution des pertes liées au défrichement et aux incendies,
  - arriver à un reboisement de 15% pour atteindre l'équilibre écologique de l'écosystème forestier;
- ou (comme scénario alternatif préférable) tabler sur:
  - diminution des pertes totales de surfaces forestières de 75% (de 5.400 à 6.500 ha/an), ce qui équivaut à la production locale de bois de feu et de chauffage (c.à.d. diminuer les prélèvements de bois de feu et de chauffe de 75%), réduire les pertes liées aux défrichements et incendies de moitié au moins,
  - arriver à un reboisement de 20% comme valeur optimale pour un équilibre écologique de l'écosystème forestier.

Ces actions auront un impact direct sur:

- la régénération et la pérennisation de l'écosystème forestier, c.à.d. sur le plan socio-économique
- maintien de la population locale et de ses activités,
- Réduction des pertes en sol et en eau,
- Réduction de la vulnérabilité de la zone.

---

Ces scénarios alternatifs, nécessitent obligatoirement une aide et un accompagnement de la population locale pour qu'elle passe de l'utilisation du bois à d'autres énergies et méthodes alternatives (gaz, électricité, etc.).

## Dégradation de la biodiversité marine

### *Problématique*

Les écosystèmes côtiers et marins sont extrêmement diversifiés et abritent une variété d'espèces rares et endémiques, un habitat d'importantes populations d'oiseaux, de tortues et de dauphins. A noter aussi la présence de:

- biocénoses méditerranéennes spécifiques; le coralligène et la *Laminaria*,
- plus de 160 espèces d'algues méditerranéennes, deux endémiques et quelques unes menacées,
- près de 250 espèces d'oiseaux: le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), et le goéland d'Audouin (*Larus audouinii*),
- quelques 80 espèces de poissons,
- des espèces menacées, comme la patelle géante (*Patella ferruginea*),
- au moins 30 espèces protégées et 14 habitats protégés.

La plus grande partie de cette richesse biologique se concentre dans les parcs et SIBEs du Rif central.

Si l'impact de la pollution reste limité, surtout dans la partie centrale de la zone du PAC, c'est surtout la pêche illicite et les méthodes délictueuses de braconnage qui posent problèmes et sont les plus néfastes pour la faune et les habitats:

- Chalutage près des côtes (jusqu'à 10 m de profondeur) et utilisation des filets maillants dérivants,
- Utilisation des explosifs et des produits toxiques,
- Braconnage ou chasse sous-marine illégale,
- Utilisation des produits toxiques pour la pêche,
- Pêche des alevins et juvéniles, etc.

### *Tendances lourdes*

Le scénario tendanciel est évident, il mène vers une dégradation globale de la biodiversité et une dénaturation des écosystèmes.

Le maintien des pressions actuelles avec le même rythme induirait:

- une perte de la biodiversité et des habitats d'intérêt écologique;
- disparition de certaines espèces menacées: mérrou, patelle géante, tortues marines (*Caretta caretta*), corail rouge, nacre;
- dégradation voir même disparition des biocénoses méditerranéennes spécifiques; le coralligène et la *Laminaria*;
- et une perte des activités liées au domaine marin et surtout à la pêche.

En effet, c'est le secteur de pêche, vu sa sensibilité dans la région, qui va recevoir l'impact le plus fort:

- Le secteur des petits pélagiques, qui fait le plus gros des débarquements en Méditerranée marocaine (80% du total en 2004), a vu sa biomasse de sardines baisser de moitié entre 1992 et 2002. Les études sur la période allant de 2000 et 2003 ont démontré que la pêche des petits pélagiques a dépassé le niveau optimal de 40% en Méditerranée marocaine (Zahri, 2006);
- Le stock démersal côtier est lui aussi en surexploitation (Slimani & Hamdi, 2004).

### *Scénario alternatif*

L'inflexion de ces tendances lourdes nécessite un ensemble d'actions qui doivent prendre en compte:

- La protection et la conservation de la biodiversité, plus particulièrement par la mise en place d'aires marines protégées, spécialement autour du Parc national d'Al Hoceima et du Cirque de Jebha;
- Mesures et moyens pour éradiquer tout type de pêche ou chasse sous-marines illicites;
- Diminution de l'effort de pêche et instauration de périodes de repos adéquates;
- L'amélioration des connaissances et le renforcement des capacités requises à ces effets.

## L'érosion côtière

### Problématique

Le caractère montagneux de la zone du PAC impose certaines spécificités au littoral:

- Les côtes basses ne dépassent pas les 18% du périmètre côtier de la zone du PAC et se concentrent aux extrémités de celle-ci; en effet, plus de la moitié de ces côtes (près de 10% du total de la côte) est répartie entre la Baie d'Al Hoceima et le littoral de Oued Laou.
- Ces côtes basses sont à étendue très limitée, elles correspondent aux débouchés des oueds. Les plages à sables n'apparaissent que dans les zones protégées des baies, criques ou tombolos. Le reste des côtes basses est formé surtout de plages à galets et graviers.
- Les falaises maritimes, sont soit de grandes falaises vives homogènes du côté est, ou à pente faible à moyenne, au centre et à l'ouest de la zone du PAC.

Dans la zone du PAC, les quelques études réalisées montrent une tendance érosive généralisée des côtes basses, qui affecte plus particulièrement les côtes sableuses, déjà étroites par nature (tableau 6). On ne dispose d'aucune donnée sur l'évolution du trait de côte au niveau des falaises.

### Tendances lourdes

Le maintien de pression actuelle et surtout avec le même rythme induirait en 2030 (tableau 6):

- une disparition de la plage de Jebha;
- une perte de 50% ou plus de la largeur pour 4 plages, en l'occurrence O. Laou, Kaa Asresse, Targha et Souani est (une perte de 25 à 35 m de la largeur des plages en moyenne);
- une perte de 10 à 20% des plages d'El Jaoun, Stehat et Torres;
- les autres peuvent facilement entrer en érosion.

En d'autres termes, à l'horizon 2030, sur l'ensemble des plages étudiées (25.810 m), 50% vont perdre plus de la moitié de leur largeur.

Sans oublier que la tendance peut s'aggraver si on prend en compte le fait qu'on ne dispose pas de données sur un nombre important d'autres plages, surtout les petites, ni sur les falaises.

On estime ainsi que plus de la moitié des plages de la zone PAC sont en érosion, 40% montrent des taux d'érosion dépassant les 1,5 m/an, et peuvent être considérées dans un état d'érosion très avancé, si on considère leur largeur.

**Tableau 6: Recul du trait de côte des plages sableuses étudiées de la zone PAC**

Plages	O. Laou	Kaa Asresse	Targha	El Jaoun	Stehat	Jebha	Cala Iris	Torres	Bades	Quema do	Safiha	Souani	
												W & cent re	Est
Longueur (m)	5.100	4.000	2.000	2.000	2.500	250	2.150	200	450	260	2.400	4.500	
Largeur (m)	60	70	60	70	50	15	50	100	100	40	80	115	
Dunes	++	++	+	+	+	-	-	-	-	-	++	++	
Engraissement (m)										+ 0,75	+ 1.5		
Stable							0		0			0	
Recul m/an	-2	-2	-1,5	-0,5	-0,5	-1		-0,5				-3	
Taux de recul en 2030 (%)	66	60	50	14	20	100	0	10	0			0	50



---

### ***Tendances lourdes***

La poursuite des tendances observées durant ces dernières décennies aura des conséquences graves sur l'homme, l'espace et les ressources du littoral.

Ces tendances sont marquées par:

- L'augmentation de la population en général et du taux d'urbanisation en particulier;
- La concentration de cette population dans les zones les plus vulnérables (les plaines basses côtières), état donné l'orographie et le manque d'espace, ce qui accélérera aussi la conurbation de la zone d'Al Hoceima;
- La mauvaise ou le manque de connaissance du contexte des risques et de leurs interactions (sismotectonique, inondations, glissement de terrains...);
- Des pratiques et une gouvernance qui ne prennent pas en compte les principes du développement durable en général et les risques en particulier (constructions traditionnelles, défrichement...).

L'examen, ci-après, illustre parfaitement la menace qui pèse sur la zone du PAC et entache ce scénario tendanciel d'un rejet indiscutable.

### ***Scénarios alternatifs***

L'impact du scénario tendanciel, surtout en termes de pertes humaines, implique la nécessité et l'urgence d'une stratégie de nature à infléchir cette tendance qui peut mettre en péril tout programme de développement dans cette zone du PAC.

On peut considérer qu'un *scénario alternatif de minima* a été lancé à partir du séisme de 2004 qui touché Al Hoceima, et les inondations de 2003-2008 qui ont ravagée cette région. Il comprend:

- La mise en place d'un règlement de construction parasismique;
- Les projets de barrages Afassi à Al Hoceima et Moulay Bouchta à Cherchaouen.

Et complété par les plans nationaux de lutte contre les inondations, d'aménagement des bassins versants et les plans directeurs de lutte contre les incendies et de reboisement.

Mais la prévention et l'atténuation des impacts des risques imposent un scénario plus conséquent, et qui peut être considéré comme un *scénario alternatif préférable*. Il sera basé sur trois niveaux d'action:

- Un redéploiement du bâti en général et de l'urbanisation en particulier:
  - Limiter la concentration urbaine, surtout dans les zones les plus vulnérables,
  - Limiter l'urbanisation dans les plaines côtières,
  - Appliquer strictement le règlement de construction parasismique.
- Atteindre les objectifs, et dans les temps, des programmes touchant les risques et notamment:
  - Plan directeur de lutte contre les incendies,
  - Plan directeur de reboisement,
  - Plan national d'aménagement des bassins versants,
  - Plan national de lutte contre les inondations.
- Mettre en place des programmes de connaissance poussée des risques et de la gestion des crises, visant surtout à:
  - Mieux connaître le contexte sismique au niveau de la zone du PAC,
  - Analyser la vulnérabilité du bâti existant et élaborer les cartes d'aptitude à l'urbanisation;
  - Elaborer des cartes de risques sismiques, inondations, glissement...
  - Capitaliser les expériences acquises (surtout celles du séisme de 2004) et améliorer la gestion des catastrophes.

---

## Les risques sanitaires (pollutions)

### *Problématique*

La qualité des cours d'eau est bonne, à l'exception des tronçons situés en aval des rejets urbains des grandes agglomérations (Oued Laou). Les eaux de baignade sont également de bonne qualité et les sables de plages propres.

Le hot-spot d'Al Hoceima est de loin le moins polluant par rapport aux autres points chauds de la côte méditerranéenne marocaine. De là, les risques anthropiques sont généralement localisés et touchent surtout les aspects sanitaires; en l'occurrence les risques liés aux pollutions par les rejets urbains. En effet:

- Seulement les grands centres disposent d'un réseau d'assainissement (3% de la province de Chefchaouen);
- Même dans les grands centres le taux de raccordement reste faible (34% pour la ville de Chefchaouen), seulement Al Hoceima atteint un taux de 80%;
- Le taux des eaux épurées reste faible (0% à Chefchaouen), le reste est déversé directement dans les cours d'eau ou la mer;
- Déchets solides, même si la collecte arrive dans les grands centres à un peu plus de 90%, ces déchets sont mis en décharges sauvages, non contrôlées.

Sans oublier que le trafic maritime intense qui transite par la Mer d'Alboran implique un risque sérieux et permanent d'accidents potentiellement polluants, par les hydrocarbures.

### *Tendances lourdes*

Le *scénario tendanciel* indique le confortement d'une situation déjà préoccupante:

- Déjà et par le passé il y avait construction de stations d'épuration des eaux usées qui n'ont jamais fonctionné. Celle de Chefchaouen est un exemple éloquent, construite en 1981, elle n'a jamais fonctionné ni été raccordée au réseau d'assainissement.
- Les programmes récents ne touchent que les grands centres, et pour le moment seulement Al Hoceima possède une STEP fonctionnelle d'une capacité 3.000 m<sup>3</sup>/j (traite 80% des rejets de la ville) et une autre en construction d'une capacité de 5.400 m<sup>3</sup>/j (Beni Bouayach – Imzouren). Celle de Chefchaouen est programmée, les eaux usées sont toujours rejetées sans aucun traitement (80% dans les cours d'eau, 19% en mer, 1% répandu dans la nature).
- Les petits et moyens centres restent le nœud du problème. Si pour les centres Béni-Boufrah, Imzouren, Ait Qamra, Snada, Torres, Béni Jamil et Arboua-Taourirte, il est prévu un programme d'assainissement liquide pour la période 2013-2017, pour les autres centres, rien n'est prévu ou du moins il n'y a pas de programmes ou de projets concrets.
- Mise à part l'unique et la toute nouvelle décharge contrôlée intercommunale d'Al Hoceima (30.000 tonnes/an), les déchets solides, s'ils sont collectés, sont mis en décharges sauvages. Dans les petits et moyens centres, même la collecte ne dépasse pas quelques fois les 30%.
- Les déchets hospitaliers (estimés à quelques 38 tonnes à Chefchaouen et près de 200 tonnes à Al Hoceima) dont l'élimination se limite très souvent à un déversement anarchique dans le milieu naturel, engendrant un ensemble de retombées négatives pour l'environnement et pour la santé.

### *Scénarios alternatifs*

Tout scénario alternatif, ou toute solution envisagée, doit passer par une accélération de la mise en œuvre des programmes nationaux *d'assainissement liquide* et des déchets ménagers: c.à.d. appliquer la stratégie nationale en matière lutte contre la pollution.

Il faut donc:

- arriver aux objectifs des programmes déjà lancés dans la zone, avec surtout la mise en fonctionnement de la STEP de Beni Bouayach – Imzouren;
- mettre en œuvre le plutôt possible les projets programmés, et en 1<sup>er</sup> lieu la STEP et la décharge contrôlée de Chefchaouen;

- 
- Elimination des décharges sauvages et organisation de décharges autorisées en attendant la réalisation des décharges contrôlées.

Ce scénario ne peut être pris que comme *scénario de minima*, et ce pour les raisons suivantes:

- D'une part, ces programmes lancés ou en projet couvrent pour la plupart une période allant jusqu'à 2025;
- D'autre part, une grande partie de la zone du PAC reste en dehors de ces programmes.

Un *scénario alternatif optimal* doit viser le long terme, couvrir toute la zone du PAC, trouver une solution aux déchets solides dangereux et réduire les volumes de déchets par la récupération des matières recyclables et valorisables.

Il faut donc:

En 1<sup>er</sup> lieu, arriver, et pour toute la zone du PAC, zones urbaines et rurales confondues, aux objectifs fixés (à l'échelle nationale) à l'horizon 2020. c.à.d.:

- réduire la pollution en général de près de 80%;
- arriver à un taux de raccordement au réseau d'assainissement de 80%;
- réduire la pollution domestique et industrielle de 60%;
- Arriver à un taux de 90% de collecte et de traitement des déchets ménagers;
- Récupérer 20% des déchets générés.

En 2<sup>ème</sup> lieu compléter ce programme par:

- Un centre de traitement des déchets hospitaliers pour Al Hoceima (Chefchaouen peut utiliser celui de Tétouan);
- Des centres de tri et de récupération des matières recyclables et valorisables, au moins dans les grands centres (Al Hoceima et Chefchaouen).

### **3.1.2 Préservation et valorisation du patrimoine culturel**

#### ***Enjeux et objectifs***

##### *Valorisation du patrimoine historique dans le territoire PAC-Maroc*

Le patrimoine culturel historique dans les deux provinces Al-Hoceima et Chefchaouen se caractérise par une grande diversité et typologie de sites archéologiques et monuments historiques qui confèrent à cette zone un intérêt certain. Mais d'abord il faut préserver pour valoriser les monuments qui jalonnent le littoral d'Oued Laou à Al-Hoceima. Pour atteindre ce but, une campagne d'inventaire en vue d'un classement et en même temps, de consolidation et de restauration de ces monuments est prioritaire avant toute autre opération. Pour les sites archéologiques, les fouilles vont permettre de mettre au jour des structures de différentes typologies qu'il faut à leur tour restaurer comme le cas aujourd'hui pour le site d'Al Mazamma.

Valoriser le patrimoine culturel de la zone du PAC-Rif central c'est en -premier lieu- en attendre des retombées économiques par le biais du tourisme et de ses dérivés (structures d'accueil, commerce, etc.) et par les opportunités d'emploi qu'il offre, mais c'est aussi ancrer la population locale dans son histoire et lui donner une fierté par la reconnaissance de ses racines et de son identité. En dernier lieu, en faire un appui pédagogique pour la transmission des savoirs comme c'est le cas aujourd'hui pour les monuments importants de Targha, Qalaa Tores ou les sites archéologiques d'Al Mazamma et de Taghassa, à condition de les conserver par un programme de consolidation et de restauration.

Le patrimoine culturel historique peut toujours s'intégrer dans une démarche de développement durable sous certaines conditions; même reconnu comme richesse, la diversité du domaine concerné, le patrimoine ne suffit pas à en faire un support de développement. La ressource n'est que potentielle. Pour qu'elle s'intègre à une démarche de développement durable, trois conditions s'avèrent nécessaires:

- La première est que ce patrimoine ne disparaisse pas (nécessité de la conservation);

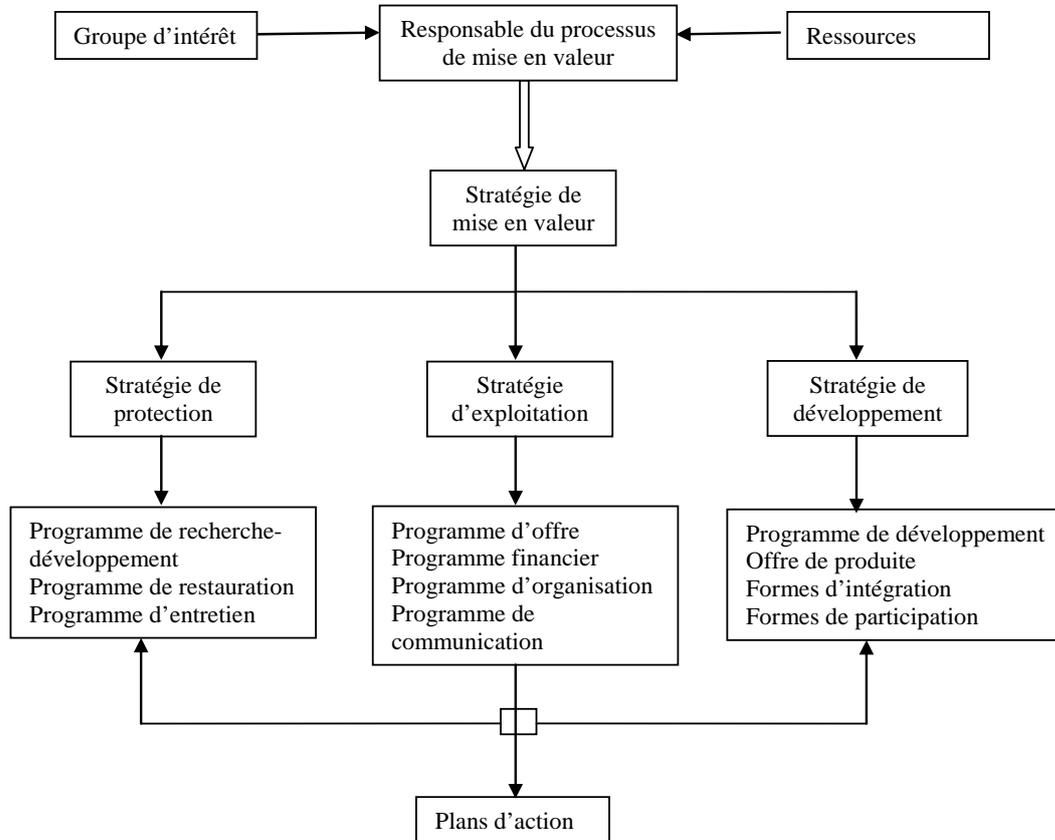
- La seconde est qu'un usage approprié lui soit trouvé pour le faire vivre, pour qu'il devienne facteur de développement (quelle valeur veut-on lui donner?);
- La troisième est que sa valorisation s'intègre dans un processus global et qu'il devienne ainsi moteur de développement.

Les monuments historiques et sites archéologiques du Rif central, afin qu'ils ne disparaissent pas, doivent bénéficier, avant tout d'une protection juridique (classement ou inscription sur la liste nationale, d'une protection physique (restauration et consolidation de leurs structures) et enfin leur donner une fonction afin qu'ils continuent à vivre; d'où la nécessité d'une mise en valeur avec une réhabilitation des monuments en musée, maison du patrimoine ou musée militaire (cas du bastion d'Al Mazamma et cas du fortin saadien à Targha). Quant aux sites archéologiques, ils seront aménagés en parc archéologique (cas du site d'Al Mazamma à Al Hoceima et de Badis dans la commune Bani Boufrah).

La valorisation des sites archéologiques en parc archéologique, est un bon exemple de ce qui peut se faire en matière d'intégration à une démarche de développement durable. Elle exige la coopération des services publics (réglementation relative à la protection des sites, aux fouilles archéologiques), des collectivités territoriales (pour l'acquisition des terrains et le financement de la mise en valeur), des archéologues, des entreprises privées et des habitants des lieux.

La mise en valeur des sites archéologiques et le développement local implique donc un grand nombre d'acteurs institutionnels au plan national, régional et local auxquels il faut ajouter les acteurs socio-économiques et les associations dont le rôle est bien souligné dernièrement.

Le gestionnaire du site doit définir une stratégie de recherche archéologique, une stratégie de conservation, une stratégie d'organisation, une stratégie de communication et une stratégie de développement qui soient cohérentes avec des objectifs plus vastes que le processus de mise en valeur doit poursuivre (figure 7).



**Figure 7: Le système de prise de décision pour la valorisation du patrimoine historique (A partir du projet PISA 2002)**

---

### ***Une nécessaire adaptation des outils de protection***

De nombreuses études de projets et l'expérience montrent la relative inadaptation des réglementations sur les monuments historiques et les sites en matière de protection du patrimoine culturel, surtout rural. A l'échelle régionale, on retrouve cet éclatement des prises de décision. La décentralisation a accru la fragilité de la décision, la rivalité entre agents administratifs et entre élus des communes. Le patrimoine culturel est devenu bien souvent un lieu de conflits (exemple du Projet touristique CGI à Souani aménagé en partie sur le site archéologique d'Al-Mazamma): les difficultés économiques et sociales poussent les élus à privilégier l'économique et le court terme au détriment du patrimoine et du long terme. On peut également regretter une absence de coordination entre les divers services de l'Etat, les collectivités locales et les associations.

Les communes marocaines rurales ou urbaines ne disposent pas d'un outil de planification spatiale – comme en France – qui sert de base de réflexion sur leur avenir et qui fait partie des dispositifs d'urbanisme de droit commun comme les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Plans d'Occupation du Sol (POS) pour les communes en France.

Le POS et LE ZPPAUP doivent préserver les activités agricoles, protéger les espaces forestiers, les sites, le paysage et l'architecture rurale, en conciliant les impératifs de protection et d'aménagement. Ils déterminent, à l'intérieur du territoire auquel ils s'appliquent, des zones d'affectation et fixent les règles générales d'utilisation du sol qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire.

La protection des monuments historiques classés, au Maroc est gérée par la loi 22-80, or cette loi en vigueur, institue deux degrés de protection en fonction des caractéristiques et de la valeur du patrimoine, monument ou site: il ya le classement et l'inscription. Dans le premier cas le propriétaire du monument – comme dans les villes classées – peut bénéficier de l'aide de l'Etat -mesures fiscales – en cas d'intervention sur le monument. L'inscription est de portée plus restreinte et le propriétaire ne bénéficie d'aucune aide. Pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel historique du Rif central, il faut le classer d'abord, mais la procédure du classement est lourde: le dossier doit passer devant plusieurs commissions locales, régionale et nationale.

Malgré la promulgation de cette loi, il n'y a aucun plan de mise en valeur ou de sauvegarde concernant les monuments et sites archéologiques dans la zone du PAC du Rif central, car les sites de la région, surtout côtiers, ne sont ni classés ni inscrits sur la liste nationale.

D'autre part, le rythme des travaux de recensement (inventaire) des monuments et sites archéologiques reste nettement insuffisant pour espérer disposer à moyen terme d'une vision d'ensemble des éléments du patrimoine rural dans le Rif central. Il conviendrait donc d'accélérer les inventaires en intervenant tant sur les méthodes que sur les effectifs et les moyens financiers.

Enfin, en se basant sur l'inventaire général du patrimoine culturel dans la zone du PAC-Rif central, la création d'un Système d'Information Géographique (SIG) s'impose, pour apporter une aide précieuse dans le travail d'étude et d'analyse de tout projet lié au secteur culturel. Les données de base concernant ce SIG seront fournies par les services du Ministère de la Culture qui tient la liste nationale.

### ***Promotion du patrimoine historique***

- Absence d'une stratégie de promotion du patrimoine culturel à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.
- Insuffisance en matière d'infrastructure routière (la rocade est toujours inachevée) et promotion de l'identité culturelle de la population locale du Rif central.
- L'information sur les sites et monuments est absente, et même quant elle existe, pour les sites classés comme à Chefchaouen, elle est unique et ne prend pas la spécificité des différentes catégories des visiteurs.
- Les campagnes de sensibilisation restent centralisées dans les grandes villes à l'occasion du mois du patrimoine.

- 
- Absence de promotion du tourisme, culturel et de plaisance, urbain et rural.
  - Absence de la promotion de l'emploi dans différents domaines: tourisme, artisanat, agriculture et services.
  - La fonction de promotion est affectée par l'absence d'intégration entre le site et son contexte externe. Les sites et monuments n'ont pas mis en œuvre des politiques de divulgation programmée et planifiée.
  - Le manque de personnel formé dans le domaine du marketing territorial ne favorise pas le développement d'une politique de promotion.

### 3.1.3 Durabilité de l'activité touristique

L'analyse diagnostique de la zone du PAC a fait ressortir que le processus de désenclavement économique et social de cette région passe nécessairement par une vision multi-sectorielle de développement avec, comme l'a déjà souligné l'étude du SDAULMC (2002), le tourisme comme secteur locomotive, tout en valorisant les autres domaines d'activités liés aux potentialités qu'offre la région: la pêche et l'agriculture. Toutefois, la rareté des plages et la prépondérance de paysages montagneux limitent le développement d'un tourisme balnéaire ou de masse, mais favorisent plutôt un tourisme alternatif basé sur une expérience touristique active et respectueuse de la conservation des ressources du patrimoine environnemental et culturel de la région.

D'après l'étude du SDAULMC (2002, 2005), la démarche prospective de calcul du nombre de touristes à l'horizon 2025 est basée sur les trois axes suivants:

- La part qui revient à cette région par rapport à l'ensemble du pays, selon la volonté politique annoncée de 10 millions de touristes en 2010;
- Les capacités de charge des plages et des terrains d'extension de l'urbanisation dans la région;
- L'estimation des flux de drainage de touristes nationaux selon les centres émetteurs limitrophes.

La projection du nombre total de touristes (nationaux et internationaux) à l'horizon 2025, en prenant en considération ces trois axes serait de 475000 touristes (320.000 nationaux et 155.000 internationaux). La capacité de l'aire de l'étude se trouverait ainsi multipliée par dix en 25 ans.

Compte tenu de cette évolution prévisionnelle, et en considérant les hypothèses suivantes: environ 40% des demandes absorbées par les structures non classées et chez l'habitant, un taux de fréquentation de 50%, une durée moyenne de 10 jours et une fréquentation sur les mois de juillet et août (60% pour les nationaux et 70% pour les internationaux), la programmation du SDAULMC prévoit une capacité additionnelle de 9.500 lits à l'échéance 2025. Les catégories d'hébergement de l'offre totale comprennent les appart-hôtels (30%), les hôtels (15,5%) et les VVT (15,5%). Ces catégories sont programmées dans les 5 pôles de développement des unités d'aménagement de Chefchaouen et d'Al Hoceima et qui sont: (I) Kaa Asras-Targha, (II) Stéhat-Bouhmed, (III) Jebha, (IV) Cala Iris-Torres et (V) Baie d'Al Hoceima. La figure 8, élaborée à partir des données du SDAULMC, montre les 5 pôles de développement, les zones d'intérêt touristique (ZIT), les unités d'aménagement touristique (UAT), ainsi que les diverses potentialités de la zone.

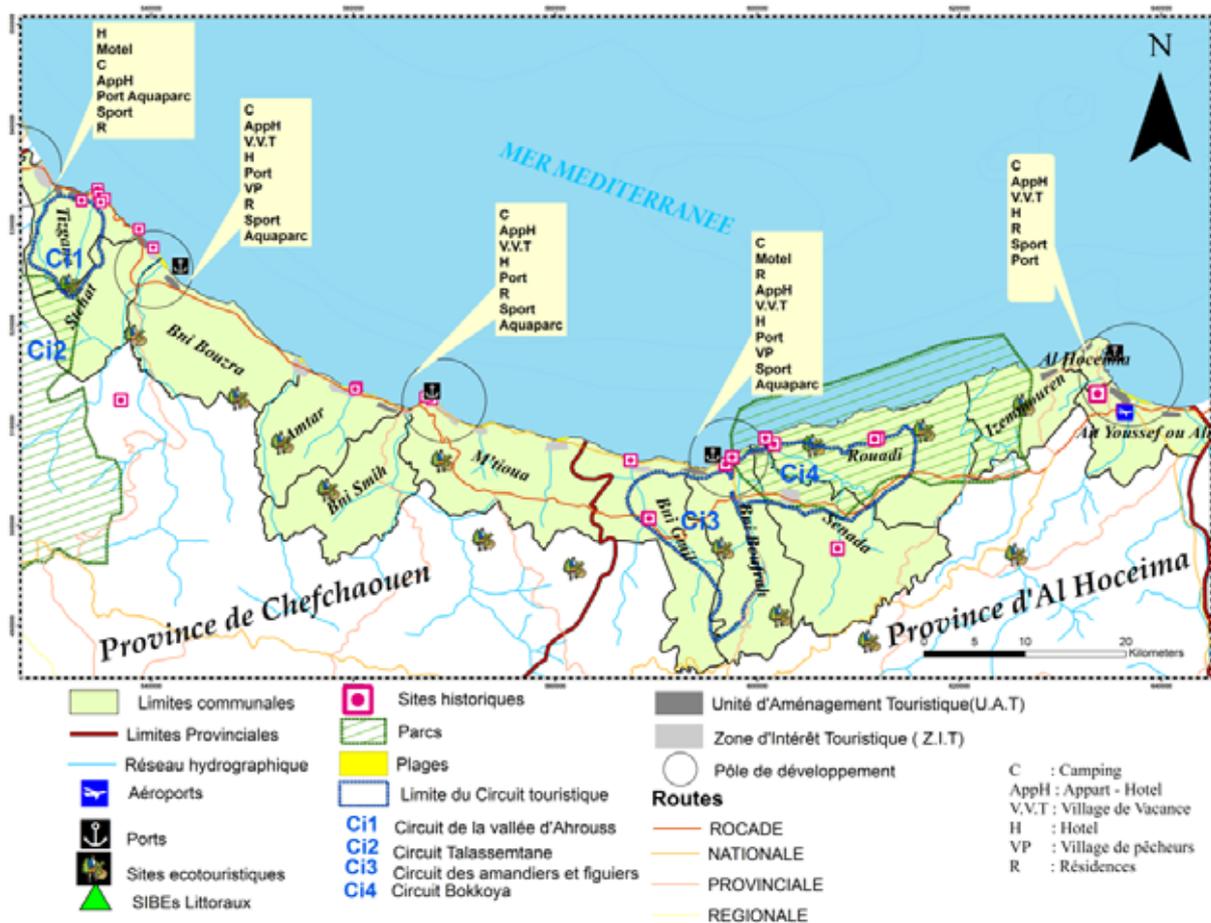


Figure 8: Carte des potentialités et des capacités de développement et d'aménagement touristique de la zone du PAC (d'après les esquisses d'aménagement du SDAULMC, 2002)

### Enjeux / objectifs

Les enjeux et objectifs proposés pour un développement durable du tourisme dans la région sont les suivants:

#### Le tourisme comme moteur pour le développement économique et l'amélioration du bien être des populations

Le tourisme revêt un caractère stratégique du fait qu'il contribue fortement à l'absorption d'une partie importante du chômage et à la formation du PIB. Pour ceci, il se présente aujourd'hui, dans la perception des organisations mondiales telles que l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) et/ou des autorités publiques nationales, comme une source intarissable de création des richesses. Il justifie une croissance grandissante, faisant de lui une industrie prospère et florissante, ayant pour objet de donner une impulsion supplémentaire à l'activité économique et de promouvoir les métiers et les petites industries traditionnelles ainsi que les services, la restauration, le transport, etc. Par conséquent, une volonté concrète s'est établie de la part de nombreux chercheurs et spécialistes de la communauté scientifique considérant le tourisme en tant que l'une des exigences primordiales et nécessaires pour bâtir un développement durable. Dans ce contexte, plusieurs interactions concevables sont davantage possibles au profit des individus et de la société en générale de la zone PAC tout en sachant proposer des actions concrètes en harmonie avec le marché international du tourisme.

---

### Mettre en valeur la biodiversité écologique et culturelle comme attrait principal de l'offre touristique

La zone PAC est une zone très riche en biodiversité aussi bien en termes d'espèces que d'habitats. La zone abrite, en effet, de nombreux Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) comme la côte des Rhomara, le cirque de Jebha ou la réserve botanique de Talassemrane, deux des principaux Parcs Nationaux du pays que sont ceux de Talassemrane (Chefchaouen) et Al Hoceima (Al Hoceima) ainsi que de superbes paysages terrestres et côtiers composés de luxuriantes forêts, de très hautes falaises surplombant la Méditerranée.

En terme d'espèces, l'une des principales caractéristiques de la biodiversité du Rif est son taux élevé d'espèces endémiques qu'il contient, en plus d'un important cortège de formes de vie rares ou menacées donnant à la région une valeur écologique particulière.

Le premier aspect à prendre en compte est la mise en valeur de ce patrimoine au travers d'actions d'interprétation environnementale et d'augmentation de l'accessibilité des sites les plus remarquables pour l'appréciation de la part des touristes.

L'identité locale et le savoir-faire traditionnel des populations (cuisine, musique, dialectes...) sont les autres éléments de la biodiversité naturelle et humaine de cette zone, un patrimoine et un atout, qu'il importe de préserver, conserver, capitaliser, développer et valoriser à des fins de développement socio-économique soutenu et durable de la zone.

### Développer et gérer le secteur de l'accueil touristique à travers une démarche de gestion environnementale

Cet objectif peut être décliné en sous-objectifs suivants:

- Garantir la gestion des structures hôtelières avec une utilisation rationnelle des ressources en eau: L'eau est parmi les éléments les plus critiques à considérer dans un projet de développement touristique. L'objectif est d'élaborer un modèle pour la gestion des eaux, qui puisse être utilisé dans la zone PAC pour gérer l'utilisation de la ressource hydrique en prévision d'un important développement touristique, et qui puisse promouvoir un développement rural compatible avec la valorisation des ressources naturelles et des activités traditionnelles. La cible principale est le secteur privé et sa sensibilisation pour l'introduction des technologies à basse consommation d'eau dans les structures d'hébergement.
- Gestion des déchets solides et liquides produits par le secteur touristique: L'objectif est la diffusion du principe de la prévention des déchets. La raison est évidente. Un déchet qui n'est pas produit, ne génère pas de coûts au niveau écologique et économique. Ainsi, aucune énergie n'est nécessaire pour le transport et le traitement de ces déchets et il n'est pas nécessaire de construire des installations spéciales pour les traiter.  
La sensibilisation des opérateurs touristiques à introduire les bonnes pratiques de gestion des déchets demeure l'activité principale pour atteindre cet objectif. Une meilleure gestion des déchets solides à travers le tri, le recyclage... aussi bien dans les structures touristiques que dans les infrastructures socio-économiques, serait de nature à rendre la région plus attrayante sur le plan touristique et contribuerait à une meilleure conservation des ressources en eau.
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur touristique: Le Maroc dépend, pour la quasi-totalité de son énergie, de l'importation (pétrole et gaz). Pourtant, le pays dispose de ressources énergétiques considérables correspondant à l'énergie solaire et éolienne. Le climat, dans la région montagneuse du nord du pays, comportant la zone PAC, est souvent très venteux ayant favorisé la mise en place de certains projets pilotes ou de production d'énergie électrique à partir d'éoliennes.

Le tourisme est une activité économique connue pour étant consommatrice d'eau et d'énergie, et un tourisme durable se doit de concilier entre la satisfaction des besoins d'un touriste et la durabilité de l'activité touristique. Une des principales alternatives pour garantir cette durabilité, du moins en ce qui concerne l'énergie, est de capitaliser les ressources renouvelables dont jouit la région pour, d'une part, disposer de ressources énergétiques suffisantes pour accompagner la politique touristique prévue pour la région et, d'autre part, conserver le patrimoine naturel et environnemental de la région.

## Scénarios

En termes d'activité touristique, la zone du PAC souffre de nombreuses insuffisances et de nombreux handicaps aussi bien en matière d'infrastructures qu'en moyens humains qualifiés. Il en découle que le scénario tendanciel de cette activité se caractériserait par la non durabilité de l'activité.

Selon les contributions des différents acteurs locaux, le développement du tourisme durable devrait se faire selon trois principaux axes (trois scénarii):

- le développement économique de la zone et l'amélioration des conditions de vie des populations;
- la conservation des conditions environnementales particulièrement riches de la zone et la capitalisation de leurs valeurs écologiques à des fins de développement touristique;
- la conservation et la valorisation du patrimoine identitaire et des particularités socio-culturelles de la population locale.

En fait, ces trois visions, très différentes, correspondent à des objectifs spécifiques de trois groupes d'acteurs; trois éléments, donc, parfaitement complémentaires de ce qui est communément appelé „développement durable“ dont l'une des composantes évidentes est le tourisme durable. Aussi, la variante choisie pour la mise en place et en œuvre de la stratégie de développement du tourisme durable dans la zone PAC est un composite de ces trois visions permettant, d'une part, une contribution de l'ensemble des acteurs ayant des centres d'intérêt différents et, d'autre part, une diversification des ressources nécessaires pour attirer et satisfaire le touriste.

## Proposition et identification d'actions

Dans le cadre de ce projet et étant donné le grand nombre, la diversité et, souvent, l'hétérogénéité des suggestions formulées par les populations locales, nous avons jugé utile, opportun et plus pratique de proposer des actions **fédératrices**, certainement plus synthétiques et plus harmonieuses avec cette première phase de ce projet. Les actions retenues pour la région PAC dans le cadre de ces trois visions sont (tableau 7):

**Tableau 7: Actions retenues pour un tourisme durable dans la zone du PAC**

<b>Promotion socio-économique de la zone PAC</b>	Mise en place de cartes de zones touristiques actualisées tenant compte des zones à risque (sismique, glissement de terrain, inondations...)
	Création d'une brigade de la police touristique dans les deux provinces de Chefchaouen et Al Hoceima
	Renforcement des infrastructures de transport routier, maritime et aérien
	Valorisation du patrimoine culinaire et des produits locaux de terroir
	Professionnalisation des activités touristiques (renforcement des capacités matérielles et humaines des acteurs locaux dans le domaine touristique)
	Promotion et valorisation des activités écotouristiques (sentiers pédestres, équestres...), pêche touristique, création de gîtes, formation de guides spécialisés, documents de communication...)
	Création d'un réseau de gîtes et de maisons d'hôtes
	Mise en place d'un comité indépendant de suivi stratégique, d'évaluation et d'observation sur l'application de la stratégie de tourisme durable
	Renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine touristique en moyens de communication, d'information et de compétitivité
<b>Valorisation du patrimoine identitaire social et culturel de la zone PAC</b>	Préparation d'un catalogue argumenté, avec des plans de gestion, de tous les sites ayant une valeur patrimoniale dans la région PAC
	Mise en place de système d'information et de communication (réseautage, muséologie, bibliothèques...) pour la promotion du patrimoine socio-culturel de la zone
	Mise en place d'événements (festivals, cycles de conférences, visites...) pour la promotion du patrimoine socio-culturel local de la zone PAC
	L'élaboration et la réalisation d'actions pour la valorisation du patrimoine socio-culturel de la région (sites et monuments historiques, patrimoine architectural, recettes culinaires, variétés et races locales, savoir faire traditionnel...)

<b>Conservation et valorisation de l'environnement de la région PAC</b>	Mise en place d'une structure régionale, et de cellules locales, pour la veille, la surveillance et le contrôle de la dégradation et de l'érosion du littoral dans la zone PAC
	Mise en place de programmes-actions pour réhabiliter le littoral du Rif Central et améliorer la résilience de la côte contre le phénomène de l'érosion et les activités zoo-anthropiques
	Mise en place et en œuvre de plans de gestion et de valorisation des zones sensibles et des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) de toute la zone PAC – Identification des autres zones de haute valeur écologique et environnementale de la région
	Promotion de l'écotourisme par la mise en place et en œuvre de projets pilotes concrets sur l'utilisation des technologies vertes (énergie, eau, déchets...)

### 3.2 Approche territoriale

La zone du PAC, malgré ses atouts géographiques et socioéconomiques, enregistre, en dehors de la ville d'Al Hoceima, des indicateurs de pauvreté assez sévères. Cela n'est pas étonnant quand on sait que ce territoire fonctionne en vase clos. Il entretient très peu de rapports d'échange avec son hinterland et avec les principales métropoles de la région. C'est une région enclavée à cause de la contrainte physique que constitue la chaîne du Rif, mais aussi de l'héritage historique qui fait que cette zone n'a pas connu la mise en valeur qu'elle mérite ni pendant la période coloniale espagnole, ni durant les cinquante années d'Indépendance du Maroc.

La zone du PAC présente, néanmoins, la particularité de constituer un espace relativement moins anthropisé que celui de la côte tétouanaise, par exemple. Certes, le territoire subit des agressions et des altérations multiples (déboisement, culture du kif, érosion, risques naturels, micro urbanisation diffuse, etc.), mais il demeure dans une large mesure relativement „vierge“, d'où la nécessité de sa protection et sa valorisation dans le respect de ses équilibres écologiques. C'est un territoire qui présente de nombreux atouts et qui peut profiter de plusieurs opportunités. Un aménagement rationnel et durable peut contribuer à son équilibre écologique tout en offrant à ses habitants une qualité de vie meilleure.

L'approche territoriale est plus une manière de penser le développement local ou l'accompagnement de projet qu'une méthode. Cette approche a trois objectifs:

- Contribuer à un développement qui prenne en compte les besoins de tous les habitants, les initiatives, les attentes des femmes comme des hommes et qui se donne des orientations à moyen et long terme.
- Permettre l'intégration raisonnée de projets individuels ou collectifs dans leur contexte socio-économique et favoriser la participation des porteurs de projet à la vie locale.
- Faire émerger de nouveaux projets à partir des ressources et des besoins non satisfaits du territoire.

L'approche territoriale s'appuie sur le concept de *projet de territoire*. C'est une démarche nouvelle de développement qui consiste à faire émerger des projets à une échelle territoriale pertinente. Ce qui distingue un projet de territoire des autres projets est une méthodologie nouvelle en rupture avec les approches sectorielles et centralisées du développement. Il s'appuie sur la participation des acteurs locaux et de l'ensemble des acteurs concernés par les différentes étapes du projet.

Un projet de territoire est un projet global:

- Il mobilise toutes les potentialités de développement à travers des réalisations permettant de structurer le territoire;
- Il répond à une stratégie dont les objectifs se concrétisent à long terme;
- Ses opérations et actions sont réalisées à moyen terme;
- La coordination se fait à court terme.

---

Le projet PAC doit émaner des concertations organisées à l'échelle locale avec l'ensemble des acteurs locaux, mais aussi porté par eux. Le PAC n'a aucune chance de se concrétiser s'il ne fait pas l'objet d'un portage collectif et d'une contractualisation qui définit les droits et les obligations de chacun des acteurs échelonnés sur le temps.

La stratégie GIZC pour la zone du PAC doit impérativement s'articuler autour d'une panoplie d'actions concrètes visant à atteindre un développement local durable et intégré. La stratégie à mettre en œuvre doit reposer sur trois principes qui sont en même temps trois objectifs à concrétiser:

- **Une mise à niveau territoriale intensive:** cette mise à niveau s'impose aussi bien pour les infrastructures et les équipements que pour l'amélioration des techniques, des ressources humaines et des savoir-faire. L'objectif de cette mise à niveau est de résorber les déficits urbains et ruraux et de corriger les dysfonctionnements sociaux, infrastructurels et écologiques.
- **Une homogénéisation du contenu social:** en réduisant l'écart population urbaine / population rurale, population aisée / population pauvre. Ces fractures sociales constituent un handicap à la construction d'une identité et d'une solidarité locale et à l'ancrage territorial des populations. Ces dernières doivent se sentir appartenir au territoire de la zone du PAC, et par conséquent, concernées par ses problèmes actuels et ses projets à venir, d'où l'intérêt de leur participation à la conception, la réalisation et l'évaluation des projets de développement et d'aménagement de la zone.
- **Un décollage économique (take-off):** qui veillerait sur les équilibres sociaux et environnementaux. Un décollage basé sur une exploitation rationnelle des ressources locales et une valorisation compétitive et durable de ces ressources. Les ressources locales concernent aussi bien les ressources humaines que naturelles. Ce décollage ne peut avoir lieu sans une éradication totale de l'analphabétisme et des poches d'exclusion et de pauvreté.

La stratégie GIZC doit nécessairement s'inscrire dans les trois échelles du temps: le court terme (5 ans), le moyen terme (10-15 ans) et le long terme (+20 ans et plus).

- **A court terme (5 ans):** Il s'agit de répondre aux besoins essentiels de la population, améliorer autant que faire se peut, un niveau de qualité de vie et permettre aux habitants, principalement en milieu rural, de vivre dignement sur leur territoire.
- **A moyen terme (10 – 15 ans):** Il s'agit de donner sa chance à la zone du PAC pour qu'elle intègre un système économique d'échanges, de transformation des productions, de commercialisation et de concurrence, élargissant ainsi les possibilités d'emplois et qu'elle puisse définir son image, son rôle et ses spécificités dans le tissu économique provincial et régional.
- **A long terme (+20 ans):** permettre à la zone du PAC de rayonner au plan national grâce à une base économique solide et diversifiée et un territoire compétitif et attractif. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée. Le Rif central pourra devenir un passage obligé de tous les flux matériels, financiers et humains notamment ceux qui circulent entre le Nord du Maroc et l'Europe.

Concrètement, le développement spatial de la zone du PAC doit se faire selon des zones prioritaires autour desquelles s'associeront des groupements de territoires annexes. Le schéma géographique proposé ne signifie, en aucun cas, un cloisonnement. Au contraire, les courants socio-économiques dominants s'exerceront entre le centre et la périphérie dans chaque zone, tandis que les échanges interzones, existants déjà peut être à l'état embryonnaire, doivent être renforcés et intensifiés dans des secteurs traditionnels de complémentarité humaine et géographique.

### 3.2.1. Pour un développement territorial équilibré et durable de la zone du PAC

Par „développement territorial équilibré et durable“, on signifie un développement créateur de richesses, équitable profitant à tous les habitants et respectueux des équilibres écologiques et spatiaux.

*Les principaux enjeux et objectifs du PAC seraient:*

- **La réduction des écarts sociaux:** Il s'agit, en effet, de réduire la pauvreté en mettant à profit le programme gouvernemental de l'INDH, en initiant des actions sociales au profit des populations à

---

bas revenus, notamment les plus vulnérables d'entre eux (veuves, divorcées, handicapés, malades chroniques, personnes âgées, etc.).

- **La mise à niveau du territoire du PAC:** C'est principalement l'équipement de la zone du PAC en infrastructures de base (eau potable, électricité, routes, etc.) en faisant profiter la région des programmes gouvernementaux comme le PAGER, le PNER, le PNR, etc.). La mise à niveau territoriale c'est l'accès aux services de base, le désenclavement et l'équipement en infrastructures socio publiques (dispensaires, écoles, centres de formation professionnelle, etc.).
- **La maîtrise de l'urbanisation:** Malgré le caractère accidenté de la zone, celle-ci connaît un phénomène d'urbanisation diffuse anarchique. Ce phénomène risque de s'accroître avec le passage la Rocade méditerranéenne qui verra proliférer des habitations et des installations commerciales ne répondant à aucun plan d'urbanisme d'ensemble. Il faut donc anticiper cette évolution en dotant toutes les communes de la zone du PAC de documents d'urbanisme opposables aux tiers. La prévention de la prolifération de l'habitat insalubre dans la zone passerait nécessairement par la mise en œuvre de programmes d'habitat social au profit des habitants mal logés.
- **La diversification de la base économique:** Il s'agit de sortir la zone de sa monofonctionnalité, notamment du côté du littoral de Chefchaouen, qui repose principalement sur la culture du cannabis et secondairement sur la pêche artisanale. La diversification passe tout d'abord par l'éradication progressive de la culture du cannabis en lui substituant des cultures industrielles et agroalimentaires, le renforcement de la pêche en aménageant des ports, en développant quelques activités industrielles agroalimentaires non polluantes et surtout l'écotourisme.

### *Les scénarios possibles*

Les scénarios relatifs au volet démographique et socioéconomique seront élaborés à partir des données existantes et à travers les tendances générales lourdes constatées à l'échelle macroéconomiques nationales et régionales. Trois scénarios sont à décliner pour la zone du PAC:

- un scénario positif, dit également optimiste;
- un scénario négatif ou pessimiste, dit également tendanciel;
- un scénario intermédiaire, dit également réaliste ou volontariste.

#### *Scénario positif (dit également optimiste)*

**A l'échelle macroéconomique,** le PIB de l'économie marocaine connaîtra une forte croissance, et passera de 73,3 milliards de Dollars US (Banque Mondiale, 2009), à environ 246 milliards de Dollars US en 2025 (selon notre propre extrapolation). Ceci équivaut à un taux de croissance économique de 7% par an.

Les principales raisons de l'accroissement des actifs économiques sont une meilleure intégration de l'économie marocaine aux marchés européens et mondiaux, des conditions attrayantes pour les investissements nationaux et internationaux, une compétitivité croissante de l'économie marocaine, un taux décroissant de pauvreté et d'analphabétisme, grâce à une bonne politique d'éducation, une déréglementation du marché du travail, ainsi que la privatisation d'entreprises publiques, une politique économique et financière équilibrée (harmonieuse), le développement d'infrastructures, ainsi que l'intégration de chaînes complètes de valeur ajoutée dans l'économie marocaine (ex: production et transformation des aliments/ industrie agro-alimentaire).

Le secteur des services devient dominant dans la structure de l'économie marocaine, et détient une part de 73%, avec une augmentation réelle de 180 milliards de Dollars US en 2025. Les secteurs tels que le tourisme, les transports, et la communication sont les plus importants au sein de l'économie croissante.

Le secteur industriel sera relativement moins important dans le futur. La part de celui-ci dans le PIB sera en décroissance, et passera de 29% en 2007 à 13% en 2025. La part du secteur agricole restera à peu près stagnante, et se situera autour de 14% en 2025.

La part absolue du secteur industriel dans le PIB s'accroîtra certainement, et passera de 19 milliards de Dollars US en 2007 à 32 milliards de Dollars US en 2025. Au sein du secteur industriel, les industries de

---

l'eau et de l'énergie, ainsi que l'industrie du bâtiment sont extrêmement importantes. Les marchés émergents des énergies solaire et éolienne offriront de grandes opportunités à l'économie.

De même, la part absolue du secteur agricole dans le PIB s'accroîtra, et passera de 12 milliards de Dollars US à 34 milliards de Dollars US en 2025. Dans le présent scénario, le pourcentage de l'utilisation agricole du sol s'accroîtra, et passera de 68% en 2005 à 74% en 2025, ce qui indique un taux de croissance annuel de 0,3%. Ces résultats s'accompagnent d'un accroissement énorme de la productivité du secteur agricole. Les exportations croissantes de produits agricoles, de phosphate, et de produits manufacturés appuieront de façon particulière la croissance économique des villes marocaines, ainsi que l'industrie locale.

Du fait même de la croissance énorme de l'économie marocaine, le revenu par habitant et par an s'accroîtra, et passera de 2,250 Dollars US à 6,150 Dollars US en 2025. L'augmentation des revenus repose également sur le fait que le taux de chômage dans les zones urbaines connaîtra une décroissance, et passera d'environ 18,5% à 5% en 2025. De même, le taux de chômage en zones rurales baissera à 2%. Du fait de leur caractère rural plus prononcé, les communes tireront bénéfice d'un tel développement.

Actuellement, un grand nombre de diplômés quittent le Maroc à cause de la conjoncture économique difficile et du chômage. En 2025, le taux de chômage des diplômés aura considérablement baissé.

La part de l'économie informelle aura baissé de manière très significative grâce à une économie formelle croissante, à une plus grande confiance en les institutions de l'état, et à un nombre plus restreint d'habitations informelles. L'augmentation du revenu et de l'embauche auront pour effet une baisse importante du taux de pauvreté.

**A l'échelle régionale,** la zone du PAC profitera au moins de quatre opportunités:

- L'achèvement de la réalisation d'un équipement structurant comme la Rocade méditerranéenne favorisera une métamorphose de la zone tant sur le plan socioéconomique que spatiale. Les petits centres situés le long de la Rocade connaîtront un essor démographique et urbanistique indéniable. La petite agglomération de Jebha s'imposera comme un centre émergent atteignant près de 11.000 habitants.
- L'éradication totale de la culture du cannabis et son remplacement par des cultures à forte valeur ajoutée permettra le développement de l'agriculture et de quelques activités agroindustrielles.
- Le processus de régionalisation permettra à la zone du Rif central de s'imposer comme l'un des pôles d'attraction économique dans le Nord du Maroc.
- Le développement du tourisme écologique permettra de créer des emplois permanents, mais aussi de préserver les ressources naturelles de la région.
- La modernisation du secteur de la pêche artisanale permettra de créer de nouveaux emplois et drainera des revenus plus stables et plus consistants.
- L'accord au Maroc d'un statut avancé de partenariat avec l'Union Européenne profitera à toute la côte méditerranéenne marocaine, surtout que la zone du PAC assurera la transition entre les deux grands ports de la Méditerranée: Tanger Med et Nador.

Le nombre d'habitants évoluera comme présenté dans le tableau 8. Selon ce scénario, les indicateurs sociaux s'amélioreront du fait d'une mise à niveau intensive du territoire du PAC. L'analphabétisme sera ramené à un taux relativement faible (30%), le raccordement à l'eau et à l'électricité ne sera plus un luxe. Les indicateurs se rapportant à la pauvreté et au développement humain s'amélioreront d'une manière très substantielle.

Cette amélioration généralisée des conditions de vie s'accompagnera d'une augmentation de la population dans les communes du littoral, voire une urbanisation des petits centres existants, notamment ceux se trouvant sur ou à proximité de la rocade, qui deviendront des pôles d'attraction pour les populations locales et extérieures de la zone.

**Tableau 8: Evolution du nombre d'habitants: scénario positif**

Localité	1960	1971	1982	1994	2004	2025 (Positif)
Tizgane	-	-	-	9.604	11.711	21.500
Steha	-	-	-	9.105	10.637	18.300
Mtioua (dont le centre de Jebha)	9.532	11.375	13.493	7.512	9.092	16.700
Bni Smih	4.092	5.229	7.022	11.793	15.577	33.200
Bni Bouzra	5.010	6.544	8.013	11.734	15.254	21.900
Amtar	-	-	-	5.580	10.038	16.300
Sous-total littoral Chefchaouen	18.634	23.148	28.528	55.328	72.309	127.900
Al Hoceima (Municipalité)	11.262	18.686	41.662	55.216	55.357	72.350
Senada	8.414	10.809	10.515	10.066	9.870	13.400
Ait Youssef Ou Ali	15.754	19.723	21.442	11.928	12.475	18.400
Bni Boufrah	6.689	8.632	9.019	10.280	10.298	14.600
Bni Gmil	-	-	-	8.600	9.461	13.900
Izemmouren	5.498	6.226	5.635	3.934	4.437	7.300
Rouadi	6.702	8.661	8.839	9.231	8.092	10.200
Sous-total littoral Al Hoceima	54.319	72.737	97.712	109.255	109.990	150.150
<b>TOTAL ZONE PAC</b>	<b>72.953</b>	<b>95.885</b>	<b>126.240</b>	<b>165.583</b>	<b>182.299</b>	<b>278.050</b>

*Scénario négatif (dit également pessimiste ou tendanciel)*

**A l'échelle macroéconomique**, le PIB de l'économie marocaine connaîtra une faible croissance, et passera de 73,3 milliards de Dollars US (Banque Mondiale, 2009) à environ 125 milliards de Dollars US en 2025. Ceci correspond à un taux de croissance de 3% par an. Certaines des causes de la stagnation économique sont la faible intégration de l'économie marocaine sur les marchés européens et mondiaux, les mauvaises conditions auxquelles font face les investissements nationaux et internationaux, une faible demande sur le marché intérieur due à un fort taux de pauvreté et de chômage, la grande rigidité de la législation du travail, la dérégulation du marché du travail, ainsi que la faible productivité de l'économie marocaine.

Le secteur des services domine la structure de l'économie marocaine, avec une part de 63%, et une croissance absolue qui atteint 79 milliards de Dollars US en 2025. Les branches du tourisme, des transports, et de la communication sont des pans importants de ce secteur.

Le secteur industriel (25%) sera un peu moins important dans le futur. La part absolue du secteur industriel dans le PIB s'accroîtra, et passera de 19 milliards de Dollars US en 2007 à 31 milliards de Dollars US en 2025. Parmi les branches dominantes se trouvent les industries de l'énergie, de l'eau, et du bâtiment.

La part absolue du secteur agricole dans le PIB s'accroîtra, et passera de 12 milliards de Dollars US en 2007 à 15 milliards de Dollars US en 2025. Les contributions au PIB décroîtront légèrement, et passeront de 16% à 12% en 2025. Le pourcentage de l'utilisation agricole du sol sera en légère baisse, et passera de 68% en 2005 à 66% en 2025 (selon nos propres calculs basés sur les chiffres de la Banque Mondiale pour 2007).

**A l'échelle régionale**, et en l'absence d'une véritable industrie, seules les cultures du cannabis, la pêche artisanale et le tourisme de passage constituent des activités créatrices de richesses et d'emplois pour les populations locales. L'environnement subira une pression anthropique qui compromettra l'équilibre écologique du littoral. Les phénomènes à observer sont les suivants:

- Extension de la culture du cannabis, notamment dans les communes dépendant de la Province de Chefchaouen, avec le risque de contagion des communes de la Province d'Al Hoceima;

- Diminution des rendements agricoles à cause de la dégradation des sols due essentiellement à leur épuisement et à l'érosion naturelle et anthropique;
- Recul de la pêche artisanale en l'absence d'une véritable politique de modernisation du secteur, mais aussi à cause de l'extinction d'un certain nombre d'espèces;
- Prolifération de l'habitat anarchique le long de la Rocade et dans les douars, voire naissance des premiers noyaux de bidonvilles dans les centres existants;
- Les indicateurs sociaux se dégraderont davantage, notamment ceux se rapportant à la pauvreté, au développement humain et à l'accès aux services de base.

L'évolution de la population suivra un rythme tendanciel si aucune action n'est entreprise pour dynamiser la région et rétablir les équilibres sociaux et écologiques comme le montre le tableau 9. L'évolution démographique ne sera pas suivie d'une dynamique économique, ce qui entrainera l'augmentation de la pauvreté et aggravera la pression sur les ressources naturelles.

**Tableau 9: Evolution du nombre d'habitants: scénario négatif**

Localité	1960	1971	1982	1994	2004	2025 (Négatif)
Tizgane	-	-	-	9.604	11.711	17.749
Steha	-	-	-	9.105	10.637	14.753
Mtioua (dont le centre de Jebha)	9.532	11.375	13.493	7.512	9.092	14.300
Bni Smih	4.092	5.229	7.022	11.793	15.577	27.933
Bni Bouzra	5.010	6.544	8.013	11.734	15.254	19.311
Amtar	-	-	-	5.580	10.038	13.951
Sous-total littoral Chefchaouen	18.634	23.148	28.528	55.328	72.309	107.997
Al Hoceima (Municipalité)	11.262	18.686	41.662	55.216	55.357	55.706
Senada	8.414	10.809	10.515	10.066	9.870	9.828
Ait Youssef Ou Ali	15.754	19.723	21.442	11.928	12.475	13.969
Bni Boufrah	6.689	8.632	9.019	10.280	10.298	10.341
Bni Gmil	-	-	-	8.600	9.461	11.563
Izemmouren	5.498	6.226	5.635	3.934	4.437	4.322
Rouadi	6.702	8.661	8.839	9.231	8.092	7.986
Sous-total littoral Al Hoceima	54.319	72.737	97.712	109.255	109.990	111.548
<b>TOTAL ZONE PAC</b>	<b>72.953</b>	<b>95.885</b>	<b>126.240</b>	<b>165.583</b>	<b>182.299</b>	<b>219.545</b>

#### *Scénario intermédiaire (dit également réaliste ou volontariste)*

Il s'agit d'une variante „réaliste“ qui prend en considération les atouts, les opportunités, mais aussi les contraintes et les menaces qui pèsent sur la zone. Il s'agit d'une vision stratégique englobant des orientations de développement et de restructuration économiques, sociales et spatiales tant à l'échelle de toute la zone du PAC qu'à celle des communes rurales qui la composent. Pour réussir ce pari, le scénario volontariste doit impliquer tous les acteurs dans un vaste programme d'aménagement et de développement territorial. C'est un scénario volontariste et anti-fataliste mais réaliste qui vise à transformer la zone du PAC d'une région à dominante rurale, rentière et dépendante de la pêche et de la culture du cannabis en une région émergente, dynamique, compétitive et attractive.

En effet, le scénario volontariste suppose **l'intervention consciente, maîtrisée, programmée et planifiée au préalable**. C'est une **vision réfléchie et stratégique** avec des directives, des programmes et des objectifs à moyens et longs termes connus, assimilés et **orientés politiquement en toute connaissance de cause**. Il lui reste seulement les éléments d'adaptabilité tels que:

- la précision des modalités de gestion de contrôle et d'exécution;
- l'ajustement des programmes selon des études de faisabilité et d'impact;

- 
- le redressement et la correction des programmes d'investissement et d'équipement selon les échéances, les besoins et les contraintes qui paraîtraient au fil des années.

En gros, il ne peut être imaginé qu'un **seul scénario réaliste volontariste**. Aussi, ce scénario volontariste peut-il être décliné en trois stratégies: à court terme, à moyen terme et à long terme.

### *Stratégie à court terme*

C'est une période maximale de 5 ans qui peut s'achever en 2015 et qui consiste à solutionner tous les déficits sociaux et environnementaux aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il s'agit de:

- Régler la question de l'eau potable en garantissant une alimentation durable de toutes les agglomérations de la zone d'étude;
- Régler la question foncière en constituant des réserves foncières domaniales et municipales qui pourront être destinés à des projets de développement et à des fins d'aménagement;
- Eradiquer l'habitat insalubre en exerçant un contrôle strict sur son extension, en rasant les bidonvilles, restructurant et intégrant l'habitat en dur et en initiant des programmes d'habitat social;
- Equiper tous les centres et douars environnants en infrastructures de base (eau, électricité, assainissement, voirie, réseau de télécommunication);
- Permettre à toutes les populations d'accéder aux équipements collectifs de base (école, collège, lycée, dispensaire, centre de santé, équipements administratifs de proximité, etc.);
- Lutter avec tous les moyens disponibles contre l'analphabétisme, l'ignorance de tous genres, les formes de pauvreté et d'exclusion;
- Lutter contre le chômage structurel en favorisant les créations d'emplois dans le secteur des PME, notamment dans les domaines de l'artisanat de production et de l'industrie;
- Lutter contre toutes les formes de dégradation de l'environnement dont celles dérivées de la pêche abusive, de l'urbanisation anarchique et de l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles (eau, sol, forêt, etc.).

Seule une mise à niveau globale mobilisatrice de tous les acteurs institutionnels, économiques, sociaux, chambres interprofessionnelles, ONG, etc., est capable de réussir un tel pari. La mise en place de l'INDH est une opportunité à saisir pour résorber tous les déficits handicapant le développement de la zone du PAC.

### *Stratégie à moyen terme*

C'est une période maximale de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur de ce plan, soit vers l'horizon de 2020. Cette période consiste à doter la zone du PAC en importants équipements structurants dont certains verront le début de leur réalisation durant la période du court terme. Ces équipements structurants sont les suivants:

- **Renforcement et diversification de l'université d'Al Hoceima:** Il est primordial de doter la zone du Rif Central d'une **université polyvalente et autonome**, à partir du premier noyau récemment initié (Faculté polydisciplinaire), qui permettra à la fois de répondre aux besoins de la population provinciale, mais aussi de répondre aux besoins de cadres de haut niveau. La création d'une grande Ecole d'Ingénieurs est aussi la bienvenue dans la Province d'Al Hoceima, car elle permettra de fournir des cadres formés dans les technologies de pointe.
- **L'achèvement de la Rocade méditerranéenne:** Sa réalisation devrait débuter durant la période du court terme; cette voie rapide de communication, en traversant les Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, leur permettra de devenir un passage obligé des flux entre Tanger/Tétouan, d'un côté, et Oujda (capitale économique de l'Oriental), de l'autre. D'autant plus qu'une éventuelle révision du découpage régional du royaume qui rattachera Nador à la région du Rif trouvera sa légitimité dans cette Rocade.
- **L'aménagement d'un grand complexe touristique dans le respect des équilibres écologiques à Souani:** Il s'agit du projet de la CGI qui doit être revu de manière à prendre en considération les doléances des habitants et de la société civile en matière de respect de l'environnement.

---

La mise en place de ces grands équipements structurants changera probablement le visage de la zone du PAC en la propulsant au rang des régions marocaines les plus compétitives et les plus attractives.

### ***Stratégie à long terme***

C'est la période qui correspond à la décennie 2020 – 2030. Cette période consiste à opérer un décollage économique réel et irréversible de la zone du PAC, en faisant émerger des activités à forte valeur ajoutée, créatrices d'emplois et exportatrices portant le label local, mais respectueuses de la vulnérabilité écologique de la zone, notamment son littoral et ses forêts.

Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire d'aménager de nouveaux pôles d'activités susceptibles d'accueillir des activités novatrices de pointe en offrant quelques services appropriés assortis d'avantages fiscaux. Plusieurs variantes sont à étudier:

- **Les parcs scientifiques:** sont des zones qui offrent un accueil foncier et immobilier aux entreprises familiarisées avec les centres de recherche ou d'enseignement supérieur.
- **Les pépinières:** on désigne par ce terme une structure d'hébergement d'entreprises récemment créées. Les pépinières offrent des locaux temporaires, des services administratifs (secrétariat, téléphone, télécopie...) et des prestations techniques (formation, suivi du projet...) à des tarifs avantageux.
- **L'incubateur d'entreprise:** lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises innovantes. Il leur offre un appui en matière de formation, de conseil et de financement et les héberge.
- **Technopôles (n.m):** sites ou secteurs géographiques disposant de structures d'accueil spécifiques qui favorisent des connexions étroites avec la recherche.
- **Technopoles (n.f):** les technopoles constituent des formes d'organisation locale obéissant à une logique de concentration spatiale des forces productives et des innovations technologiques. Les technopoles présentent principalement trois caractéristiques fonctionnelles:
  - entretenir des liens entre les universités, les centres de recherche et l'ensemble des institutions de l'enseignement supérieur,
  - encourager la formation et le développement d'industries écologiques à fort contenu technologique et d'activités de service à forte valeur ajoutée,
  - favoriser le transfert de technologies et de compétences en faveur des acteurs locaux.

L'objectif est de donner à la zone du PAC un positionnement clair sur certains secteurs. Ce sera un avantage incontestable auquel il faut arrimer un concept qui puisse, sur le plan marketing, frapper les esprits.

L'objectif c'est aussi arrimer la zone du PAC aux grandes villes du Nord. Le Maroc est en train de s'arrimer à l'Europe sur le plan logistique (route, autoroutes, connexions électriques, ports, aéroports), l'objectif est de donner une place à cette région dans ce nouveau contexte et d'en faire une zone d'investissement, de production et d'exportation et non uniquement de consommation. L'expérience des *maquiladoras* mexicains est à méditer.

Ainsi, des activités de pointe pourront voir le jour comme, la biotechnologie, l'électronique, les télécommunications, l'informatique, la recherche-développement, le design, la finance, la biotechnologie, etc.

### ***Les espaces-projets***

Il s'agit d'identifier les **espaces prioritaires susceptibles** de faire l'objet d'une intervention massive ou d'accueillir un ou plusieurs projets structurants dans la zone du PAC. Nous proposons comme espaces-projets les sites suivants:

- Le centre de Jebha qui doit faire l'objet d'une attention particulière en le faisant bénéficier d'un programme intensif de mise à niveau urbaine et en renforçant et diversifiant sa base économique, notamment par la rénovation et l'extension de son port.

- Le site de Souani, susceptible d'accueillir le grand projet touristique de la CGI qui doit être mené dans le respect des équilibres écologiques.
- Le site de Mazamma qui doit faire l'objet d'une procédure de classement et de protection afin d'en faire un témoin de l'histoire riche de la région.
- Les quartiers périphériques d'Al Hoceima qui doivent faire l'objet d'une restructuration et d'une mise à niveau intensive.
- Les communes rurales qui subissent la culture du cannabis doivent faire l'objet d'un programme courageux de reconversion agricole.
- Les zones bordant la Rocade méditerranéenne, le long desquelles se développent déjà des implantations résidentielles et d'activités qui peuvent être maîtrisées et structurées en zones industrielles soft à haute technologie non polluantes.

D'autres sites peuvent être érigés en espaces-projets en fonction des opportunités, mais aussi en fonction du rythme de réalisation du programme d'action de ce PAC.

Selon ce scénario, la population totale de la zone du PAC atteindrait 247.050 habitants (tableau 10). Ce dynamisme démographique sera l'indicateur de l'amélioration des conditions de vie des populations et de la performance économique de la zone. Ceci est en fait le résultat d'une volonté politique des acteurs en place. Le PAC n'a aucune chance de se concrétiser sans l'implication effective de toutes les forces vives de la région (autorité, élus, notables, opérateurs économiques, élites intellectuelles, propriétaires fonciers, associations, chambres professionnelles, institutions financières, MRE, etc.). Profitant d'une conjoncture nationale (régionalisation, réformes structurelles, dynamisme macroéconomique, équipements structurants, etc.) et d'une conjoncture internationale comme la mondialisation avec son corollaire l'intensification des échanges internationaux et la création de l'Union pour la Méditerranée (UPM), la zone du PAC (Rif central) a toutes les chances de s'épanouir et de s'imposer comme l'un des principaux pôles économiques du Maroc méditerranéen. Plus important encore, la concrétisation des objectifs du PAC et la réussite de ses actions contribueront renforcer la vocation méditerranéenne du Maroc.

**Tableau 10: Evolution du nombre d'habitants: scénario réaliste**

Localité	1960	1971	1982	1994	2004	2025 (Réaliste)
Tizgane	-	-	-	9.604	11.711	19.500
Steha	-	-	-	9.105	10.637	15.300
Mtioua (dont le centre de Jebha)	9.532	11.375	13.493	7.512	9.092	15.700
Bni Smih	4.092	5.229	7.022	11.793	15.577	29.200
Bni Bouzra	5.010	6.544	8.013	11.734	15.254	20.900
Amtar	-	-	-	5.580	10.038	14.300
Sous-total littoral Chefchaouen	18.634	23.148	28.528	55.328	72.309	114.900
Al Hoceima (Municipalité)	11.262	18.686	41.662	55.216	55.357	65.350
Senada	8.414	10.809	10.515	10.066	9.870	11.400
Ait Youssef Ou Ali	15.754	19.723	21.442	11.928	12.475	15.400
Bni Boufrah	6.689	8.632	9.019	10.280	10.298	12.600
Bni Gmil	-	-	-	8.600	9.461	12.900
Izemmouren	5.498	6.226	5.635	3.934	4.437	5.300
Rouadi	6.702	8.661	8.839	9.231	8.092	9.200
Sous-total littoral Al Hoceima	54.319	72.737	97.712	109.255	109.990	132.150
<b>TOTAL ZONE PAC</b>	<b>72.953</b>	<b>95.885</b>	<b>126.240</b>	<b>165.583</b>	<b>182.299</b>	<b>247.050</b>

### 3.2.2 Vers une meilleure gouvernance de la zone PAC

De prime abord, on ne saurait omettre de situer le projet dans le contexte national actuel qui, rappelons-le, augure d'une volonté politique de haut niveau appelant toutes les forces vives de la Nation à s'inscrire

---

dans la dynamique sans précédent d'une Charte Nationale Globale pour l'Environnement et le Développement Durable. Cette perspective, qui garde toute sa signification pour le PAC du Rif central, sera d'ailleurs doublée d'un nouvel appel, début 2010, lancé par la plus haute autorité de l'Etat qui a mis en place une Commission Royale sur la Régionalisation. Deux initiatives de grande envergure qui viennent à point nommé en appui à la concrétisation du PAC-Maroc.

A cela on ne manquera pas, non plus, de souligner l'engagement du Royaume dans le processus du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), notamment par la signature du Protocole technique de la Convention de Barcelone, relatif à la Gestion Intégrée des Zones Côtières, à Madrid le 21 janvier 2008 et dont la procédure de ratification est en cours. A cet instrument régional, la création, en 2006, de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée entre le Gouvernement Andaloux et le Gouvernement du Maroc vient sceller, d'une manière solennelle, toute l'importance accordée par notre pays à sa façade maritime méditerranéenne.

Ces quatre éléments, que nous proposons de développer d'une manière succincte, est un signal qui garde toute signification pour le projet, objet de notre étude. Des inputs, en toile de fond, qui peuvent agir sans conteste sur la trajectoire du PAC. Il s'agit de nouveaux outils de gouvernance qui viennent renforcer les acquis certes, mais qui peuvent être utilisés pour corriger les faiblesses d'une gestion jusque-là handicapée par „le sectarisme“ des approches sectorielles et l'absence d'une volonté à travailler en osmose, à intégrer l'approche participative et à identifier les indicateurs possibles et plausibles qui sont à même de créer les synergies nécessaires pour des projets tels que le PAC.

### ***Charte Nationale sur l'Environnement et le Développement Durable***

Dans son Discours du Trône de 2009, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a appelé l'appareil exécutif à élaborer un projet de Charte dans les termes qui suivent:

*„Nous appelons le Gouvernement à élaborer un projet de Charte nationale globale de l'environnement, permettant la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, dans le cadre du processus de développement durable. Le Maroc, à l'instar de tous les pays en développement, a pleinement conscience de la nécessité de préserver l'environnement et de répondre aux impératifs écologiques. Face à ces exigences et conformément à ces engagements, Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de poursuivre la politique de mise à niveau graduelle et globale, tant au niveau économique qu'au plan de la sensibilisation, et ce, avec le concours des partenaires régionaux et internationaux. La Charte devrait également prévoir la préservation des sites naturels, vestiges et autres monuments historiques qui font la richesse d'un environnement considéré comme un patrimoine commun de la Nation, dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et à venir. En tout état de cause, il appartient aux Pouvoirs Publics de prévoir le volet protection de l'environnement dans les cahiers des charges concernant les projets de développement“.*

Cet extrait relate deux mentions clés et interactives, à savoir:

- l'environnement global, à la fois patrimoine naturel et patrimoine culturel, et
- le développement durable.

Deux axes s'offrent dans cette perspective:

- le premier appelle à sauvegarder les composantes de l'environnement naturel et culturel et à empêcher toute forme de dégradation qui viendrait altérer le patrimoine national;
- le second rappelle le concept de développement durable qui concilie l'efficacité économique, le progrès social et la préservation de l'environnement. En clair, il faut satisfaire les besoins du présent sans compromettre ceux du futur.

En principe, la Charte doit permettre une meilleure intégration de la protection de l'environnement dans le processus de développement durable du pays, et ce malgré les défis que le Maroc doit affronter dans ce processus. Pour ce faire, le Maroc se doit de relever deux types de défis environnementaux: les premiers

---

sont d'ordre sectoriel et spatial, alors que les seconds sont liés aux ressources à mobiliser en moyens humains et financiers. D'autres concernent le dispositif législatif et réglementaire spécialisé qu'il convient de renforcer; et l'engagement du Royaume, à l'échelle régionale et internationale, à assurer d'une manière continue.

Face à ces défis, il est impératif d'avoir une politique structurante en matière d'environnement et de développement durable qui sera à même d'élaborer les stratégies adéquates, de mettre en œuvre les plans d'action nécessaires, et d'établir les programmes qui s'imposent pour la protection de toutes les ressources dont dispose le Royaume.

Enfin, l'implication de la société civile dans le processus de protection et de préservation du patrimoine naturel et culturel national, n'est plus un simple besoin, c'est une nécessité. La concertation à la base et le recours à la participation des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets locaux, régionaux et nationaux doivent inévitablement faire appel à la dynamique non gouvernementale que la souplesse des ONG, en particulier, peut assurer. Des challenges vis-à-vis desquels le Royaume du Maroc est appelé à se positionner de la manière la plus intelligente. Défis difficiles à relever, mais possibles à challenger, dans la mesure où la volonté politique existe et se manifeste de la manière la plus solennelle au niveau le plus élevé de l'Etat. Le discours du Trône de juillet 2009, en est la meilleure révélation aujourd'hui.

### ***Protocole GIZC de la Convention de Barcelone***

Le 21 janvier 2008, quatorze pays appartenant au bassin méditerranéen ont signé, à Madrid, le Protocole sur la Gestion intégrée des zones côtières. Le Maroc faisait partie des Parties signataires. Il s'agit du septième protocole technique issu de la Convention de Barcelone de 1976, qui a été modifiée en 1995. C'est cette nouvelle „version“ de la convention-mère, et en particulier son article 4, alinéa 3 qui, en principe, a dicté la nécessité d'ajouter un nouvel instrument au dispositif existant de Barcelone.

Il s'agit d'un Protocole en 7 parties, ventilées en 40 articles. Ainsi, et nonobstant les dispositions d'ordre conventionnel classique, le texte édicte un certain nombre de principes et trace également un bon nombre d'objectifs qui doivent s'appliquer à un espace à la fois terrestre et marin. En effet, la zone côtière, dans sa double dimension spatiale, incite à la mise en place de pratiques intégrées entre les différents opérateurs économiques, utilisateurs de ces espaces, et les administrations de gestion et de contrôle. Un exercice, certes nécessaire, mais hautement complexe et compliqué qui ne peut être assuré sans la manifestation d'une volonté politique expresse.

Les enjeux stratégiques, économiques, socioculturels et environnementaux sont tellement interférents et imbriqués qu'une approche holistique, concertée et participative s'impose au niveau d'un littoral de plus en plus sollicité.

Le Protocole GIZC est une première à l'échelle des mers régionales, et ce à l'instar de la Convention de Barcelone elle-même qui fut le premier instrument du programme régional du PNUE il y a plus de trois décennies.

### ***Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée***

Conclu entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Ministère de l'Environnement du Gouvernement de la Communauté Autonome d'Andalousie, le projet a un caractère pionnier, puisque jusqu'à présent c'est le seul qui réunit deux continents, en l'occurrence l'Europe et l'Afrique. Un défi qui vérifie la non-fonctionnalité des frontières politiques pour la connaissance, la reconnaissance de la gestion des processus écologiques et culturels et d'autre part l'approche, par écosystèmes, qui permet la conservation de la diversité biologique naturelle et culturelle tout en permettant un développement durable.

Parmi ses objectifs la promotion d'un modèle de développement durable. La dimension sociale est significative, étant donnée la nécessité de la participation active et dynamique des populations locales qui,

---

rappelons-le, détiennent les savoirs traditionnels et qui ont besoin d'être au diapason des innovations techniques nécessaires pour la réorientation de leurs pratiques économiques respectives, sur la base d'un modèle de développement rationnel.

L'espace de la réserve présente, selon ses spécificités, une nécessité internationale pour être déclaré comme réserve de biosphère intercontinentale. C'est un espace qui peut devenir un lieu de communication, et une zone stratégique d'échange socioculturel dont la gestion et la conservation nécessitent que l'on considère sa nature transfrontière et sa nature transcontinentale.

D'autre part, l'emplacement géographique, à savoir l'extrême occident de la Méditerranée, et le nombre de relations naturelles, historiques et culturelles qui en découle rend ce projet intéressant et actuel étant donné qu'il sert de modèle pour démontrer comment on peut affronter les différences qui caractérisent ce grand carrefour „civilisationnel“, culturel et naturel qu'est la Méditerranée. Un monde unique, multiple et inégalable, dont la propre diversité, rend difficile sa transformation en une région administrative unique.

### ***A quelle forme de gouvernance le PAC devra-t-il obéir?***

Dans la phase diagnostic-critique, on a dû faire appel à un examen minutieux des instruments institutionnels et juridiques nationaux pour s'approcher des mécanismes qui „gouvernent“ la gouvernance de la région du PAC du Rif central. Cette approche transversale a d'ailleurs permis de savoir que la mobilisation des pouvoirs publics et des opérateurs économiques ne se suffisait pas à elle-même. La participation dynamique des élus, qu'ils soient locaux ou nationaux, s'avère plus que nécessaire pour assurer une meilleure gestion des espaces et des ressources. Par ailleurs, l'implication de la société civile dans la décision se doit d'être une nécessité pour pouvoir réunir toutes les chances qui sont à même d'assurer une meilleure gouvernance.

En matière législative et réglementaire, il faut dire que, là aussi, le capital juridique est loin d'être défaillant. Une meilleure adaptation du texte, ajoutée à une meilleure mobilisation des instruments juridiques de dimension locale, peuvent donner lieu à une meilleure gestion de l'espace avec toutes ses composantes.

Au niveau des actions pilotes, on a noté avec grand intérêt qu'au rôle transversal de tous les instruments qu'on vient de mentionner, une déclinaison locale s'avère plus que nécessaire. L'analyse des textes nous a permis de savoir que l'arsenal juridique national est loin d'être lacunaire. Le dispositif est là, reste à le rendre plus opérationnel sur le terrain.

### ***L'approche intégrée***

Il est actuellement admis que toute conception de gestion intégrée, et ce quelque soit le domaine d'intervention, nécessite des actions locales ponctuelles. Les indicateurs de cette approche sont peu ou pas efficaces à une échelle nationale. D'ailleurs, les seuls modèles réussis sont vérifiés au niveau local beaucoup plus qu'à celui de l'ensemble du territoire. C'est l'addition de plusieurs PAC qui pourrait amener à des résultats concrets pouvant prétendre à une gestion intégrée de la zone côtière.

Le Rif Central marocain, choisi pour le projet, objet de cette étude, présente la caractéristique d'être une zone où le développement socioéconomique pourrait aspirer à être durable. Pris dans toute sa dimension, l'espace méditerranéen marocain, peut généraliser cette approche en montrant les bienfaits de l'intégration de tous les paramètres qui sont à même de réussir cette expérience. Ainsi, en gardant à l'esprit cette démarche, qui préconise le processus de l'étape par étape, on est certain qu'à travers les exemples réussis, l'approche fera école. Il suffit de déclencher le mécanisme et de vérifier sa faisabilité sur le terrain pour étendre l'expérience.

Il s'agit d'une nouvelle culture, très souvent absente des pratiques politiques, économiques, sociales et environnementales, qu'il faut inculquer au niveau de toutes les instances de prise de décision, de

---

consultation, de représentation ou de pression. Une manière de proposer une nouvelle forme pour la „confection“ de la décision, et ce quelque soit sa nature ou sa dimension.

Sur un autre plan, et afin d'être exhaustif le plus possible, deux instruments doivent être mobilisés dans le but d'atteindre les objectifs de la gestion intégrée des zones côtières. Le premier d'ordre institutionnel, à savoir le jeu de lobbying auprès des élus, locaux et nationaux; et le second, de nature juridique, moyennant la mise en application des textes locaux.

### Lobbying

Concernant le premier instrument, on doit relever que le recours au jeu de lobbying au niveau des élus doit trouver toute la place qu'il mérite. Une prise de conscience de l'électorat est à mettre en jeu pour pouvoir commencer à accompagner les candidats qui briguent soit un mandat communal soit un mandat parlementaire. Il n'est plus admis à l'heure actuelle de ne point faire jouer la pression sur les représentants locaux et nationaux. Ces derniers sont, de par leur fonction, appelés à répondre de leur programme électoral sur la base duquel ils ont été choisis. Une manière de les interpeler et de suivre comment ils exercent leur programme. La société civile a un rôle déterminant pour faire valoir ce droit qui lie l'élu à son électorat.

### Instruments juridiques locaux

En ce qui concerne le deuxième point afférent à l'instrument juridique, il est grand temps que la prise de décision locale soit matérialisée par des outils juridiques souples du type arrêté municipal ou communal. Il s'agit d'attributions qui, de par le texte (voir le rapport diagnostic), permettent au Conseil Communal de „légiférer“ pour toute initiative à caractère local.

Les affaires locales, qui relèvent de la compétence dudit Conseil, doivent, en principe, être gérées en délibéré au sein de cette instance. C'est une responsabilité qu'on ne peut „délocaliser“ à l'échelle nationale. Une seule condition à respecter, c'est de veiller sur la constitutionnalité de tels actes pour éviter de les entacher de tout vice de forme ou de fond qui peut les rendre caducs. Tels sont les principes fondamentaux sur lesquels la gestion intégrée de la zone côtière du PAC Rif Central doit se baser.

## 3.3 Approche stratégique

### 3.3.1 Croisement des deux approches

Le développement durable et sa déclinaison littorale de mise en œuvre par la GIZC, ne pourront s'appliquer qu'en créant des passerelles entre le national et le local, par le biais de nouvelles formes de politiques territoriales et de gouvernance locale. C'est dans cette optique et dans le but de montrer que les thématiques prioritaires du PAC du Rif central sont soutenues chacune par une politique sectorielle, sont malgré tout interdépendantes et solidaires et doivent s'inscrire dans un projet de territoire et un cadre législatif et réglementaire complet, cohérent et adapté. C'est ce que nous avons tenté de démontrer par le croisement de l'approche thématique avec l'approche territoriale (figure 9).

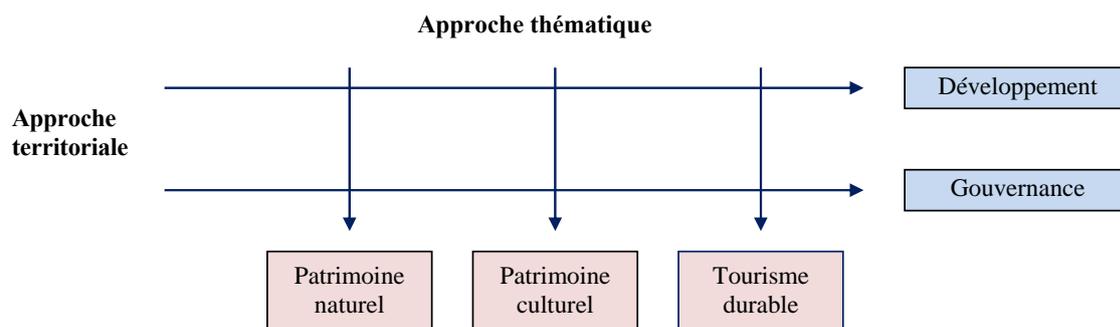


Figure 9: Croisement de l'approche thématique avec l'approche territoriale

---

L'approche territoriale a fait ressortir plusieurs objectifs prioritaires selon les deux axes du développement et de la gouvernance, à savoir:

- Pour un développement durable et équilibré du territoire:
  - Diminution des écarts sociaux: réduire la pauvreté en mettant à profit le programme gouvernemental de l'INDH, en visant des actions sociales au profit des populations à bas revenus,
  - Mise à niveau du territoire: équipement de la zone du PAC en infrastructures de base (eau potable, électricité, routes, etc.),
  - Maîtrise de l'urbanisation: doter toutes les communes de documents d'urbanisme opposables aux tiers et prévenir la prolifération de l'habitat insalubre,
  - Diversification de la base économique: sortir la zone de sa monofonctionnalité économique.
- Pour une bonne gouvernance:
  - Intégration des décisions à différentes échelles,
  - Renforcement des capacités des acteurs locaux.

### 3.3.2 Priorisation des objectifs

Le croisement de ces objectifs avec ceux proposés par les équipes thématiques est un exercice réflexif qui a pour but de mettre en évidence la convergence des objectifs liés à des Politiques Publiques en vigueur. Ce degré de convergence est mesuré au travers des relations positives (sur une échelle allant de 0 à 3) qui peuvent apparaître entre eux. Ainsi, un objectif proposé est d'autant plus prioritaire et stratégique, qu'il comptabilise un maximum de score.

L'évaluation des „relations positives“, effectuée à *dire d'expert*, a été menée selon 2 axes (figure 10):

- Verticalement: en s'interrogeant si les objectifs territoriaux de développement et de gouvernance retenus sont en mesure de satisfaire les objectifs proposés par les 3 thématiques du PAC, à savoir (i) la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, (ii) la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, et (iii) la durabilité du tourisme; avec, à la clé, le niveau de priorité de ces objectifs à établir.
- Horizontalement: Si on considère tous les objectifs thématiques ensemble, quel est celui qui montre le plus d'accointance avec le score le plus élevé en termes de relations positives avec les objectifs territoriaux de développement et de gouvernance?

L'analyse verticale confirme la prééminence de la **gouvernance** comme facteur-clé transversal pouvant répondre aux objectifs thématiques du PAC. En effet, il semble clair que si, dans la zone du PAC, les décisions sont intégrées aux échelles nationale, provinciale et communale et, si la capacité des acteurs locaux est renforcée, afin de leur permettre de se concerter et de gérer les conflits, les objectifs de préservation de l'environnement et le développement d'un tourisme durable seraient plus facilement atteints. A souligner la nécessité de voir les décisions appliquées en termes d'actions, notamment en ce qui concerne les instruments légaux et réglementaires existants.

**La mise à niveau du développement du territoire** vient en deuxième position. Il n'y a aucun doute qu'un bon équipement de la zone du PAC en infrastructures de communication, d'accès à l'eau et à l'électricité, à l'éducation et aux soins de santé, va résorber les déficits urbains et ruraux et corriger les dysfonctionnements sociaux, infrastructurels et écologiques. Le territoire pourra ainsi faire incontestablement bénéficier à la valorisation de l'environnement, dans ses composantes naturelle et culturelle et, par suite, au développement du tourisme.

**La maîtrise de l'urbanisation** occupe le troisième rang et traduit le fait que le patrimoine naturel et culturel ne peuvent être préservés et valorisés que dans le cadre d'une politique territoriale de contrôle de l'expansion urbaine et du mitage de la frange côtière qui génère une multitude d'impacts négatifs sous forme de dysfonctionnements des écosystèmes côtiers, de détérioration des patrimoines et, enfin, de développement non durable du tourisme. Par ailleurs, l'expansion urbaine est souvent anarchique, diffuse, et n'intégrant pas le critère du risque, la prévention de la prolifération de l'habitat insalubre.

ID	APPROCHE THEMATIQUE	APPROCHE TERRITORIALE						SCORE / NIVEAU DE PRIORITE	RANG	
		Développement durable du territoire (DT)				Gouvernance (G)				
		Réduction des écarts sociaux	Mise à niveau du territoire	Maîtrise de l'urbanisation	Diversification de la base économique	Intégration des décisions à différentes échelles	Renforcement des capacités des acteurs locaux			
	<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>RELATIONS (Imin – 3max)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>			
<b>Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN)</b>										
PN 1	Préservation des ressources hydriques		3	3	1	2	3	3	15	4
PN 2	Lutte contre la déforestation, l'érosion et la dégradation du sol		2	2	2	3	3	3	15	4
PN 3	Lutte contre la dégradation de la biodiversité marine		2	2	0	3	3	3	13	6
PN 4	Lutte contre l'érosion marine et le recul du trait de côte		0	2	3	1	3	3	12	7
PN 5	Lutte contre les risques naturels majeurs et les risques sanitaires		3	3	3	3	3	3	18	1
<b>Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique (PC)</b>										
PC 1	Valorisation du patrimoine historique		0	2	2	1	3	3	11	8
PC 2	Adaptation des outils de protection		0	3	2	1	2	3	11	8
PC 3	Promotion du patrimoine historique		0	2	1	2	3	3	11	8
<b>Durabilité de l'activité touristique (TD)</b>										
TD 1	Promotion socio-économique de la zone PAC		2	3	3	3	3	3	17	2
TD 2	Valorisation du patrimoine identitaire, social et culturel		2	2	1	3	3	3	14	5
TD 3	Conservation et valorisation de l'environnement		2	3	3	2	3	3	16	3
			<b>16</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>30</b>		

Figure 10: Matrice de hiérarchisation des objectifs

**La diversification de la base économique:** le développement d'un tourisme durable dans la zone du PAC qui offre toutes les potentialités, pourra générer de nouveaux emplois et améliorer ainsi le niveau de vie des populations locales. Ce „tourisme vert“ sera en harmonie avec la préservation et la valorisation des patrimoines naturel et culturel. Par ailleurs, le renforcement de la pêche, la substitution des cultures de cannabis par l'arboriculture, le développement de quelques activités industrielles et agroalimentaires non polluantes pourront, si elles sont bien contrôlées en matière d'impact sur l'environnement, promouvoir la composante socio-économique de la zone du PAC.

**La réduction des écarts sociaux** est sous-jacente à tous les autres objectifs et, notamment, à la mise à niveau du territoire et à la diversification de la base économique qui visent à éradiquer l'analphabétisme et les poches d'exclusion et de pauvreté.

L'analyse horizontale des objectifs, tous thèmes confondus, fait ressortir l'ordre de convergence suivant:

**Lutte contre les risques naturels majeurs et les risques sanitaires:** Cet objectif ressort comme prioritaire car il affiche le plus de relations positives entre les objectifs proposés par les deux approches. La grande vulnérabilité physique et socioéconomique de la zone du PAC, l'expose à un certain nombre de risques naturels et anthropiques qui peuvent compromettre sa durabilité et mettre en danger la vie des populations les plus démunies. Cet objectif interpelle les décideurs pour une mise à niveau et une maintenance des infrastructures, une maîtrise et un contrôle de l'urbanisation dans les zones à risque et une éradication complète de la pauvreté afin de donner des chances égales aux populations pour faire face au risque. Ces aspects socio-économiques doivent indéniablement être accompagnés par une politique de coordination et de concertation à toutes les échelles.

**Promotion socio-économique de la zone PAC:** Le développement et la promotion socio-économique de la zone du PAC revêtent également un caractère prioritaire et stratégique qui milite en faveur de son désenclavement et de l'amélioration du niveau de vie des populations. Cet objectif intègre les volets

---

social, infrastructurel, économique et de gouvernance. Pour que ce développement soit durable, il est impératif que la composante environnementale soit considérée dans toute sa dimension.

**Conservation et valorisation de l'environnement:** Il est facile de noter que l'objectif „Conservation et valorisation de l'environnement“ affiche un bon score en terme d'objectifs convergents. En effet, il concerne des secteurs aussi variés que la préservation de la biodiversité marine et terrestre, la qualité des eaux avec ce que cela suppose comme possibilité de promotion d'un tourisme de qualité, la santé publique, la gestion de l'eau, etc. Ces objectifs sectoriels ne peuvent être atteints que dans le cadre d'un projet de territoire et d'une bonne gouvernance.

**Préservation et gestion intégrée des ressources hydriques; lutte contre la déforestation, l'érosion et la dégradation du sol:** Le caractère transversal de ces deux objectifs thématiques, qui se positionnent au même rang, illustre bien la convergence vers une amélioration des conditions sociales, écologiques et économiques de la zone du PAC. La sensibilisation et la formation, ainsi que la concertation et l'implication de tous les acteurs locaux constituent une condition *sine qanun* à une bonne gestion de ces ressources naturelles.

**Valorisation du patrimoine identitaire, social et culturel:** Le patrimoine identitaire, social et culturel de la zone du PAC constitue une des spécificités marquantes du Rif central et offre de ce fait des opportunités considérables en matière de tourisme de dépaysement. Cet objectif, qui vise à valoriser ce patrimoine, est incontestablement en phase avec les objectifs territoriaux qui, eux, ont pour but de contribuer à la construction d'une identité et d'une solidarité locale, ainsi qu'à l'ancrage territorial des populations.

**Lutte contre la dégradation de la biodiversité marine:** Il est indéniable que la sensibilisation, le renforcement des capacités des pêcheurs en matière de concertation pour la gestion des conflits, ainsi que la mise à niveau de la pêche artisanale, militent en faveur de la préservation de la biodiversité marine. Par ailleurs, la présence du Parc National d'Al Hoceima et d'un certain nombre de SIBE côtiers, témoigne de l'intérêt de préserver les ressources biologiques marines de ces écosystèmes.

**Lutte contre l'érosion marine et le recul du trait de côte:** A part la maîtrise de l'urbanisation sur la frange littorale et le mode de gouvernance, cet objectif ne semble pas générer de convergences multiples. Ce rang, qui semble moins important est peut être dû aussi au fait que la côte du Rif central est en majeure partie constituée de falaises. Néanmoins, il ne faudrait pas que ceci occulte l'état avancé de recul des quelques plages sableuses qui représentent le produit phare du tourisme balnéaire de la zone. Un contrôle strict des constructions sur la bande côtière est la principale mesure à instaurer pour lutter contre ce phénomène.

**Adaptation des outils de protection, promotion du patrimoine historique:** Globalement, on peut remarquer que les objectifs du secteur „Patrimoine historique et culturel“ présentent un nombre réduit de relations convergentes avec les autres objectifs notamment socio-économiques et semblent présenter en quelque sorte une certaine autonomie. Il n'en demeure pas moins que ce sont des objectifs prioritaires, mais qui doivent être considérés d'abord à l'échelle nationale pour ensuite être transposés à l'échelle locale.

En conclusion, il ressort de cette analyse croisée que les objectifs qui génèrent le plus d'effets multiplicateurs et de synergies sont: la lutte et la prévention des risques, d'une part, et la bonne gouvernance, d'autre part. La zone du PAC est, en effet, bien connue pour sa forte sismicité, sa vulnérabilité aux inondations, à l'érosion et aux glissements de terrains qui mettent en danger la vie des hommes et la durabilité des ressources et des infrastructures. Une bonne gouvernance, basée sur une coordination des actions sectorielles, une concertation sur les décisions à prendre et une vision partagée des projets territoriaux, ressort logiquement comme l'objectif-clé indispensable d'un processus GIZC prometteur garant de la durabilité des actions entreprises dans cette région du Rif central.

---

## 4. Proposition d'une stratégie

Dans la suite logique du chapitre précédent et afin de consolider les aspects intégrateurs à long terme (horizon 2020) du PAC de la zone côtière du Rif central, ce chapitre en vient à proposer une stratégie qui prend en considération les résultats et propositions de l'Analyse de Durabilité Systémique et Prospective (ADSP). Une telle stratégie élaborée sur des bases prospectives mais réalistes de développement durable de la zone côtière du Rif central, vise à disposer d'un tableau de bord qui permette de suivre les progrès de la zone vers un développement équilibré, par le biais d'outils (de type indicateurs) capables de décrire les performances des politiques menées.

La mise en convergence des activités GIZC et ADSP est, à ce titre, innovante, sinon cruciale pour le programme PAC, car elle conditionne l'importance et la qualité de l'intégration vers laquelle doit déboucher l'activité du programme PAC. L'ADSP va ainsi optimiser le cadrage des actions proposées en veillant au bon positionnement des indicateurs par rapport aux fourchettes fixées par les seuils de durabilité.

### 4.1 Méthodologie de l'Analyse de durabilité systémique et prospective

L'activité „Analyse de durabilité“ (AD pour faire court), menée dans le cadre du PAC du Rif central, a pour objectif d'identifier des indicateurs clés dits de durabilité et de fixer la „bande d'équilibre de durabilité“ de la zone du projet, à travers l'ensemble des activités thématiques prioritaires du projet.

Quatre ateliers, regroupant l'ensemble des parties prenantes, se sont déroulés pour soutenir cette activité. Ils ont permis d'identifier un certain nombre d'éléments indispensables au suivi et à l'évaluation de la pertinence des actions et programmes proposés pour améliorer la performance globale de la gestion de la zone du PAC. L'objectif majeur étant moins la production d'indicateurs précis, que la mise en œuvre d'un processus participatif visant à concilier les objectifs des différents acteurs à définir, de la manière la plus fidèle possible, l'image actuelle et celle(s) future(s) sur la base des tendances lourdes des principaux facteurs structurants dans la zone côtière de Chefchaouen et d'Al Hoceima (Rif central).

Les résultats de ces ateliers, ainsi que les contraintes notamment liées à la disponibilité, à l'échelle des données et à la définition des limites de la durabilité, sont détaillés dans le Rapport final de l'activité „Analyse de durabilité“ de la zone du Rif central.

L'approche méthodologique de l'analyse de durabilité visait à produire:

- Une liste d'indicateurs de durabilité-clés considérés comme les plus pertinents pour la zone du projet. Le niveau de pertinence est déterminé par l'intérêt de l'information pour l'une des quatre composantes de la durabilité (économique, socio-culturelle, environnementale, gouvernance);
- L'établissement de la bande d'équilibre pour chaque indicateur: la difficulté de détermination de ces limites est inhérente, précisément, à la différence de sensibilité et de perception des acteurs de ce qui peut être considéré comme durable et ce qui ne l'est pas ou l'est moins;
- La projection des indicateurs-clés dans des schémas AMOEBA pour décrire la situation de référence (situation actuelle);
- L'analyse de la situation alternative souhaitable avec la projection des indicateurs-clés dans des schémas AMOEBA aux horizons 2015 – 2020;
- Un tableau de bord, relatif aux secteurs prioritaires de durabilité, en dressant les conditions essentielles de réalisation du scénario alternatif. Cela suppose, de cerner les principaux préalables qui sous tendent une mise en œuvre effective et efficace des actions à entreprendre, dans le but d'assurer un développement durable de la zone côtière du Rif central.

### 4.1.1 Les indicateurs-clés proposés et retenus

Cinquante (50) indicateurs couvrant les quatre piliers du développement durable, ont été proposés par les participants lors du premier atelier organisé à Al Hoceima les 8 et 9 avril 2009 (Cf. Rapport final Analyse de durabilité de la zone du PAC-Rif central). Toutefois, au terme d'autres ateliers participatifs et séances de travail qui ont suivi et, en raison de contraintes imposées par la disponibilité et la mesurabilité des données, d'une part, et la perception quelque peu différente de la notion de durabilité par les acteurs, d'autre part, sur les 50 indicateurs proposés, seulement 29 ont pu être renseignés et peuvent ainsi constituer un tableau de bord de suivi pour la phase après-PAC. La liste des indicateurs opérationnels arrêtée pour cette analyse de durabilité est présentée dans le tableau qui suit (tableau 11).

Au final, les 29 indicateurs retenus se répartissent comme suit:

- 14 pour la composante environnementale,
- 6 pour la composante économique,
- 8 pour la composante socio-culturelle,
- 1 pour la composante „gouvernance“.

**Tableau 11: Liste des indicateurs opérationnels retenus pour l'analyse de la durabilité**

<p><b>Composante économique (6)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité de pêche</li> <li>2. Valeur globale des produits de la pêche</li> <li>3. Nombre d'arrivées de touristes</li> <li>4. Nombre de nuitées de touristes</li> <li>5. Durée moyenne du séjour des touristes</li> <li>6. Durée de la saison touristique</li> </ol>	<p><b>Composante environnementale (14)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>7. Couverture forestière</li> <li>8. Qualité des eaux de baignade</li> <li>9. % linéaire côtier interdit à la baignade</li> <li>10. Erosion côtière (recul du trait de côte)</li> <li>11. Taux d'accès à l'eau potable</li> <li>12. % de raccordement au réseau d'assainissement en zone urbaine</li> <li>13. % des eaux usées traitées</li> <li>14. % des déchets collectés</li> <li>15. % des déchets collectés et recyclés</li> <li>16. Taux d'urbanisation</li> <li>17. Espèces marines sensibles</li> <li>18. Score pondéré des sites marins</li> <li>19. Habitats sensibles</li> <li>20. Score pondéré d'habitats sensibles</li> </ol>
<p><b>Composante socio-culturelle (8)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>21. Emigration des populations locales internationale</li> <li>22. Emigration interne</li> <li>23. Taux de littoralisation</li> <li>24. linéaire côtier urbanisé</li> <li>25. Densité de la population</li> <li>26. Taux d'accroissement de la population</li> <li>27. Indicateur de développement humain</li> <li>28. Taux d'occupation des établissements touristiques classés</li> </ol>	<p><b>Composante „Gouvernance“ (1)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>29. Nombre de projets en environnement</li> </ol>

### 4.1.2 Echelles et seuils de durabilité des indicateurs-clés

L'analyse de chacun de ces indicateurs-clés dans les provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima a été réalisée par l'équipe „Analyse de durabilité“. Les valeurs correspondantes à la situation de référence (2006), ainsi que les bandes d'équilibre et leur positionnement en rapport avec l'échelle de durabilité sont reportées, correspondant chacun aux tableaux ci-après (tableaux 12, 13 et 14).

**Tableau 12: Indicateurs de durabilité: Composante économique (Situation 2006)**

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2006	Echelle de durabilité	Valeurs 2006	Echelle de durabilité
<b>ECONOMIE</b>								
1	Quantité de pêche	Tonne X 1.000	35	6	2,096	1	12,0	3
2	Valeur globale des produits de la pêche <sup>1</sup>	Millions DH	250	30	8,63	1	83,2	3
3	Nombre d'arrivées de touristes	X 1.000	100	40	41,924	4	47,8	3
4	Nombre de nuitées	X 1.000	1.000	150	182,5	3	171,2	3
5	Durée moyenne du séjour de tous les touristes <sup>2</sup>	Ratio	10	4	4,35	3	3,58	2
6	Durée de la saison touristique <sup>3</sup>	Mois	6	3	2,5	2	2,5	2

**Tableau 13: Indicateurs de durabilité: Composante environnementale (Situation 2006)**

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2006	Echelle de durabilité	Valeurs 2006	Echelle de durabilité
<b>ENVIRONNEMENT</b>								
7	Couverture forestière	%	80	30	52	4	34,43	3
8	Qualité des eaux de baignade <sup>4</sup>	Classe	A	B	A	4	A	3
9	Linéaire côtier interdit à la baignade	%	10	0	0	4	0	4
10	Erosion côtière (recul trait côte) <sup>5</sup>	m/an	-0,25	-0,15	-0,54 <sup>6</sup> à -2 <sup>7</sup>	7	-0,5 <sup>8</sup> à -3 <sup>9</sup>	7
11	Taux d'accès à l'eau potable	%	100	70	49,6	2	33,7	1
12	% de raccordement au réseau d'assainissement en zone urbaine	%	100	75	80	3	75,3	3
13	% des eaux usées traitées <sup>10</sup>	%	100	50	0	1	80	4
14	% des déchets collectés	%	100	65	65	3	90	5
15	Déchets collectés et recyclés	%	60	10	2	1	0	1
16	Taux d'urbanisation	%	60	20	10	1	31,6	3
17	Espèces marines sensibles	Nombre	30	15	19	3	24	4
18	Score pondéré des sites marins	Score	90	22,5	32	3	58	4
19	Habitats sensibles	Nombre	25	10	6	2	11	3
20	Score pondéré d'habitats sensibles	Score	75	15	15	2	30	3

<sup>1</sup> Calculée sur la base des recettes totales de tous les débarquements de la pêche toutes espèces confondues et toutes saisons.

<sup>2</sup> Étrangers et nationaux.

<sup>3</sup> Sur la base d'une estimation d'experts.

<sup>4</sup> Normes marocaines de surveillance de la qualité des eaux de baignade NM 03.7.200 (Catégorie A: Bonne qualité pour la baignade (conforme); Catégorie B: Qualité moyenne pour la baignade (conforme); Catégorie C: Momentanément polluée (Non conforme); Catégorie D: Polluée (Non conforme).

<sup>5</sup> Engorgement de 0,5 à 1,5 m/an les autres plages d'Al Hoceima (Nachite, données personnelles, 2008).

<sup>6</sup> Estimation réalisée pour la plage de Stehat de 1994 à 2002 (Meklach, 2002).

<sup>7</sup> Estimation réalisée à Tizgane (El Moutchou et al., 2003).

<sup>8</sup> Estimation réalisée pour la plage de Torrès (Bni Boufrah).

<sup>9</sup> Estimation réalisée à l'Est de Souani (Al Hoceima).

<sup>10</sup> Capacité de la station de traitement d'Al Hoceima 12.000 m<sup>3</sup>/jour, volume d'eaux usées produit par jour: 8.493 m<sup>3</sup>/jour.

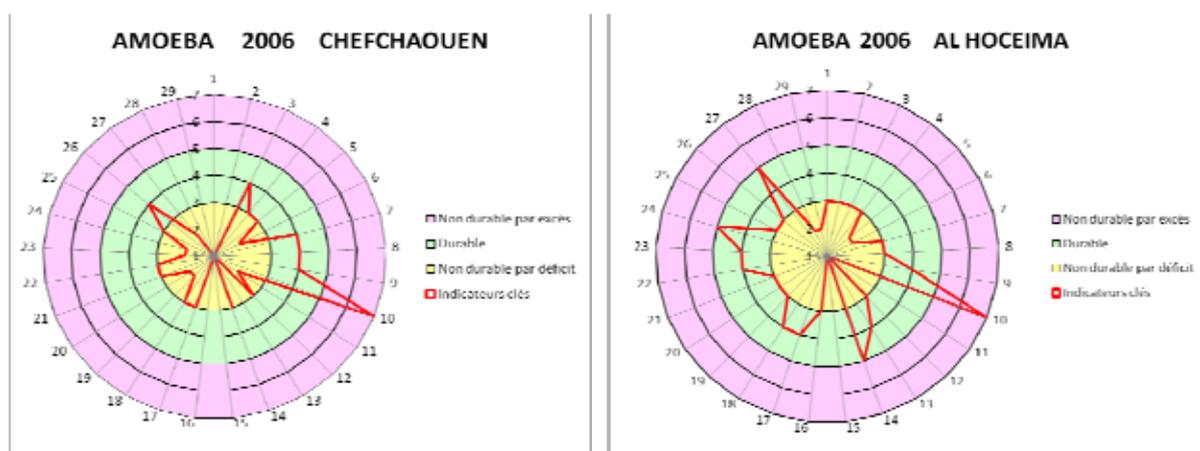
**Tableau 14: Indicateurs de durabilité: Composante socio-culturelle et de gouvernance (Situation 2006)**

N°	Indicateurs	Unité	Max	Min	Chefchaouen		Al Hoceima	
					Valeurs 2006	Echelle de durabilité	Valeurs 2006	Echelle de durabilité
<b>SOCIO-CULTURELS</b>								
21	Emigration internationale population locale	%	20	5	7,6	3	9,8	3
22	Emigration interne	%	20	5	5,3	3	7,9	4
23	Taux de littoralisation	%	50	25	13,3	2	49,8	4
24	Linéaire côtier urbanisé	Km	20	04	02	2	13	5
25	Densité de la population	Nb/km <sup>2</sup>	1.000	100	101	3	106	3
26	Taux d'accroissement de la population urbaine	%	3,6	1	1,7	4	1.17	3
27	IDH <sup>11</sup>	Sans unité	0,9	0,6	0,336	2	0,74	5
28	TOETC <sup>12</sup>	%	60	35	7	1	34 <sup>13</sup>	2
<b>GOVERNANCE</b>								
29	Nombre de projets environnementaux	1	300	150	50	2	70	2

La représentation des données concernant les 29 indicateurs-clés dans les schémas AMOEBA (figure 11), révèle pour la situation actuelle (2006) que:

- pour la province de Chefchaouen:
  - 1 indicateur est non durable par excès,
  - 13 indicateurs sont non durables par défaut, et
  - 15 indicateurs sont durables;
- pour la province d'Al Hoceima:
  - 1 indicateur est non durable par excès,
  - 6 indicateurs sont non durables par défaut, et
  - 22 indicateurs sont durables.

Cette situation témoigne de la relative durabilité de la situation dans les provinces de la zone du PAC, notamment la province de Chefchaouen et de l'urgence des actions à entreprendre pour infléchir les situations du système qui sont en dehors des conditions favorisant son évolution vers le développement durable.



**Figure 11: Situation de référence (AMOEBA 2006) des indicateurs de durabilité de la zone du PAC**

<sup>11</sup> L'IDH (Indicateur de Développement Humain) est la moyenne arithmétique des trois indices calculés:  $IDH = 1/3 (I.E.V) + 1/3 (I.N.I.) + 1/3 (I.N.V)$ , la moyenne nationale est de 0,642.

<sup>12</sup> TOETC=Taux d'occupation établissements touristiques classés.

<sup>13</sup> Valeur pour la région Taza-Al Hoceima-Taounate.

---

## 4.2 Les scénarios étudiés

En plus de l'image actuelle deux scénarios, sont envisagés pour cette étude de durabilité: un scénario tendanciel et un scénario dit alternatif ou souhaitable.

(i) Le scénario tendanciel correspond à une situation de „non action“ au sens où l'action actuelle des pouvoirs publics sera menée avec le même rythme, pour les indicateurs considérés (accès de la population à l'eau potable, raccordement au réseau d'assainissement, développement économique et création d'emplois, collecte des déchets ménagers...). Cela suppose également qu'il faut considérer les programmes mis en œuvre, en cours d'exécution ou prochainement opérationnels dans un avenir immédiat ou à moyen terme.

Au vu des tendances passées et sans anticiper sur le résultat de ce scénario, il y a fort à penser que, globalement, la tendance à la perte des patrimoines sera maintenue, voire aggravée. De même que dans ce scénario „non souhaité“, les pressions qui s'exercent aujourd'hui sur les écosystèmes et les ressources se maintiendront avec la même intensité, voire s'aggraveront avec des pratiques d'utilisation de l'espace et des ressources vivantes non durables.

(ii) Le scénario alternatif ou souhaitable au sens raisonnable et réaliste tient compte d'une série de mesures institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles qui auront pour objectif d'améliorer la durabilité globale du système côtier de Chefchaouen et d'Al Hoceima. Ce scénario suppose donc que les pouvoirs publics prennent les mesures nécessaires afin de mieux encadrer le développement de la zone côtière et de réduire les effets de la tendance à la littoralisation. Cela suppose, aussi, que les efforts consentis dans les différents programmes de développement et de remise à niveau (AEP, assainissement, emplois, protection des ressources naturelles...) seront poursuivis, voire soutenus.

Parmi les autres conditions essentielles du scénario alternatif, la mise en œuvre d'une véritable gestion intégrée de la zone côtière de Chefchaouen et d'Al Hoceima avec l'établissement d'un cadre permanent de concertation et de planification participative. La recherche de mécanismes flexibles pour le partage permanent de l'information pertinente et, en temps opportun, est également une condition pour une meilleure planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions de développement.

Deux dates sont retenues en harmonie avec les autres thématiques du PAC, la situation de référence est celle de 2006, considérée comme année de référence pour décrire l'état actuel de la zone (diagnostic). Les projections (tendanciel et alternatif) sont portées à l'horizon 2020, cette date correspond aussi à la référence retenue en général au plan régional (Méditerranée) pour la plupart des indicateurs.

L'AMOEBa tendanciel 2020 qui a résulté du travail de prospective pour chacun des indicateurs clés et pour les deux provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima, montre une accentuation des tendances vers la non durabilité du système comme l'indique son éloignement de la bande d'équilibre (figure 12).

L'AMOEBa alternatif à l'horizon 2020 (figure 12), ramène vers la bande d'équilibre tous les indicateurs-clés non durables sauf 1 (ID 24) qui reste non durable par défaut à Chefchaouen et par excès à Al Hoceima. Ce scénario fait ressortir, par ailleurs, les tendances vers l'équilibre des autres indicateurs.

A travers le scénario alternatif, l'ADSP permet d'appréhender quelques orientations pour l'action qui n'ont pas la prétention de l'exhaustivité mais qui ont le mérite de proposer quelques orientations mesurées (tableaux 15, 16, 17 et 18).

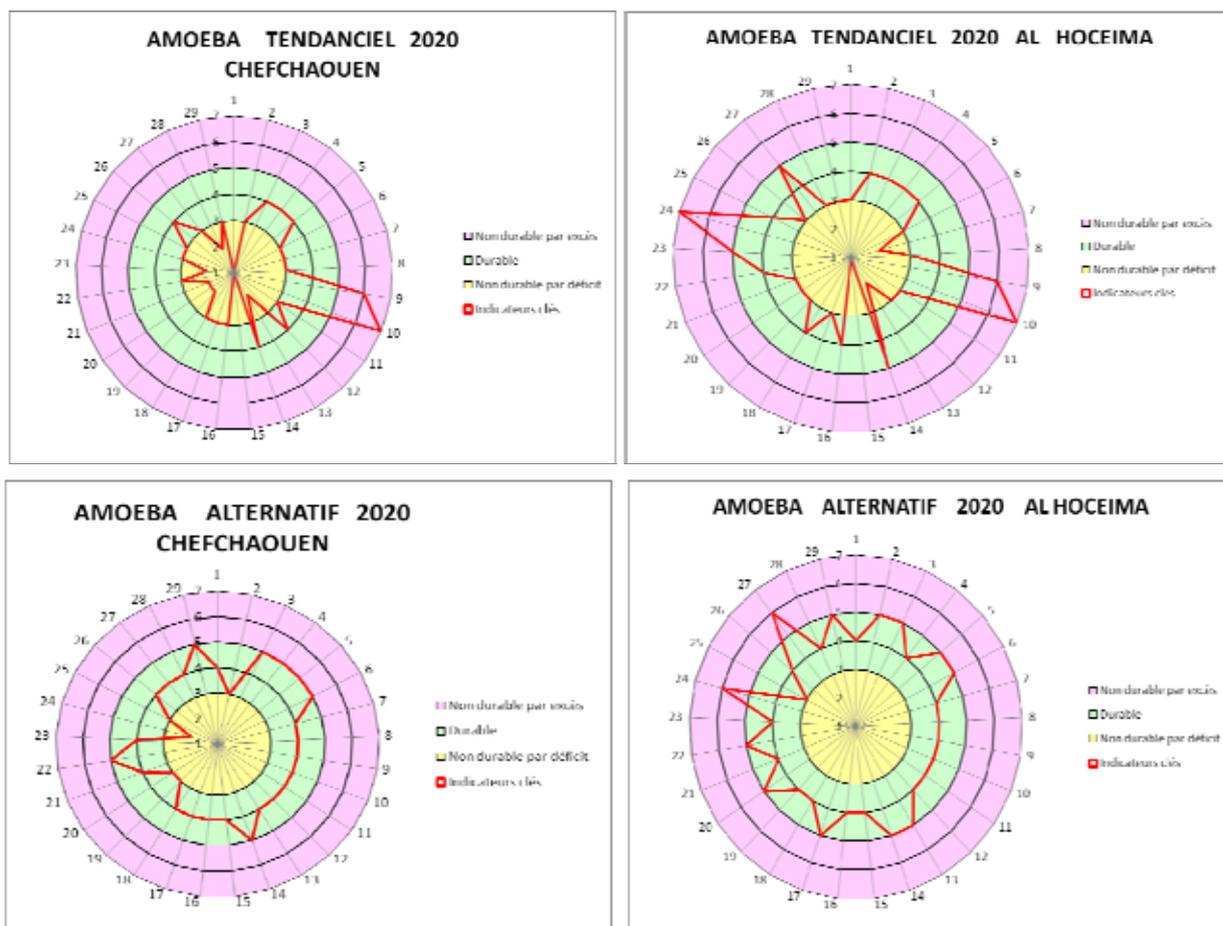


Figure 12: AMOEBA tendanciels et alternatifs 2020 pour Chefchaouen et Al Hoceima

Tableau 15: Principales orientations pour l'action (Economique)

Type d'action	Exemple d'actions	Priorité	Attendus
<b>Economique</b>			
Améliorer le niveau de vie des populations locales <sup>14</sup> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier les activités économiques et les services et éviter la mono-activité, notamment le tourisme qui favorise les emplois temporaires</li> <li>Développer la production animale à travers l'amélioration des parcours par l'introduction de la culture des fourrages et le renforcement de l'unité de production du fromage de chèvres<sup>15</sup>.</li> <li>Encourager et favoriser les coopératives d'artisanat et les micro-entreprises familiales dans les métiers traditionnels de l'artisanat.</li> </ul>	1 2 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de plus d'emplois permanents et fixation des populations locales au niveau des deux provinces.</li> </ul>

<sup>14</sup> Selon la monographie régionale de l'environnement, le PIB de la province de Chefchaouen, constituerait près de 2,2% du PIB de la région économique nord occidentale du Royaume comprenant aussi les villes de Tétouan, Tanger, ... Soit environ 1.120 millions de Dh. Le PIB par habitant serait bien plus faible que la moyenne nationale et ne dépasserait pas 27525 Dh.

<sup>15</sup> Ces actions doivent être renforcées par l'amélioration génétique, la promotion de l'élevage bovin à production laitière et de viande, l'acquisition de géniteurs.

Type d'action	Exemple d'actions	Priorité	Attendus
<b>Economique</b>			
Améliorer les performances économiques du secteur du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un dispositif pour un tourisme durable</li> <li>Intégrer les villages de la zone et ceux des zones limitrophes dans les différents circuits touristiques.</li> </ul>	2 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des activités familiales.</li> <li>Permanence de certains services activités temporaires liés au tourisme;</li> <li>Augmentation de la part de la main d'œuvre locale dans les métiers du tourisme;</li> <li>Promotion des métiers de l'artisanat en tant que produits phares du tourisme, améliorer l'attractivité locale (folklore, festivités culturelles et artistiques...);</li> <li>Emergence d'opérateurs privés dans le tourisme selon un cahier des charges strict et rigoureux privilégiant l'excellence.</li> </ul>
Améliorer le rendement et la rentabilité de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer et adapter la flotte de pêche de la zone</li> <li>Améliorer les équipements et les infrastructures liés à l'activité de la pêche</li> <li>Introduire et encourager l'utilisation de nouvelles techniques de pêche tout en maintenant les techniques traditionnelles</li> </ul>	3 2 2	
Valorisation de la biodiversité et des habitats remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre les sites et habitats côtiers remarquables au centre de l'activité touristique (visites guides, sentiers sous marins, pêche scientifique, petites embarcations à coque de verre, etc.)</li> </ul>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'emplois;</li> <li>Durabilisation des activités artisanales de la pêche;</li> <li>Fixation des populations littorales;</li> <li>Création d'une dynamique sociale et économique.</li> </ul>
Préservation et valorisation du patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place d'aires marines protégées et côtières avec un zoning<sup>16</sup> non contraignant pour la pêche et l'aquaculture</li> <li>Récouter les macro-déchets sur les fonds marins (engins de pêche abandonnés, filets perdus dans leur intégralité ou partiellement ou de palangres).</li> <li>Promulguer la loi relative aux aires protégées avec une typologie détaillée en cohérence avec la nomenclature méditerranéenne et internationale</li> </ul>	2 2 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des ressources naturelles (espèces et habitats) et des écosystèmes les plus productifs;</li> <li>Maintien de certains processus; écologiques qui remplissent des fonctions économiques;</li> <li>Augmentation de la sensibilité des populations à la sauvegarde de leur environnement.</li> </ul>

**Tableau 16: Principales orientations pour l'action (Environnement)**

Type d'action	Exemple d'actions	Priorité	Attendus
<b>Environnement</b>			
Améliorer l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer d'une meilleure fonctionnalité des stations d'épuration de Chefchaouen<sup>17</sup></li> <li>Augmenter les capacités et le niveau de traitement des eaux usées</li> <li>Améliorer le niveau de raccordement au réseau d'assainissement</li> <li>Raccorder le réseau d'assainissement à la station d'épuration</li> </ul>	1 1 2 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et traitement des eaux usées, en particulier dans la zone de Chefchaouen (Jebha);</li> <li>Réduction des maladies à transmission hydrique;</li> <li>Amélioration de l'indice de développement humain.</li> </ul>

<sup>16</sup> Les expériences méditerranéennes ont démontré que les zonings les plus contraignants ne sont pas forcément les plus pertinents et les plus efficaces en matière de maintien et de restauration des équilibres écologiques et environnementaux en général. Il est évident qu'un zoning flexible, élaboré avec les acteurs locaux, notamment les pêcheurs permettant d'aménager des espaces de développement y compris à l'intérieur des aires protégées est plus à même de garantir une implication totale des populations locales.

<sup>17</sup> La station d'épuration à une capacité de 40000 équivalent – habitants; réalisée en 1984, elle n'a jamais pu être raccordée au réseau, par manque et non attribution d'un budget de fonctionnement. La station nécessite des travaux

Type d'action	Exemple d'actions	Priorité	Attendus
<b>Environnement</b>			
Améliorer l'état général de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer et renforcer les capacités des communes littorales en moyens de collecte des déchets<sup>18</sup> solides ménagers notamment en prévision de la saison estivale</li> <li>▪ Eradiquer les décharges non contrôlées</li> <li>▪ Concrétiser les actions clés du PNDM<sup>19</sup></li> </ul>	1 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des maladies liées à l'insalubrité.</li> </ul>
Réduire la pollution des eaux et préserver cette ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire l'utilisation des engrais azotés et phosphatés et limiter les rejets dans les eaux douces</li> <li>▪ Limiter l'utilisation de certains modes d'exploitation agricole qui conduisent à l'assèchement des zones humides</li> <li>▪ Limiter et réduire l'utilisation des pesticides<sup>20</sup></li> </ul>	2 2 2	
Maîtriser l'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Orienter l'extension urbaine de Jebha en dehors de la zone littorale</li> <li>▪ S'assurer de la cohérence des instruments d'urbanisme</li> </ul>	1 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure répartition du poids du développement;</li> <li>▪ Réduction la tendance à la littoralisation du développement.</li> </ul>
Fixer les populations rurales (habitats dispersés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place et améliorer les équipements (eau potable, assainissement, électricité, écoles, dispensaires, communication, etc.)</li> <li>▪ Améliorer l'interconnexion entre les îlots d'habitats dispersés</li> </ul>	2 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction de l'exode rural;</li> <li>▪ Réduction de l'émigration, de la contrebande, et de la culture du cannabis.</li> </ul>
Préservation des plantes endémiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutter<sup>21</sup> contre la désertification des sols et l'érosion des bassins versants par des actions de reboisement</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien de la diversité biologique;</li> <li>▪ Maintien des composantes remarquables de cette biodiversité.</li> </ul>
Réduire le risque lié à la vulnérabilité de la zone	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réorganiser l'occupation du territoire en fonction de la vulnérabilité des sites aux risques et aléas naturels<sup>22</sup> (Séismes<sup>23</sup>, inondations, mouvements de terrains, coulées de boues, glissements de terrains, avalanches, sécheresse, incendie de forêts, érosion des sols et des côtes, pollution)<sup>24</sup></li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des pertes humaines liées à ce risque;</li> <li>▪ Réduction de la perte des infrastructures publiques liées à ce risque;</li> <li>▪ Préservation des ressources naturelles ;</li> <li>▪ Préservation de l'activité économique et</li> </ul>

de réhabilitation et d'extension dont les coûts d'investissement sont évalués à 7,1 MDH par une étude récente réalisée par l'ONEP.

<sup>18</sup> Lors de l'acquisition des équipements il faut tenir compte des besoins matériels adaptés à l'architecture de la ville dans le cas de Chefchaouen.

<sup>19</sup> Les actions du PNDM sont: Pour la province de Chefchaouen, l'élaboration d'un plan directeur provincial de gestion des déchets programmée pour 2010.

Pour la province d'Al Hoceima, l'élaboration d'un plan directeur provincial de gestion des décharges en 2011 (1,5 MDH), aménagement en 2009 de la nouvelle décharge intercommunale pour les communes d'Al Hoceima, Bni Bouayach et Imzouren (44 MDH), la réalisation en 2012 de décharges intercommunales (17 MDH) pour les communes de Bni Gmil, Bni Boufrah, Izemmouren, Rouadi (et Imrabten).

<sup>20</sup> Les pesticides sont utilisés pour la protection des plantes contre les ravageurs potentiels, mais sont également à usages sanitaires et hygiéniques. Certaines substances sont utilisées pour traiter les cours d'eau et les lacs contre les vecteurs de maladies telles que la malaria.

<sup>21</sup> Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêt et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) propose à la population locale de développer une multi activité génératrices de revenus avec des modes d'exportation traditionnels (agriculture, élevage) et mieux valorisés (promotion des produits locaux comme le fromage, le miel) et des activités de service (encadrement du tourisme rural, hébergement dans des gîtes, guides).

<sup>22</sup> Projet de code de l'urbanisme; Plan national de lutte contre les inondations.

<sup>23</sup> La zone d'Al Hoceima est classée à forte intensité sismique et à risque d'inondation (carte des risques naturels du MATEE).

<sup>24</sup> Certains de ces risques sont amplifiés par les activités humaines.

Type d'action	Exemple d'actions	Priorité	Attendus
<b>Environnement</b>			
			du bien être social.
Réduire les effets de l'érosion côtière	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appliquer strictement la réglementation concernant l'extraction abusive et illégale du sable de plage</li> <li>▪ Proposer des alternatives pour le sable destiné à la construction<sup>25</sup>, notamment du sable des carrières d'agrégats</li> </ul>	2	
		2	

**Tableau 17: Principales orientations pour l'action (Socio – culturelles)**

Type d'action	Exemple d'actions	Priorité	Attendus
<b>Socio – culturelles</b>			
Préserver et valoriser le patrimoine culturel <sup>26</sup> notamment des deux sites classés de la zone du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer comme produits touristiques les autres sites qui sont à proximité de la zone du projet, même s'ils ne sont pas dans le territoire des provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceima.</li> </ul>	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure intégration spatiale des atouts de la zone considérée.</li> </ul>

**Tableau 18: Principales orientations pour l'action (Gouvernance)**

Type d'action	Exemple d'actions	Priorité	Attendus
<b>Gouvernance</b>			
Renforcer la concertation intersectorielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérationnaliser les différents dispositifs et mécanismes consultatifs existants</li> <li>▪ Simplifier les procédures d'échanges d'information</li> <li>▪ Renforcer les capacités managériales des structures de gestion environnementale de divers acteurs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration de la performance environnementale, sociale et économique;</li> <li>▪ Réduction des délais de traitements des dossiers;</li> <li>▪ Réduire les „conflits“ liés au dédoublement des prérogatives.</li> </ul>
Amélioration de la planification	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un dispositif de récolte, de tri, de traitement des données, de diffusion (système d'information)<sup>27</sup> „système d'indicateurs de suivi“</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration de la planification.</li> </ul>

<sup>25</sup> Une forte demande en sable existe (construction de l'habitat individuel, construction des infrastructures publics, construction et aménagements liés au tourisme, etc.).

<sup>26</sup> Ce patrimoine englobe aussi bien les monuments sites situés près du littoral que ceux des zones loimitrophes qui constituent un attrait certain pour l'authenticité de la zone.

Ville de Targha avec la tour de vigie de Zawiya, la mosquée cathédrale, le fortin portugais, la forteresse de Dar Al-Sultan et l'ancienne mosquée de Djamaa Ibn Aqqar. Bou hamed (Stahate): Pointe Jagerschmidt avec la tour de vigie; XVI<sup>e</sup> siècle avant J.C., au nord d'Aâraben. Taghassa (Tigisas) dont une citerne et un fortin espagnol, et des vestiges -non encore exhumés- attribués provisoirement aux XIV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Jebha, entre l'anse de Sidi Attar et celle des Traîtres, le site médiéval d'El Jabha. Village de Gharuzim avec des mosquées historiques (de Sidi Sbaa, de Al-Mqûba). Le village de Gharuzim est considéré traditionnellement comme antérieur à la ville de Chefchaouen.

<sup>27</sup> Système d'Informations et de Données sur l'Environnement Régional (SIDER): Décentraliser la gestion de l'information environnementale.

Type d'action	Exemple d'actions	Priorité	Attendus
<b>Gouvernance</b>			
Améliorer le niveau de surveillance, de suivi, de contrôle et de veille	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de réseau de surveillance environnementale pour la zone marine et littorale</li> <li>Elaboration de normes et standardisation des procédures</li> <li>Renforcement des capacités et adaptation des formations aux enjeux de la zone côtière</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les capacités d'anticipation et d'organisation.</li> </ul>
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à niveau des services d'assainissement solides des provinces</li> <li>Mise à niveau des services techniques au niveau des communes littorales</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la performance environnementale;</li> <li>Réduire le gaspillage public.</li> </ul>
Améliorer la gestion environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la rigueur des études d'impact sur l'environnement, en particulier pour les projets d'investissement touristiques</li> <li>Etablissement d'une carte de sensibilité de la zone marine côtière</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Un meilleur respect des normes;</li> <li>Développement durable.</li> </ul>
Réorganiser l'activité de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire et faire appliquer la loi concernant le chalutage près des côtes<sup>28</sup>, l'utilisation de filets maillants dérivants, l'utilisation d'explosifs<sup>29</sup> et le braconnage<sup>30</sup> ou chasse sous-marine illégale.</li> <li>Interdiction d'utilisation des produits toxique (sulfate de cuivre (CuSO<sub>4</sub>)) pour la pêche</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des stocks exploités;</li> <li>Augmentation des recettes liées à la pêche et amélioration des conditions de vie de la communauté des pêcheurs et de celles des activités connexes.</li> </ul>
Renforcer l'action des ONG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assister et accompagner les ONG's locales dans la concrétisation de leurs actions démonstratives, pédagogiques ou de mise en œuvre de petites actions de proximité<sup>31</sup></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une durabilité et une prise en charge au niveau local des actions entreprises par les pouvoirs publics.</li> </ul>

### 4.3 Les contraintes de l'ADSP

Le processus initié pour l'analyse de la durabilité des zones côtières de Chefchaouen et d'Al Hoceima a permis d'identifier des éléments dont la prise en charge s'avère nécessaire et indispensable à la phase de mise en œuvre des actions. Ces éléments sont également nécessaires au suivi et à l'évaluation de la pertinence des actions et proposées dans le but d'améliorer la performance globale de la zone du projet dans les différents volets retenus pour l'analyse prospective (composante économique, socio-culturelle, environnementale et politique).

MEDGEOBASE MAROC (Diagnostic de l'occupation du sol du littoral marocain): Base de données réalisée en coopération avec l'union européenne couvrant les provinces d'Al Hoceima et de Taounate et une partie de la province de Taza.

<sup>28</sup> Chalutage illégal jusqu'à 10 m de profondeur, alors que la loi le prévoit au delà de 80 m, ce qui entraîne une destruction massive des zones de recrutement et de fraie.

<sup>29</sup> La pêche à l'explosif est pratiquée dans la zone de Topos et de Jenninat, quand les eaux sont claires et le courant faible. Les poissons ciblés sont les sars, les mulets, et les saupes.

<sup>30</sup> La chasse sous-marine avec les bouteilles de plongée se pratique discrètement par des braconniers devant Al Hoceima et rarement à Cala Iris en raison de la surveillance exercée. Cette pratique touche tout particulièrement les zones de Cap-Baba et des Topos, où sont recherchés principalement les mérus et les langoustes.

<sup>31</sup> Exemple des actions programmées par des ONG de Chefchaouen:

Projets (1) Conservation et renforcement de la pêche artisanale durable à Chmaâla, dans la Province de Chefchaouen, (2) Appui à l'amélioration des conditions de travail et d'accueil dans la maison, d'accouchement de Bab Taza, Province de Chefchaouen, (3) Amélioration des conditions de vie de la population de Tanafelt, (4) Ecole-atelier de la peinture décorative sur le bois à Chefchaouen, (5) Développement socio-économique avec perspective de genre dans les douars de la vallée de Oued Laou, (6) Développement du tourisme rural et valorisation des produits de terroir dans la province de Chefchaouen, (7) Amélioration des conditions de vie de la population du douar Akoumi, (8) Renforcement des capacités de la femme rurale à Chefchaouen, (9) de dynamisation du secteur oléicole dans la commune de Zoumi.

---

### ***La contrainte de la donnée***

L'importance de la donnée se pose en tant que matière première et brute nécessaire à la construction de tout le processus, jusqu'à la prise de décision, notamment en ce qui concerne le choix des actions à financer et à mettre en œuvre. De ce point de vue, les données existantes sur la zone du projet et ses sous-zones demeurent disparates, incomplètes et souvent non actualisées.

L'handicap de la donnée est lié à l'inexistence d'un système ou d'un dispositif organisé pour la production d'une information structurée autour des grandes questions abordées. Toutefois, certains secteurs traditionnellement mieux organisés arrivent à produire régulièrement des données, notamment celles relatives à l'eau, l'urbanisation, les forêts, l'agriculture et la pêche ainsi que le tourisme.

D'autres secteurs, par contre, fournissent des données très ponctuelles et localisées dans l'espace, notamment les données relatives aux écosystèmes (biodiversité, espèces et habitats menacés, etc.). Les données économiques sont traditionnellement structurées au niveau national, mais il est difficile, voire impossible, de disposer par exemple du PIB *per capita* par secteur géographique ou du PIB par secteur d'activité. Ce type d'indicateurs est pourtant nécessaire pour travailler la meilleure prospective du système dans sa globalité.

Des incohérences sont aussi notées dans une partie des données que nous avons tenté d'utiliser et qui nous ont amené à éliminer dans la phase actuelle une partie des indicateurs. Néanmoins, ces contraintes ont été partiellement contournées en ne considérant que les données (i) considérées par les consultants nationaux comme fiables et proches de la situation actuelle et (ii) dont l'actualisation demeure possible pour les phases ultérieures, notamment post-PAC.

### ***L'échelle des données***

La zone du projet porte sur la zone côtière de Chefchaouen et d'Al Hoceima. Cependant, la recherche des données pour le calcul des indicateurs a révélé que celles-ci sont organisées surtout par province. Les données par communes se limitent essentiellement aux données socio-économiques, notamment, celles relatives à la population – démographie, urbanisation -habitat.

Les données environnementales, nécessaires pour l'évaluation de l'impact des activités anthropiques ainsi que la valeur patrimoniale des écosystèmes de la zone du projet ne cadrent pas systématiquement aux limites géographiques, soit qu'elles sortent de ces limites et chevauchent ces limites (couverture forestière, biodiversité, aires protégées...) soit qu'elles sont totalement incluses dans celles-ci et portent, par conséquent, sur un territoire plus petit que la commune elle-même.

Ces considérations ont donc motivé le choix d'opérer une estimation des indicateurs au niveau province sachant que le poids des communes littorales est prépondérant en terme d'interactions avec l'écosystème marin et côtier de la zone PAC. Ce poids doit être interprété comme générant plus d'effets (pressions multiples sur les ressources) et pouvant affecter positivement le développement durable de l'ensemble du territoire PAC à partir d'actions spécifiques au territoire côtier des deux provinces (tourisme et artisanat, pêche, distribution et transformations des produits de la pêche, raccordement au réseau d'assainissement et santé des populations estivantes, etc.).

### ***La problématique de la définition des limites de la durabilité***

L'exercice de la participation dans le cadre de l'analyse de durabilité, a révélé toute la difficulté d'établissement des seuils objectifs et raisonnables considérés comme les limites de durabilité des divers indicateurs retenus. Cette difficulté est liée à trois considérations majeures:

- Dans la plupart des cas, l'absence de séries historiques étalées sur plus d'une décennie qui permettent d'apprécier les tendances à long terme et les forces qui les conditionnent.
- La part de subjectivité dans la perception par les acteurs de ces limites, en particulier quand il s'agit de valeurs naturelles.

- 
- La difficulté d’apprécier la capacité de charge du milieu par rapport aux différents indicateurs car les interactions entre les indicateurs peuvent modifier ces limites comme par exemple l’impact du taux de croissance urbain sur le taux de raccordement à l’AEP. Ces interactions peuvent se produire aussi entre le niveau de traitement des eaux et le linéaire côtier interdit à la baignade mais aussi des interactions indirectes entre le nombre de nuitées des touristes étrangers et le développement des activités artisanales.

Les visions et les intérêts des différents acteurs qui ont été associés au processus d’identification des indicateurs à considérer sont souvent différentes, parfois contradictoires et se manifestent par une difficulté à aboutir à un consensus objectif sur les limites de durabilité à retenir.

Dans bien des cas et dans la dernière étape, „l’équipe durabilité“ a été obligée d’opérer des ajustements en tenant compte des avis d’experts sur les indicateurs non consensuels pour aboutir à des limites de durabilité acceptables et réalistes.

#### **4.4 Les conditions de la durabilité**

La mise en œuvre du plan d’action stratégique identifié par le projet PAC-Maroc doit être sous-tendu par une démarche de type „Gestion intégrée des zones côtières“. Ce type de processus est, certes, complexe mais il nécessite quelques préalables indispensables à la réorganisation du territoire, le cadrage des actions et la préparation du cadre institutionnel et des acteurs en général à mener des actions concertées et interdépendantes. La diversité des activités qui se sont développées dans le territoire du projet et/ou celles qui y seront programmées tant par les pouvoirs publics que par les investisseurs privés, nécessite également une remise à niveau de plusieurs composantes de l’écosystème côtier dans sa globalité.

Le renforcement et l’encouragement de la complémentarité entre les services de l’Etat et les entrepreneurs en termes d’objectifs stratégiques (partenariat public – privé) constituent, par voie de conséquence, une composante essentielle de la démarche préconisée pour assurer une durabilité de la zone du PAC-Maroc. Parmi les préalables indispensables à la durabilité de ce territoire, il y a lieu de citer:

**1. L’amélioration du niveau d’inter-sectorialité**, tant entre les départements ministériels et les agences nationales qu’au niveau des services décentralisés de l’Etat, en particulier, au niveau des provinces et des collectivités locales. Cette inter-sectorialité suppose une concertation durant tout le processus (planification, hiérarchisation, recherche de fonds, mise en œuvre des actions et programmes définis, suivi et évaluation).

Partager les informations de base, les expertises et les expériences constitue, en outre, un élément important dans le renforcement de cette inter-sectorialité, en ce sens où elle permettra d’optimiser les ressources et les moyens disponibles et d’éviter des gaspillages et des pertes de temps dont les effets en matière de planification peuvent s’avérer à terme contre productifs.

**2. Mettre en place un dispositif de production des données socio-économiques et environnementales** afin de développer les capacités de planification mais aussi et surtout d’anticipation par rapport aux mutations socio-économiques (mouvements des populations, urbanisation, développement humain, baisse des ressources exploitées, pression de l’emploi, activités économiques, etc.) mais également en relation avec les événements et les phénomènes environnementaux et écologiques (érosion côtière, érosion de la biodiversité, disparition et raréfaction des habitats remarquables, disparition des espèces, déséquilibres des processus naturels, modification des équilibres écologiques, changements climatiques, etc.). Ce type de dispositifs permet d’améliorer sensiblement le niveau des connaissances de la zone, de ses différents compartiments ainsi que des principales tendances susceptibles d’améliorer les analyses prospectives futures pour mieux appréhender les mutations sus mentionnées. Enfin, ce dispositif permettra d’asseoir **un système de monitoring** (suivi continu) de la zone marine et littorale du PAC avec un effort concentré sur ses composantes les plus représentatives, les plus sensibles, les plus vulnérables et les plus productives.

---

**3. Mise à niveau dans certains segments d'activités stratégiques** pour la durabilité de la zone côtière de Chefchaouen et d'Al Hoceima. Il est admis que malgré tous les efforts consentis par les pouvoirs publics pour désenclaver ces zones (particulièrement celle de Chefchaouen) et leur assurer un niveau de développement acceptable, il demeure que ces efforts doivent être soutenus et mieux orientés afin d'atteindre les objectifs recherchés.

**4. Faciliter l'accès aux aides de l'Etat dans le cadre de la création des petites et moyennes entreprises** dans les secteurs de „durabilité“ de la zone notamment le tourisme et l'artisanat, la pêche et la transformation des produits de la mer, l'agriculture biologique, l'aménagement urbain.

**5. Encourager et favoriser les activités des associations environnementales, écologiques, culturelles et socio professionnelles** qui sont en mesure de constituer une véritable force de proposition, de suivi et d'évaluation comme soutien aux services de l'Etat dans les divers secteurs. Ces associations sont le trait d'union privilégié de l'Etat avec les populations locales pour faire de la pédagogie autour des actions, des programmes et des stratégies planifiés au niveau central ou au niveau locale.

Il est également fortement souhaité de favoriser les associations et les corporations socio professionnelles les plus représentatives et les plus effectives car de leur crédibilité dépendra en grande partie la pertinence et le succès des efforts de sensibilisation, d'explication et de vulgarisation des actions engagées.

L'action de ces associations ne doit en aucun cas se substituer à celle des pouvoirs publics mais celles-ci doivent être menées et perçues comme un soutien à la communication des services publics pour les différentes opérations programmées dans la zone côtière et par rapport aux indicateurs de durabilité développées dans le présent projet.

Le processus de l'ADSP du projet PAC-Maroc a révélé un engagement certain de quelques associations intéressées par les retombées de ce type de projet. Ainsi une douzaine d'associations environnementales se sont associées à ce processus et ont contribué à créer une dynamique avec les populations locales autour des grandes thématiques du PAC.

**6. Renforcer le dispositif juridique et législatif et l'adapter** aux mutations tant au niveau national que régional en matière de gestion et de planification de l'environnement et des ressources marines et littorales. Une mise en cohérence est nécessaire par rapport aux engagements internationaux et régionaux du Maroc et qui doivent aujourd'hui être exprimés au niveau de la législation nationale, en particulier, en ce qui concerne l'engagement du Maroc vis-à-vis du 7<sup>ème</sup> Protocole de la Convention de Barcelone dit „Protocole GIZC“ signé à Madrid le 21 janvier 2008 par quatorze Parties contractantes à la Convention de Barcelone, dont le Maroc.

Le Maroc étant, par ailleurs, actif dans le cadre du système du Plan d'Action pour la Méditerranée, gagnerait à remettre à niveau sa législation afin de mieux exploiter toutes les opportunités en matière d'expertise, de soutien et d'accompagnement de ces organismes pour la mise en œuvre de certains aspects de sa réglementation relative à la protection, la valorisation et la promotion des zones côtières. La loi littoral, en cours d'adoption serait l'instrument approprié à ce sujet.

## **4.5 Questions essentielles pour l'après PAC**

Certaines questions méritent d'être posées sur des points centraux concernant la mise en œuvre du PAC Maroc:

*Comment se préparer aux mutations inévitables et incontournables de la zone côtière du PAC, notamment aux effets territoriaux et sociaux du développement programmé?*

Le désenclavement que doit connaître la zone, en particulier avec la rocade méditerranéenne et les programmes des routes rurales. Ceux-ci viennent s'ajouter aux projets de développement planifiés par le SDAULMC qui place le centre de Jebha comme le 3<sup>ème</sup> pôle de développement touristique et le plus

---

important dans l'armature urbaine du littoral de la province de Chefchaouen. Les effets de ces programmes et de la rocade devraient participer à l'atténuation des déséquilibres territoriaux, avec pour conséquences directes, un meilleur accès des populations aux infrastructures de base, aux équipements sociaux, aux services ainsi qu'aux produits et aux marchandises. Les impacts attendus portent sur le bien être social et l'amélioration globale des conditions de vie. Parmi les autres attendus de ces projets de développement, il est envisageable des déplacements de population (émigration interne) vers la zone de Jebha. Le PAC devrait justement servir de garde-fou et être le garant d'un développement équilibré.

***Comment anticiper sur des conflits nouveaux en zone côtière?***

Le développement futur programmé par les pouvoirs publics, attendu et souhaité par les populations locales ne manquera pas de rendre les interactions entre les acteurs sociaux et économiques plus complexe du fait de la diversification des activités socio-économiques et des besoins nouveaux liés à une amélioration attendue des conditions de vie des populations de la zone en question. La diversification du tourisme et de ses services, la densification et les réorientations de l'agriculture, l'amélioration des activités liées à la pêche et à la transformation des produits de la mer, l'importance grandissante du secteur du bâtiment vont nécessairement créer des tensions nouvelles sur les ressources mais aussi sur l'espace et générer des situations de conflictualité qu'il va falloir anticiper afin de mieux préparer les autres secteurs à prendre en charge (transport, éducation, santé, assurance, loisirs, etc.).

***Comment faire de la pédagogie pour la GIZC au niveau local?***

Il y a lieu de rappeler les principaux objectifs qui portent sur (i) le renforcement des capacités des acteurs locaux de manière à leur permettre de mettre en œuvre efficacement, durablement et à moindre coût les actions GIZC, avec une emprise sur le territoire local, (ii) la promotion et le soutien à toutes les initiatives visant un développement durable, (iii) la pérennité de l'effort pédagogique et de sensibilisation sur les questions liées à la GIZC et sur l'intérêt de l'approche auprès des différents acteurs au niveau local.

La promotion de la GIZC doit prendre impérativement comme socle un projet collectif de territoire qui intègre l'ensemble des questions et préoccupations au niveau local avec en mire les objectifs tracés en matière de développement au niveau des deux provinces du PAC et celle de la côte méditerranéenne du Maroc, en général.

***Comment instaurer et renforcer les capacités d'une structure locale de coordination pour le suivi de l'application du PAC?***

La question de la prise en charge des actions du PAC mérite d'être posée au sens où les actions proposées sont des actions classiques mais avec un esprit, une démarche et une approche nouvelles visant l'association la plus large des acteurs concernés par la planification. Cette démarche repose également sur l'utilisation d'outils et d'instruments pour l'évaluation et le suivi des actions planifiées. Les porteurs du plan d'action d'après PAC auront la difficile tâche d'imaginer une entité qui aura pour mission, entre autres, la mise en œuvre de ce plan d'action et d'en assurer la pérennité mais également de le dupliquer dans les autres zones côtières en tenant compte des spécificités et des capacités locales.

***Doit-on réfléchir au redimensionnement, à la requalification et au renforcement des „Cellules du littoral“?***

Il apparaît que la prise en charge du plan d'action du PAC-Maroc mais en général de la stratégie littorale et marine, nécessite une réflexion autour de la dimension des cellules du littoral. Cette réflexion concerne en premier lieu les ressources humaines avec un renforcement et une adaptation de leurs capacités techniques aux mutations actuelles et récentes dans les domaines sus mentionnés. Le renforcement des attributions et des moyens logistiques de ces cellules serait à même de leur garantir une plus grande efficacité opérationnelle.

---

### ***Comment capitaliser les expériences antérieures?***

Capitaliser les expériences vécues dans la zone du PAC-Maroc en particulier et dans les autres territoires côtiers du Maroc y compris sur la façade atlantique, est nécessaire voire indispensable pour assurer une meilleure conduite des programmes d'aménagement côtier dans toutes leur diversité et leur complexité.

Les enseignements et les leçons apprises aussi bien des projets à financement national dans le cadre du développement et du désenclavement que de tous les projets du type AMP, Agenda 21, MedWetCoast... qui ont été menés dans le cadre d'expertises internationales ou régionales, sont en mesure de renseigner sur les lacunes constatées, les erreurs à ne pas reproduire et les conditions préalables à préparer pour s'assurer des chances de succès pour les initiatives locales.

### ***Est-ce qu'on a suffisamment capitalisé les expériences passées et récentes tant dans la zone du projet que dans les territoires limitrophes ou marginalisés?***

La capitalisation des expériences et des enseignements retenus des autres programmes et projets mis en œuvre tant dans la zone du PAC qu'en dehors, soit dans les zones limitrophes soit dans des territoires non littoraux est à même de mieux orienter les actions futures et d'éviter les erreurs commises par le passé soit par manque de connaissance, par une mauvaise planification, par des difficultés financières ou tout simplement du fait d'une mauvaise coordination ou de surdimensionnement des opérations identifiées.

Un bref rappel des différentes initiatives permettra de mieux appréhender les actions d'après PAC:

- Le programme DERRO<sup>32</sup> réalisé avec le soutien du Fonds Spécial de l'ONU et de la FAO visait la lutte contre l'érosion et l'amélioration du niveau de vie en modernisant l'agriculture. Très vite, le deuxième volet a été délaissé compromettant ainsi l'objectif de développement humain. Ce volet a été pris en charge par le projet Sebou qui visait la modernisation de l'agriculture dans la plaine du Gharb, en contrebas de la montagne rifaine, et la protection contre les inondations et l'envasement des barrages par le renforcement du programme de reboisement du Rif. Quant au développement de la paysannerie, il s'est réduit à leur emploi dans les chantiers.
- Dans les années 1990, le projet GEFRIF<sup>33</sup> appuyé par l'Union Européenne, est mis en œuvre par rapport au défrichement et à la surexploitation, notamment par le développement de la culture du cannabis. Ce programme qui visait la protection de l'espace naturel et l'éradication de la culture du kif, s'appuie principalement sur l'implication des populations et cherche leur confiance et leur adhésion. Ce programme privilégie l'accompagnement des populations locales avec des mesures complémentaires en matière de bio-énergie ou d'amélioration des systèmes de production. La sensibilisation de ces populations à une nouvelle gestion des ressources naturelles par de nouveaux interlocuteurs, autres que les forestiers. Bien que l'on manque encore de recul, les premiers résultats obtenus par le projet dans la région de Chefchaouen sont fort encourageants.
- En 1993, un programme visant à éradiquer les cultures de stupéfiants et de réduire l'émigration vers l'Europe a été initié par l'Etat à travers l'APDN<sup>34</sup>. Ce programme ambitieux vise également la mise à niveau de l'économie nationale, un rééquilibrage inter-régional et un meilleur aménagement du territoire. Ces objectifs sont recherchés à travers le désenclavement grâce à une politique d'infrastructures de base, notamment la rocade côtière, et la modernisation du tourisme, de l'industrie et du commerce. Il s'appuie sur un document prospectif intitulé „Programme d'Action intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne Marocaine“. Cependant, ce vaste programme ne disposait pas des moyens correspondant à ses ambitions et les résultats se sont fait attendre.

Ces programmes de grande envergure sont relayés sur le terrain par plusieurs ONG internationales et des Associations de développement local qui interviennent aux échelles de la commune, voire du douar et

---

<sup>32</sup> Développement Economique Rural du Rif Occidental.

<sup>33</sup> Gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif.

<sup>34</sup> Agence Nationale de Développement des Provinces du Nord.

---

dans divers domaines comme la modernisation de l'élevage caprin ou l'initiation des populations à de nouvelles activités destinées à générer de nouvelles ressources.

Il faut ajouter à cela les SDAUL<sup>35</sup> et les SDAULT<sup>36</sup> qui ont été adoptés pour l'aménagement et l'organisation des territoires littoraux et littoraux touristiques.

### ***De quelle manière renforcer et accompagner les initiatives locales?***

Pour donner une chance aux initiatives prises par les populations au niveau local, il y a lieu de considérer ces acteurs comme de véritables partenaires ayant une réelle „expertise de l'usager“. Ce type de considération permet une plus forte responsabilisation des acteurs locaux et assurent l'établissement d'une confiance indispensable pour la mise en œuvre des actions planifiées au niveau central ou régional.

Ce sont autant de questions que l'analyse de durabilité a permis de recenser au cours du processus du projet. De la réponse à ces questions dépendra en partie les chances de mise en œuvre d'une véritable stratégie GIZC pour la zone du PAC-Maroc.

### **Conclusion**

La démarche participative avec laquelle a été opérée l'ADSP dans le cadre du projet PAC-Maroc est une démarche novatrice et qui mérite d'être évaluée, renforcée, adaptée et dupliquée. Ce processus a été difficile avec un effort de pédagogie en permanence afin de maintenir un „fil conducteur“ auprès des populations locales sur des questions d'habitude non partagées. L'intérêt de cette démarche c'est l'adhésion progressive qu'elle a produite sur ces populations et sur les autres acteurs de façon générale. Les enseignements les plus significatifs de ce processus portent sur:

- La naissance d'une véritable prise de conscience collective chez une partie de ces acteurs. Les gestionnaires qui doivent prendre le relais pour l'après PAC doivent construire sur la base de cette prise de conscience et ne pas la laisser se diluer et disparaître avec le temps.
- Le souhait de s'impliquer plus dans les questions liées en général à la gestion, à la valorisation, la protection et la préservation des ressources marines et côtières.
- Le besoin d'évaluer les actions entreprises et de les suivre avec rigueur au niveau local et avec des méthodologies modernes.
- La conviction de participer à des opérations d'utilité publique à même de garantir, même partiellement, l'amélioration du bien-être général.

Les spécificités et les particularités de la zone du PAC ont été jusqu'ici des facteurs qui ont „compliqué“ et enfreint les efforts des pouvoirs publics en matière de développement. Les différentes initiatives menées par les pouvoirs publics dans les territoires du Maroc septentrional et, en particulier, au niveau des territoires du Rif central ont eu plus ou moins de succès. Assurer un développement durable est un défi difficile mais non impossible eu égard aux multiples atouts que compte la zone du projet PAC. Il est possible d'opérer un rattrapage en matière de croissance économique tout en s'assurant des conditions nécessaires pour le maintien des fonctionnalités naturelles et originelles de l'écosystème marin et littoral de Chefchaouen et d'Al Hoceima.

La GIZC est une démarche qui est à même de fournir tant les concepts, la méthodologie, les outils et les instruments qui peuvent encadrer et accompagner ce développement. L'ADSP qui est un des outils de la GIZC a permis aux acteurs du PAC de se familiariser avec une méthodologie novatrice.

Les objectifs recherchés ont été globalement atteints même si dès le départ les expériences menées au niveau méditerranéen pour les autres PAC nous autorisaient à penser que la mission n'était pas facile,

---

<sup>35</sup> Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain des Littoraux.

<sup>36</sup> Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain des Littoraux Touristiques.

---

notamment sur la question des données et en particulier sur la disponibilité des séries de données historiques qui permettent d'apprécier objectivement la rétrospective du site.

Ce type de données étant très peu disponible, ceci a quelque peu pénalisé l'analyse. Toutefois, sur la batterie d'indicateurs proposés au départ de l'analyse, nous avons pu renseigner et interpréter 29 indicateurs au final. Ce sont les indicateurs les plus pertinents et dont le suivi semble être possible dans le cadre d'un dispositif intégré qui met en synergie divers acteurs (administrations publics dont les agences et offices, l'université et les centres spécialisés, les associations environnementales et les populations de façon plus générale).

L'ADSP menée pour la zone côtière de Chefchaouen et d'Al Hoceima a permis de:

- Faire le point sur l'état des connaissances notamment sur les spécificités de ce territoire, son capital naturel, ses enjeux, les pressions et les questions prioritaires du système. Mais également de sa composante humaine, institutionnelle et juridique;
- Avoir une perception commune de la problématique, objet d'une définition de base identifiant la politique de partenaires et la détermination d'un ensemble d'indicateurs d'où découleront les indicateurs-clés de durabilité;
- Identifier et approuver la bande d'équilibre pour chaque indicateur-clé, en affectant à chaque indicateur une valeur minimale et une valeur maximale entre lesquelles, on estime que les critères du développement durable sont respectés;
- Représenter graphiquement les indicateurs-clés par rapport à cette bande, au moyen de l'AMOEBEA, aux fins d'évaluation de la situation actuelle, des tendances et des alternatives, par l'ensemble des partenaires. L'analyse de l'AMOEBEA est faite en rapport avec l'élaboration de scénarios futurs possibles.

Le processus participatif mené par l'équipe „Analyse de durabilité“ et soutenu par l'équipe „Sensibilisation et participation“ à travers les différents ateliers et les contacts entretenus pendant la période du projet fait ressortir des préoccupations centrales considérées par les populations locales et les acteurs pertinents comme essentielles pour la zone du projet. Parmi ces préoccupations et sans les hiérarchiser nous noterons:

- Le besoin d'établir une confiance permanente entre les populations locales et les pouvoirs publics, voire les porteurs de projets, de programmes et de plans d'actions. Il s'agit d'un facteur facilitant qui doit être construit sur (i) le respect des valeurs et des coutumes de la communauté et des acteurs communaux; (ii) la facilitation de création de coopératives spécialisées, y compris familiales; (iii) l'identification des mécanismes qui permettent d'impliquer les populations locales dans l'élaboration des programmes de développement, du moins lors de la phase de leur planification; et (iv) la création d'un comité multipartite de gestion et de communication.
- Ce processus fait également ressortir la nécessité de construire le développement local sur trois composantes essentielles: les paysages et les écosystèmes, y compris la biodiversité, le patrimoine historique et culturel ainsi que le capital humain. Des questions récurrentes sont revenues régulièrement lors des discussions de groupes, en particulier, celles relatives à (i) la manière de modifier l'image négative liée à la culture du kif, à la contrebande et à la pauvreté; (ii) l'évaluation des capacités des charges; et (iii) la création d'une agence dédiée à la GIZC. Parmi les autres requêtes, il y a lieu de citer la nécessité de mener avec la plus grande des rigueurs des études d'impact et des études de risques pour la mise en place d'activités ou pour certains aménagements avec un droit de regard des populations locales dans le cadre des enquêtes *comodo et incomodo*.

---

## 5. Vers un plan d'actions prioritaires

Les approches thématique et territoriale cadrées par l'analyse de durabilité ont identifié les enjeux et objectifs prioritaires de la zone du PAC. Un certain nombre d'actions répondant à la stratégie adoptée ont été proposées pour tendre vers de nouvelles modalités de gestion adaptées aux principes de la GIZC dans la perspective de leur développement durable.

A ce stade avancé du travail du PAC, il n'est pas superflu de rappeler ici que l'objectif principal de l'activité GIZC est justement de contribuer à la préparation d'une stratégie de gestion „intégrée“, basée sur la proposition d'un plan d'actions prioritaires cohérentes, destiné à engager la région du Rif central dans un contexte favorable à un développement équilibré. Un tel „**Plan d'action GIZC**“ doit voir la déclinaison de la stratégie adoptée en propositions d'actions opérationnelles classées par ordre de priorité, avec indication des maîtres d'ouvrages et des financements possibles pour chacune d'elles.

Ce dernier chapitre se situe donc au niveau du processus d'intégration des actions relevant des domaines thématique et territorial pour (i) dans un premier temps, mettre en cohérence les actions à programmer en lien avec les objectifs à atteindre; et (ii) dans un second temps, organiser ces actions de façon structurée en fonction des priorités données aux objectifs et en fonction de critères généraux (opérationnels) et spécifiques (GIZC).

### 5.1 Proposition des actions

Il s'agit ici de lister les différentes propositions d'actions attachées aux domaines thématiques (patrimoine naturel, patrimoine culturel et tourisme durable) et territorial (développement et gouvernance). Pour chacun des domaines considérés, les actions proposées sont présentées en relation directe avec des objectifs spécifiques auxquels elles répondent.

#### 5.1.1 Identification des actions

Les actions identifiées pour les domaines thématiques (3) et territoriaux (2) sont présentées dans les 5 tableaux suivants (tableaux 19, 20, 21, 22, et 23).

**Tableau 19: Actions: Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN)**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Propositions d'actions</b>
<b>PN 1 Préservation et gestion intégrée des ressources en eau</b>	PN 1.1 Plan de mise à niveau et de protection des canalisations d'adduction d'eau PN 1.2 Lutte contre la pollution des eaux PN 1.3 Optimisation de la mobilisation des ressources hydriques surtout celles de la Dorsale calcaire et des Bokoyas PN 1.4 Gestion conservatoire des eaux et des sols
<b>PN 2 Préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et ses habitats</b>	PN 2.1 Préservation, aménagement et valorisation des massifs forestiers PN 2.2 Plan de gestion du pâturage (réduction de la pression du pâturage et limiter les risques d'incendie) PN 2.3. Plan de gestion de coupe de bois par les Eaux et forêts (Réglementation des permis) PN 2.4 Techniques de cultures sur pentes (baquettes de terre, terrasses...) PN 2.5 Reboisement et aménagement des massifs forestiers incendiés PN 2.6 Approfondissement des études sur les biotopes et les biocénoses marins. PN 2.7 Mise en place de réseaux de surveillance de la biodiversité (veille écologique) PN 2.8 Proposition les SIBE pour une figure de protection nationale et/ou internationale. PN 2.9 Plan de surveillance et de contrôle pour la lutte contre la pêche illicite
<b>PN 3 Lutte contre les risques naturels majeurs et les risques sanitaires</b>	PN 3.1 Etablissement d'un Plan d'action pour la gestion des risques pour le littoral (érosion, Inondations et CC, pollution) PN 3.2 Limitation de l'urbanisation et contrôle strict de l'extension urbanistique dans les zones vulnérables PN 3.3 Plan d'intervention urgente (exemple: en cas de pollution accidentelle) tenant compte des plans nationaux existants. PN 3.4 Programme d'aide à la sécurité maritime (formation, matériel, etc.) PN 3.5 Plan d'urgence pour l'assainissement liquide et solide du centre de Jebha PN 3.6 Programme de suivi de la situation sanitaire des sédiments, des eaux de baignades et des plans d'eau pour les loisirs nautiques PN 3.7 Mise en place d'un plan graduel de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages

**Tableau 20: Actions: Préservation et Valorisation du patrimoine culturel historique (PC)**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Propositions d'actions</b>
<b>PC 1 Valorisation du patrimoine historique</b>	PC 1.1 Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al- Hoceima PC 1.2 Restauration et réhabilitation du bastion d'Al Mazamma PC 1.3 Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central
<b>PC 2 Adaptation des outils de protection</b>	PC 2.1 Recensement périodique et établissement d'un inventaire actualisé du Patrimoine culturel PC 2.2 Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel PC 2.3 Création d'une Agence du Patrimoine
<b>PC 3 Promotion du patrimoine historique et culturel</b>	PC 3.1 Projet de signalisation et d'élaboration de dépliants, brochures et Guides sur les ressources de la région, ses monuments et son paysage PC 3.2 Production d'un DVD et d'un film de 5 minutes sur le patrimoine historique du PAC

**Tableau 21: Actions: Développement et durabilité de l'activité touristique (TD)**

Objectifs spécifiques	Propositions d'actions
<b>TD 1</b> <b>Valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel du littoral</b>	TD 1.1 Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région TD 1.2 Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité TD 1.3 Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région TD 1.4 Promotion et valorisation de la pêche artisanale en tant que levier du développement local et du tourisme durable TD 1.5 Aménagement d'un mirador pour l'observation des dauphins TD 1.6 Création et extension de gîtes d'étape et gîtes de groupe labellisés autour d'une thématique forte (Ex: cirque de Jebha, montagne...)
<b>TD 2</b> <b>Encadrement de tout équipement ou construction liés aux activités touristiques dans les sites sensibles</b>	TD 2.1 Elaboration des plans d'aménagement des Zones d'Expansion Touristique en tenant compte des capacités d'accueil et des impacts sur l'environnement TD 2.2 Mise en place d'un programme de protection et de suivi de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures) TD 2.3 Plan de gestion des activités de loisirs nautiques et de loisirs balnéaires

**Tableau 22: Actions: Pour un développement territorial équilibré et durable (DT)**

Objectifs spécifiques	Propositions d'actions
<b>DT 1</b> <b>Mise à niveau du territoire et maîtrise de l'urbanisation du littoral</b>	DT 1.1 Activation de la mise en application du Plan d'aménagement de Jebha DT 1.2 Délimitation et enregistrement du DPM et garantie de l'accès aux plages DT 1.3 Identification de nouvelles zones urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole, risque faible et sans impact sur les zones sensibles DT 1.4 Réhabilitation des infrastructures de base dans les communes littorales
<b>DT 2</b> <b>Diversification des activités de la population rurale et amélioration de la production agricole</b>	DT 2.1 Développement de l'arboriculture comme alternative au cannabis DT 2.2 Valorisation des produits du terroir (séchage des fruits: figues, raisins...) DT 2.3 Valorisation des produits forestiers non ligneux DT 2.4 Développement et modernisation de l'apiculture DT 2.5 Programme de développement du tourisme rural / Formation de guides, de gestion de gîtes ruraux DT 2.6 Programme d'encadrement des activités agricoles féminines, en vue d'une amélioration des revenus DT 2.7 Programme d'aide à la constitution de groupements fonctionnels (coopératives, association...) autour de petits projets générateurs de revenus
<b>DT 3</b> <b>Appui à la production de la pêche artisanale</b>	DT 3.1 Mise en place d'un service d'entretien et de réparation des barques et des moteurs de hors-bord (surtout pour les communes de Takmout et Sidi Ftouh) DT 3.2 Etude pour une modernisation et une valorisation de la pêche artisanale DT 3.3 Activation du programme d'élargissement du port de Jebha
<b>DT 4</b> <b>Diversification des sources de revenus de la communauté de pêche artisanale</b>	DT 4.1 Plan d'appui à la conversion vers des activités touristiques (tourisme de pêche, circuits de plongée sous-marine...)

**Tableau 23: Actions: Pour une meilleure gouvernance de la zone PAC (G)**

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Propositions d'actions</b>
<b>G 1 Renforcement des capacités des intervenants en matière de GIZC</b>	G 1.1 Formation sur le cadre législatif au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral et aux EIE G 1.2 Formation sur les instruments de monitoring, de gestion et de planification des aires marines et côtières sensibles G 1.3 Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits G 1.4 Formation sur les techniques d'évaluation des dégradations environnementales en zone côtière et continentale G 1.5 Formation sur le marché touristique et son évolution G 1.6 Formation sur les potentialités du littoral dirigée vers les secteurs stratégiques G 1.7 Opérations pilotes à contrat/programme et financement croisé pour implanter la pratique du partenariat public-privé-société civile
<b>G 2 Sensibilisation, information, implication des acteurs et des citoyens</b>	G.2.1 Elaboration du matériel d'information (brochures et manuels d'information multilingues) pour la population locale G.2.2 Organisation de séminaires et rencontres à différents échelons (élus locaux, ONG, administrations) portant sur les méthodologies et outils de la GIZC G.2.3 Séances d'informations des locaux sur la rocade et ses impacts (environnemental et socio-économique)
<b>G 3 Réduction de l'exclusion sociale (dans un cadre de gestion des conflits)</b>	G 3.1 Formation à l'accès aux ressources financières G 3.2 Suivi des activités de la pêche artisanale et de la pêche professionnelle (réglementation de la pêche professionnelle et limitation des conflits surtout entre chalutage et pêche artisanale) G 3.3 Programme d'appui au bon fonctionnement des différentes formes d'organisation de la population locale, dans un but de réduire les conflits non seulement d'usages mais aussi entre les tribus G 3.4 Programme d'alphabétisation de la femme en vue d'améliorer ses compétences commerciales G 3.5 Programme d'amélioration et d'encadrement des femmes dans le domaine du bien être familial: santé, hygiène, nutrition G 3.6 Plan de redynamisation de la maison des jeunes de Jebha

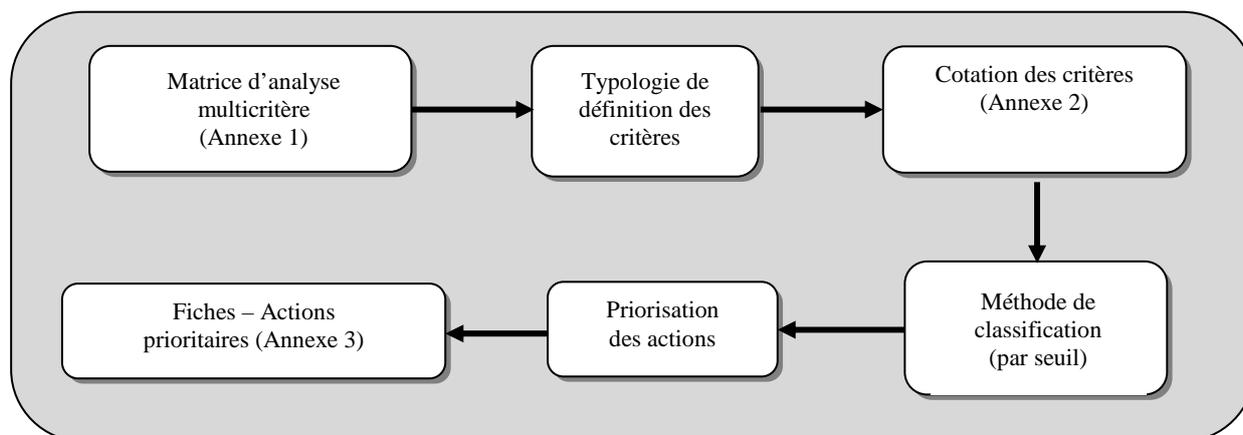
Au total, vis-à-vis des 5 domaines couverts, 68 propositions d'actions ont répondu aux 15 objectifs spécifiques, en se répartissant comme suit:

- Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN): 20 propositions d'actions répondant à 3 objectifs spécifiques;
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique (PC): 8 propositions d'actions répondant à 3 objectifs spécifiques;
- Durabilité de l'activité touristique (TD): 9 propositions d'actions répondant à 2 objectifs spécifiques;
- Pour un développement territorial équilibré et durable (DT): 15 propositions d'actions répondant à 4 objectifs spécifiques;
- Vers une meilleure gouvernance de la zone PAC (G): 16 propositions d'actions répondant à 3 objectifs spécifiques.

### **5.1.2 Classement et priorisation des actions**

A ce stade, une fois identifiées, ces propositions d'actions nécessitent d'être classées et hiérarchisées en vue de les intégrer au futur plan de gestion. Pour ce faire, pour chaque action, ses effets multiplicateurs (ou contraignants) sont analysés sur la base de critères de durabilité et de faisabilité. Ainsi, une action proposée sera considérée d'autant plus prioritaire et stratégique qu'elle favorisera l'intégration au vu des interactions qu'elle est susceptible d'établir dans le système côtier de la zone du PAC.

La démarche méthodologique adoptée pour parvenir au terme de l'analyse, suit plusieurs étapes schématisées sur la figure suivante (figure 13).



**Figure 13: Schéma des étapes de la démarche de classement et de priorisation**

La démarche consiste au départ à bâtir la matrice de base qui croise l'ensemble des actions, regroupées par domaine, avec les critères de faisabilité. Cette matrice figure en annexe 2. Elle fournit l'outil qui va permettre de procéder à l'analyse multicritère de faisabilité. Un tableur Excel est alors utilisé pour croiser par domaine (thématique et territorial) les 68 propositions d'actions retenues.

L'analyse se fait à partir de deux familles de critères, les uns *spécifiques* (GIZC) et, les autres *généraux* (opérationnels).

- Les critères spécifiques GIZC: au nombre de 7.
  - **Intégration institutionnelle** (horizontale et verticale): Est-ce que l'action envisage la coopération et la coordination entre les administrations sectorielles locales? ou entre les différents niveaux administratifs?
  - **Intégration terre-mer:** Est-ce que l'action prend en compte les interactions et les interdépendances entre les espaces, les activités et les acteurs maritimes et terrestres?
  - **Intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux:** Est-ce que l'action prend en compte les liens entre les aspects environnementaux et socio-économiques?
  - **Transversalité:** Est-ce que l'action partage des objectifs avec d'autres thématiques, quel niveau de transversalité peut-on y attribuer?
  - **Cohérence institutionnelle:** Est que l'action peut être incluse dans le contexte institutionnel de planification et/ou législatif en vigueur? (chercher la cohérence avec les outils de planification régionaux et nationaux).
  - **Indicateurs:** Est qu'on dispose d'indicateurs de suivi (DPSIR) pour évaluer les effets de l'action?
  - **Degré de participation:** De quelle ampleur sont les activités de consultation/participation/formation prévues vers les groupes-cibles?
- Les critères généraux opérationnels: au nombre de 4.
  - **Prévention ou action curative:** Est ce que l'action intervient au niveau structurel, technique ou mitigatif? au niveau des Drivers ou à d'autres niveaux (P, S, I et R) dans le modèle DPSIR?
  - **Pertinence:** Quel niveau de pertinence peut on attribuer aux aspects visés par l'action?
  - **Partenaires:** Quel type de partenariat peut-on envisager pour la mise en œuvre de l'action?
  - **Financement:** Y a-t-il des lignes de financement disponibles pour ce type d'action?

La matrice indique les relations entre les différentes actions proposées et les critères retenus pour les classer et les hiérarchiser. Elle présente en colonnes les onze critères et en ligne les 68 actions proposées. Ce croisement permet ainsi de procéder à l'exercice d'analyse et d'évaluation des propositions en rapport avec leurs propensions à favoriser ou, au contraire, à limiter le processus d'intégration.

Cette étape nécessite de s'appuyer sur des échelles d'évaluation pour chacun d'eux. Chaque critère fait ainsi l'objet d'une cotation en leur attribuant une note allant de 0 à 3. Cette cotation, donnée „à dire d'expert“, est fortement inspirée des contributions des acteurs locaux exprimées lors des différents ateliers participatifs. A noter que les valeurs sont considérées dans l'absolu, de même niveau, ne faisant ainsi l'objet d'aucune pondération. Le détail de la cotation des critères est donné en annexe 1.

L'étape suivante consiste à calculer un score propre à chaque action en appliquant le barème de notes. A partir du score obtenu, plusieurs méthodes de classification des actions sont possibles, à savoir:

- **équilibrée:** même nombre prédéfini d'actions pour chaque thématique avec un haut niveau de priorité;
- **proportionnelle:** nombre d'actions sélectionnées proportionnel au nombre d'actions total identifié pour chaque thématique;
- **seuil:** seuil prédéfini minimum de score atteint pour la sélection des actions.

Dans la présente étude, nous avons opté pour la méthode du seuil, en considérant que les actions qui ont un score supérieur ou égal à 20 sur un total de 33 (poids de plus de 60%), ont un degré de priorité significatif. Cette approche a été d'abord appliquée aux actions par domaine, ensuite à l'ensemble des actions.

L'application de la méthode du seuil (poids supérieur à 60%) aboutit à la classification suivante des actions, considérées d'abord par domaine thématique (tableaux 24, 25 et 26) et territorial (tableaux 27 et 28), puis, dans l'absolu, en faisant abstraction de leurs regroupements par domaine.

#### ***Priorisation des actions par domaine***

**Tableau 24: Actions prioritaires-Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN)**

<b>Classement</b>	<b>Propositions d'actions</b>
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 1.4</b> Gestion conservatoire des eaux et des sols</li> <li>▪ <b>PN 3.1</b> Etablissement d'un Plan d'Action pour la prévention et la gestion des risques (érosion, inondations, CC et pollution)</li> </ul>
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 1.2.</b> Lutte contre la pollution des eaux</li> <li>▪ <b>PN 3.5</b> Assainissement liquide et solide du centre de Jebha</li> <li>▪ <b>PN 3.6</b> Programme de suivi de la situation sanitaire des sédiments, des eaux de baignade et des plans d'eau pour les loisirs nautiques</li> </ul>
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 2.7</b> Mise en place de réseaux de surveillance de la biodiversité (veille écologique)</li> <li>▪ <b>PN 2.8</b> Proposition de SIBE pour une figure de protection nationale et/ou internationale.</li> <li>▪ <b>PN 3.2</b> Limitation de l'urbanisation et contrôle strict de l'extension urbanistique dans les zones vulnérables</li> <li>▪ <b>PN 3.3</b> Plan d'intervention urgente (exemple: en cas de pollution accidentelle) tenant compte des plans nationaux existants</li> </ul>
<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 2.1</b> Préservation, aménagement et valorisation des massifs forestiers</li> <li>▪ <b>PN 3.7</b> Mise en place d'un plan graduel de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages</li> </ul>
<b>5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 1.1</b> Plan de mise à niveau et de protection des canalisations d'adduction d'eau</li> <li>▪ <b>PN 2.5</b> Reboisement et aménagement des massifs forestiers incendiés</li> </ul>

**Tableau 25: Actions prioritaires-Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique (PC)**

<b>Classement</b>	<b>Propositions d'actions</b>
<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PC 2.2</b> Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel</li> </ul>
<b>2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PC 1.3</b> Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central</li> </ul>
<b>3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PC 1.1</b> Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al Hoceima</li> <li>▪ <b>PC 1.2</b> Restauration et réhabilitation du bastion d'Al Mazamma</li> </ul>

**Tableau 26: Actions prioritaires-Durabilité de l'activité touristique (TD)**

Classement	Propositions d'actions
1	▪ <b>TD 1.1</b> Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région
2	▪ <b>TD 1.3</b> Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région
3	▪ <b>TD 1.2</b> Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité
4	▪ <b>TD 1.5</b> Promotion et valorisation de la pêche artisanale en tant que levier du développement local et du tourisme durable ▪ <b>TD 2.2</b> Mise en place d'un programme de protection et de suivi de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures)

**Tableau 27: Actions prioritaires-Pour un développement territorial équilibré et durable (DT)**

Classement	Propositions d'actions
1	▪ <b>DT 1.1</b> Activation de la mise en application du Plan d'Aménagement de Jebha
2	▪ <b>DT 1.4</b> Réhabilitation des infrastructures de base dans les communes littorales ▪ <b>DT 1.3</b> Identification de nouvelles zones urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole, risque faible et sans impact sur les zones sensibles ▪ <b>DT 2.1</b> Développement de l'arboriculture comme alternative au Cannabis
3	▪ <b>DT 3.2</b> Appui à la modernisation du secteur de la pêche maritime & des outils de production (pêche artisanale) ▪ <b>DT 3.3</b> Activation du programme d'élargissement du port de Jebha
4	▪ <b>DT 2.3</b> Valorisation des produits forestiers non ligneux ▪ <b>DT 2.4</b> Développement et modernisation de l'apiculture ▪ <b>DT 2.5</b> Programme de développement du tourisme rural / formation de guides, de gestion de gîtes ruraux

**Tableau 28: Actions prioritaires-Pour une meilleure gouvernance de la zone du PAC (G)**

Classement	Propositions d'actions
1	▪ <b>G 1.3</b> Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits
2	▪ <b>G 1.6</b> Formation sur les potentialités du littoral dirigée vers les secteurs stratégiques
3	▪ <b>G 3.5</b> Programme d'amélioration et d'encadrement des femmes dans le domaine du bien être familial: santé, hygiène, nutrition
4	▪ <b>G 1.1</b> Formation sur le cadre législatif au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral et aux EIE
5	▪ <b>G 1.5</b> Formation sur le marché touristique et son évolution ▪ <b>G 3.4</b> Programme d'alphabétisation de la femme en vue d'améliorer ses compétences commerciales ▪ <b>G 3.6</b> Plan de redynamisation de la maison des jeunes de Jebha
6	▪ <b>G.2.1</b> Elaboration du matériel d'information (brochures et manuels d'information multilingues) pour la population locale ▪ <b>G 3.1</b> Formation à l'accès aux ressources financières
7	▪ <b>G 1.4</b> Formation sur les techniques d'évaluation des dégradations environnementales en zone côtière et continentale ▪ <b>G.2.2</b> Organisation de séminaires et rencontres à différents échelons (élus locaux, ONG, administrations) portant sur les méthodologies et outils de la GIZC ▪ <b>G 3.3</b> Programme d'appui au bon fonctionnement des différentes formes d'organisation de la population locale, dans un but de réduire les conflits non seulement d'usages mais aussi entre les tribus

Si l'on passe au crible les 68 actions ayant un poids supérieur à 60%, on arrive à la sélection de 43 d'entre elles. Elles sont présentées dans le tableau suivant (tableau 29), classées par niveau de priorité dans l'absolu (abstraction faite de leur appartenance à leurs domaines respectifs d'origine). Pour nombre d'entre elles, plusieurs actions peuvent se retrouver *ex æquo*.

**Tableau 29: Hiérarchisation des propositions d'actions pour la zone du PAC**

Niveau de priorité (nb)	Propositions d'actions
1 (1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 1.4</b> Gestion conservatoire des eaux et des sols</li> </ul>
2 (1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 3.1</b> Etablissement d'un Plan d'action pour la gestion des risques (érosion, pollution, inondations et impacts des CC)</li> </ul>
3 (3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 1.2</b> Lutte contre la pollution des eaux continentales</li> <li>▪ <b>PN 3.6</b> Programme de suivi de la situation sanitaire des sédiments, des eaux de baignade et des plans d'eau pour les loisirs nautiques</li> <li>▪ <b>G 1.3</b> Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits</li> </ul>
4 (2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 3.5</b> Assainissement liquide et solide du centre de Jebha</li> <li>▪ <b>G 1.6</b> Formation dirigée sur les potentialités du littoral vers les secteurs stratégiques</li> </ul>
5 (2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>DT 1.1</b> Activation de la mise en application du Plan d'aménagement de Jebha</li> <li>▪ <b>G 3.5</b> Programme d'amélioration et d'encadrement des femmes dans le domaine du bien-être familial</li> </ul>
6 (2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>TD 1.1</b> Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région</li> <li>▪ <b>G 1.1</b> Formation sur le cadre législatif et spécialement les dispositions relatives au littoral et sur les EIE</li> </ul>
7 (12)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 2.7</b> Mise en place de réseaux de surveillance de la biodiversité (veille écologique)</li> <li>▪ <b>PN 2.8</b> Proposition des SIBE pour une figure de protection nationale et/ou internationale</li> <li>▪ <b>PN 3.2</b> Limitation de l'urbanisation et contrôle strict de l'extension urbanistique dans les zones vulnérables</li> <li>▪ <b>PN 3.3</b> Plan d'intervention urgente (exp: pollution accidentelle) tenant compte des plans nationaux existants</li> <li>▪ <b>PC 2.2</b> Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel</li> <li>▪ <b>TD 1.3</b> Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région</li> <li>▪ <b>DT 1.4</b> Réhabilitation des infrastructures de base des communes littorales</li> <li>▪ <b>DT 3.2</b> Appui à la modernisation du secteur de la pêche maritime &amp; des outils de production (pêche artisanale)</li> <li>▪ <b>DT 3.3</b> Activation du programme d'élargissement du port de Jebha</li> <li>▪ <b>G 1.5</b> Formation sur le marché touristique et son évolution</li> <li>▪ <b>G 3.4</b> Programme d'alphabétisation de la femme en vue d'améliorer ses compétences commerciales</li> <li>▪ <b>G 3.6</b> Plan de redynamisation de la maison des jeunes de Jebha</li> </ul>
8 (8)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 2.1</b> Préservation, aménagement et valorisation des massifs forestiers</li> <li>▪ <b>PN 3.7</b> Mise en place d'un plan graduel de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages</li> <li>▪ <b>PC 1.3</b> Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central</li> <li>▪ <b>TD 1.2</b> Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité</li> <li>▪ <b>DT 1.3</b> Identification de nouvelles zones urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole, risque faible et sans impact sur les zones sensibles</li> <li>▪ <b>DT 2.1</b> Développement de l'arboriculture comme alternative au cannabis</li> <li>▪ <b>G 2.1</b> Elaboration du matériel d'information (brochures d'information multilingues) pour la population locale</li> <li>▪ <b>G 3.1</b> Formation à l'accès aux ressources financières</li> </ul>

Niveau de priorité (nb)	Propositions d'actions
9 (12)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>PN 1.1</b> Plan de mise à niveau et de protection des canalisations d'adduction d'eau potable</li> <li>▪ <b>PN 2.5</b> Reboisement et aménagement des massifs forestiers incendiés</li> <li>▪ <b>PC 1.1</b> Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al Hoceima</li> <li>▪ <b>PC 1.2</b> Restauration et réhabilitation du bastion d'Al Mazamma</li> <li>▪ <b>TD 1.4</b> Promotion et valorisation de la pêche artisanale en tant que levier du développement local et du tourisme durable</li> <li>▪ <b>TD 2.2</b> Mise en place d'un programme de suivi continu de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures)</li> <li>▪ <b>DT 2.5</b> Programme de développement du tourisme rural / Formation de guides, de gestion de gîtes ruraux</li> <li>▪ <b>DT 2.3</b> Valorisation des produits forestiers non ligneux</li> <li>▪ <b>DT 2.4</b> Développement et modernisation de l'apiculture</li> <li>▪ <b>G 1.4</b> Formation sur les techniques d'évaluation des dégradations environnementales en zone côtière et continentale</li> <li>▪ <b>G 2.2</b> Organisation de séminaires et rencontres à différents échelons (élus locaux, ONG, administrations) portant sur les méthodologies et outils de la GIZC</li> <li>▪ <b>G 3.3</b> Programme d'appui au bon fonctionnement des différentes formes d'organisation de la population locale, dans un but de réduire les conflits</li> </ul>

En complément à cette analyse, l'approche inverse peut aussi apporter d'autres enseignements. En effet, la lecture verticale des résultats de la matrice de croisement (annexe 2), permet de voir le degré de réponse aux actions proposées de chaque critère. Cette analyse aboutit au classement suivant:

- Intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux (spécifiques GIZC);
- Transversalité (spécifiques GIZC);
- Prévention ou action curative (généraux opérationnels);
- Intégration institutionnelle (spécifiques GIZC);
- Partenaires (généraux opérationnels);
- Pertinence (généraux opérationnels);
- Degré de participation (spécifiques GIZC);
- Intégration terre-mer (spécifiques GIZC);
- Indicateurs (spécifiques GIZC);
- Cohérence institutionnelle (GIZC);
- Financements (généraux opérationnels).

De cette analyse, on observe que la nature des critères est indifféremment classée.

## 5.2 Résultats et conclusion

Le classement obtenu sur les actions considérées par domaine, révèle globalement les observations suivantes:

- 75% des actions proposées pour une meilleure gouvernance de la zone du PAC affichent un poids supérieur à 60% et sont donc considérées comme prioritaires,
- 65% concernent le patrimoine naturel,
- 60% le développement du territoire,
- 55,5% la durabilité du tourisme, et
- 50% le patrimoine culturel.

Cet ordre d'importance conforte le classement des objectifs prioritaires issu du croisement de l'analyse territoriale et thématique et qui place la gouvernance en tête de liste (Cf. chapitre 3). En effet, la **gouvernance**, de par son caractère transversal, fait figure de composante du système qui génère le plus

---

d'effets multiplicateurs et intégrateurs. Par conséquent, les actions relevant de ce volet sont presque toutes prioritaires (à 75%).

Quant au traitement inverse de la grille, la comptabilisation des scores les plus élevés conduit à un classement des critères selon un ordre qui traduit leur caractère transversal ou intégrateur, générateur de synergies. Par contre les critères „Cohérence institutionnelle“ et „Financements“ sont classés en dernier, probablement en raison du fait que de nombreuses actions proposées ne sont pas encore prévues dans les documents de planification au niveau régional ou local et que les lignes de financement ne sont pas toujours disponibles ni même parfois identifiées.

En phase ultime de l'analyse, les actions ont été classées en trois catégories distinguant celles relevant (i) d' "Actions", (ii) de „Mesures d'accompagnement“ et (iii) de „Renforcement des capacités“. Leur distinction s'explique comme suit:

- **Les actions** concernent toutes les opérations ou interventions individualisées et nécessitant un financement approprié;
- **Les mesures d'accompagnement** sont des programmes ou des plans qui relèvent des institutions fondées de pouvoir et habilitées à les prendre;
- **Le renforcement des capacités** est également une mesure d'accompagnement, mais qui concerne la formation et la sensibilisation qui peut émaner d'organismes nationaux, internationaux ou d'ONG locales.

Le tableau suivant (tableau 30) présente le classement des 43 actions selon ces trois catégories. Il n'en demeure pas moins que celles-ci sont solidaires et interdépendantes et que leur mise en œuvre doit se faire sans priorité particulière si l'on veut réellement engager la zone du PAC dans un processus de développement intégré et durable. En effet, une action individuelle et concrète a plus de chances d'être efficiente et durable si elle est fondée sur un processus participatif impliquant des acteurs sensibilisés et formés à la GIZC et si, de plus, elle rentre dans un plan ou programme de moyen/long terme.

L'analyse de chacune de ces catégories a permis de retenir une première liste d'actions dont la définition était suffisamment avancée pour pouvoir être présentées sous la forme de „Fiche-Action“. Ces actions, ainsi décrites, sont destinées à entrer dans le futur Plan d'Actions Prioritaires, au même titre que celles qui seront élaborées et fournies au-delà de l'échéance du présent rapport. Ces actions qui ont fait l'objet de fiches signalétiques, sont décrites dans le menu selon un modèle commun (annexe 3), à savoir: l'objectif de l'action, ses contraintes et atouts potentiels, l'identification des porteurs et des responsabilités spécifiques des acteurs concernés par la réalisation de ces opérations, le coût indicatif, les ressources financières, ainsi que le phasage et le calendrier prévisionnel de réalisation. Ce premier ensemble d'actions (17 en l'état actuel des contributions au moment de la finalisation du présent rapport), ainsi décliné en termes opérationnels dans le cadre des Fiches-Actions, est présenté en annexe 4.

Ces actions, dites „après-PAC“, sont censées effectivement être mises en œuvre au-delà du terme du PAC. C'est l'intérêt même du PAC que de pouvoir se prolonger sur la base d'un plan d'actions sélectionnées, prioritaires et répondant aux objectifs fixés dans la perspective du développement durable. A souligner, cependant, que d'autres actions pourront s'y adjoindre car le travail des équipes s'est poursuivi grâce à la dynamique lancée. Cet état de fait conforte bien l'idée que le PAC a quelque part porté ses fruits en soutenant un réel processus dynamique de participation, même s'il n'est pas à la hauteur des prévisions initiales (ce qui n'est jamais atteint).

**Tableau 30: Classement des actions en catégories**

Actions	Mesures d'accompagnement	Renforcement des capacités
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gestion conservatoire des eaux et des sols</li> <li>2. Lutte contre la pollution des eaux continentales</li> <li>3. Assainissement liquide et solide du centre de Jebha</li> <li>4. Activation de la mise en application du Plan d'aménagement de Jebha</li> <li>5. Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région</li> <li>6. Mise en place de réseaux de surveillance de la biodiversité (veille écologique)</li> <li>7. Proposition des SIBE pour une protection nationale et/ou internationale</li> <li>8. Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel</li> <li>9. Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région</li> <li>10. Réhabilitation des infrastructures des communes littorales</li> <li>11. Appui à la modernisation du secteur de la pêche maritime &amp; des outils de production (pêche artisanale)</li> <li>12. Activation du programme d'élargissement du port de Jebha</li> <li>13. Préservation, aménagement et valorisation des massifs forestiers</li> <li>14. Mise en place d'un plan de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages</li> <li>15. Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central</li> <li>16. Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité</li> <li>17. Identification de nouvelles zones urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole, risque faible et sans impact sur les zones sensibles</li> <li>18. Développement de l'arboriculture comme alternative au cannabis</li> <li>19. Plan de mise à niveau et de protection des canalisations d'adduction d'eau potable</li> <li>20. Reboisement et aménagement des massifs forestiers incendiés</li> <li>21. Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al Hoceima</li> <li>22. Restauration et réhabilitation du bastion d'Al Mazamma</li> <li>23. Valorisation des produits forestiers non ligneux</li> <li>24. Développement et modernisation de l'apiculture</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etablissement d'un Plan d'action pour la gestion des risques (érosion, pollution, inondations et CC)</li> <li>2. Programme de suivi de la situation sanitaire des sédiments, des eaux de baignade et des plans d'eau pour les loisirs nautiques</li> <li>3. Programme d'amélioration et d'encadrement des femmes dans le domaine du bien être familial: santé, hygiène, nutrition</li> <li>4. Mise en place d'un programme de suivi continu de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures)</li> <li>5. Limitation de l'urbanisation et contrôle strict de l'extension urbanistique dans les zones vulnérables</li> <li>6. Plan d'intervention urgente (exp: en cas de pollution accidentelle) tenant compte des plans nationaux existants</li> <li>7. Projet de signalisation et d'élaboration de dépliants, brochures et guides sur les ressources de la région, ses monuments et son paysage</li> <li>8. Programme d'alphabétisation de la femme en vue d'améliorer ses compétences commerciales</li> <li>9. Plan de redynamisation de la maison des jeunes de Jebha</li> <li>10. Elaboration du matériel d'information (brochures d'information multilingues) pour la population locale</li> <li>11. Programme de développement du tourisme rural / Formation de guides, de gestion de gîtes ruraux</li> <li>12. Programme d'appui au bon fonctionnement des différentes formes d'organisation de la population locale, dans un but de réduire les conflits</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits</li> <li>2. Formation dirigée sur les potentialités du littoral vers les secteurs stratégiques</li> <li>3. Formation sur le cadre législatif, et spécialement les dispositions relatives au littoral et les EIE</li> <li>4. Formation sur le marché touristique et son évolution</li> <li>5. Formation à l'accès aux ressources financières</li> <li>6. Formation sur les techniques d'évaluation des dégradations environnementales en zone côtière et continentale</li> <li>7. Organisation de séminaires et rencontres à différents échelons (élus locaux, ONG, administrations) portant sur les méthodologies et outils de la GIZC</li> </ol>

---

## Conclusion générale

Le PAC du Rif central du Maroc s'est déroulé, depuis l'atelier de lancement le 29 avril 2008 à Chefchaouen et jusqu'à la conférence de clôture qui s'est tenue également à Chefchaouen le 10 juin 2010, sur une période de 25 mois. Ce type de projets a, par définition, la particularité d'être menés sur de courtes durées de l'ordre de 2 ans, du fait qu'ils consistent avant tout en un exercice d'initiation et de mise en œuvre de la GIZC sur un territoire côtier donné. Dans cette perspective là, ils font figure de projets très spécifiques car ils touchent à des domaines peu habituellement abordés, allant bien au-delà des considérations conventionnelles de projets classiques. En effet, ils relèvent davantage de la façon de faire dans leur conduite et la manière de travailler des diverses parties prenantes, entre elles, en recourant à la base à des outils existants d'administration et de gestion des territoires.

C'est pourquoi, faire le bilan d'un tel projet revêt une importance particulièrement importante pour mettre en évidence les acquis propres à ce type de démarche particulière. Fort de ces acquis, qu'ils soient positifs ou négatifs, se pose à la clé la question des conditions de poursuite de cette démarche. Il s'agit dès lors de bien mettre en évidence les facteurs de sa pérennisation de façon à valoriser ces acquis. Enfin, dans la lignée de ce qui a précédé, la formulation de recommandations d'ordre pratique et opérationnel pour la reproductibilité des acquis à d'autres espaces de la zone côtière marocaine de Méditerranée (voire atlantique) soldera utilement le travail accompli dans le cadre de ce projet.

Mais, avant d'aborder ces différents volets du bilan, il en est un qui mérite, en premier lieu d'être abordé. Il s'agit de la manière dont le projet a été conduit et s'est déroulé sur sa durée de vie.

## Conduite et déroulement du projet

Comme cela n'a pas manqué à être rappelé à plusieurs reprises dans ce rapport, un projet PAC n'est pas un projet anodin du simple fait qu'il doit faire appel à des capacités particulières pour être mené dans des conditions optimales et atteindre ses objectifs. En effet, sa particularité est qu'il doit lui-même endosser les spécificités qu'il est censé prodiguer, à savoir les fondamentaux de la GIZC, basés essentiellement pour les principaux sur la participation, la concertation, la communication, etc.

C'est pour ce faire que l'équipe projet du PAC, au travers de ses différentes équipes, s'est vue dotée d'une équipe spécifique „GIZC“ dont l'activité est consacrée à soutenir la mise en œuvre de ces principes fondamentaux. Son activité, au final, est essentiellement vouée à intégrer les différentes activités du projet tout en bénéficiant de l'appui d'autres activités fonctionnelles, à portée également éminemment transversale, comme le sont les activités dédiées à la *sensibilisation et participation*, la *l'analyse de durabilité* et la *gestion des informations* notamment géographiques (SIG).

- Constitution de l'équipe GIZC: forte de 4 consultants nationaux appuyés par un expert international en GIZC mis à disposition par le CAR/PAP, l'équipe GIZC a pu rassembler la palette de compétences nécessaires à l'approche globale de la GIZC avec ses entrées environnementale, socio-économique et juridique. La complémentarité des disciplines ainsi utilisées a permis de d'aborder l'ensemble des volets de la problématique de la gestion de la zone côtière du PAC, et plus particulièrement celle des deux zones qui ont fait l'objet des opérations pilotes. L'apport du consultant extérieur du CAR/PAP a permis tout au long du déroulement du projet d'assurer le cadrage de l'activité par rapport aux objectifs, notamment en référence aux Spécifications techniques de l'activité GIZC.
- Fonctionnement de l'équipe GIZC: comme dit précédemment, la spécificité de l'activité GIZC fait que la conduite de l'équipe pour laquelle elle est dédiée n'est pas des plus simples ni faciles car soumise aux contraintes internes et externes. L'équipe constituée pour le PAC est, sans conteste, équilibrée du point de vue des disciplines réunies mais plus difficilement impliquée du simple fait de la disponibilité de ses membres pour qui la réponse au PAC constitue une surcharge de travail non négligeable. Malgré une volonté certaine de participer et de s'investir dans ce projet, au-delà du lien

---

contractuel les liant à la structure du projet et plus globalement au CAR/PAP et au PAM, la contribution factuelle (rendus écrits) s'est avérée au moment des échéances contractuelles du PAC en situation critique pour les respecter. Cela est dû au déphasage existant entre les échéances du projet et celles des activités professionnelles des personnes de l'équipe. La participation des membres de l'équipe est restée quasiment sans failles et très productrice lors des rencontres provoquées (ateliers, réunions, etc.) mais s'est avérée plus distante entre ces événements. Pour pallier aux difficultés inhérentes au fonctionnement du projet et de l'équipe, en particulier, des réunions de „service“ ont été fréquemment provoquées à l'initiative de la responsable de l'équipe GIZC. Elles ont eu pour intérêt de rassembler les membres de l'équipe pour effectuer des points réguliers sur l'avancement de l'activité tout en cherchant à maintenir la cohérence et la dynamique du groupe, indispensables au vu de la nature même de son activité. Cette réalité de la situation explique, entre autres, la difficulté de finaliser ce rapport dans les temps bien que toute la matière ait été construite, produite et progressivement rassemblée dans ce but.

▪ Apports des autres activités fonctionnelles:

- Concernant la mise en forme cartographique des informations géographiques, les spécialistes géomaticiens rattachés à l'équipe GIZC ont été d'une grande utilité et efficacité. En effet, ils ont produit à la demande des équipes du projet, toutes les cartes nécessaires à la représentation ou illustration des connaissances acquises et élaborées par le projet. Ce poste et les compétences attachées est éminemment stratégique dans un tel projet basé essentiellement sur la communication et l'information. L'ensemble des rapports en a ainsi largement bénéficié ainsi que toutes les présentations publiques qui ont été organisées dans le cadre du PAC (sur supports diaporamas). De ce point de vue, le bilan est donc très positif, reste à en assurer la pérennité, et de la base de données constituée, et de la compétence attachée (voir plus loin).
- Concernant l'analyse de durabilité, il faut souligner qu'elle s'est mise en place dans un contexte relativement difficile et décalé par rapport au calendrier des activités du PAC. Mais, au final, l'activité développée à cette fin a fait preuve d'une grande maîtrise conceptuelle et productive en terme de méthodologie et, à la clé, d'indicateurs. L'équipe constituée à cet effet (2 personnes: un consultant national aidé d'un consultant extérieur ayant largement été impliqué dans le PAC-Algérie), s'est fortement investie au départ lors d'ateliers publics (Al Hoceima, 8-9 avril 2009; Jebha, 18-20 juin 2009 et Al Hoceima, 19-20 octobre 2009) puis mobilisée lors de réunions de travail destinées à ajuster et affiner les résultats, avec le souci de produire un début de série (même limitée) d'indicateurs correctement renseignés pour être validés et opérationnels. Il va sans dire que ce travail particulier a fait largement appel à la participation des parties prenantes pour apprécier collectivement les valeurs seuils des indicateurs avancés et retenus (à dire d'acteur et à dire d'expert, pour confirmation). Il faut souligner enfin le fait que ce type d'analyse, à l'instar de toute démarche GIZC, relève d'une approche méthodologique et de pratiques relativement nouvelles et innovantes, d'où la part d'apprentissage inhérent à leur conduite.
- Concernant la sensibilisation et participation: c'est une activité à part entière de tout PAC. En effet, c'est elle qui doit assurer, de par les pratiques enseignées selon son programme de travail (cf. ST), la base de toute démarche GIZC, à savoir la sensibilisation et la participation des publics concernés. Aussi, elle a fait l'objet de nombreuses séances de travail, en atelier ou réunions publiques, destinées à apprendre et mettre en conditions les parties prenantes du projet, y compris ses propres ressources. C'est ainsi que l'équipe projet a pu bénéficier des enseignements prodigués par cette activité. Il va sans dire qu'une telle activité est primordiale, voire vitale, au bon déroulement d'un projet de type PAC et des suites qu'il se propose de donner. Au bilan, cette activité a donné des résultats positifs, sous réserve d'une réelle appropriation qui doit se confirmer et ne peut se mesurer dans le temps (cf. plus loin).

### **Bilan global de la démarche GIZC dans le PAC du Rif central**

Le bilan d'un tel projet s'appuie avant tout sur les résultats obtenus et les productions qui en sont issues. Les résultats portent sur différents registres qui relèvent (i) de la connaissance acquise sur la zone d'application du PAC, (ii) de l'utilisation de cette connaissance dans les processus de décision et, enfin, (iii) de l'impact qu'a pu avoir ce projet auprès des parties prenantes et les structures en place.

- **Connaissance acquise:** sur ce plan, le bilan est à l'évidence positif au vu de la production de l'équipe, notamment au niveau du diagnostic et de toute la réflexion prospective et stratégique qui a suivi. Le travail effectué pour y parvenir s'est avéré considérable tant au plan de l'identification et de la collecte des données nécessaires à l'exercice que de leur traitement et restitution. Au final, il peut être souligné sans fausse modestie que la zone du PAC a bénéficié d'un apport significatif de connaissance grâce à l'intervention des équipes du PAC et de l'équipe GIZC en particulier, pour avoir su organiser l'existant et le valoriser sous des formes adaptées aux besoins et attentes.
- **Intégration de la connaissance:** de par sa fonction intégratrice, l'équipe GIZC grâce à ses compétences réunies a su considérer l'ensemble des connaissances acquises, les associer et les croiser pour procéder d'une approche globale de la problématique de gestion de la zone côtière considérée. Cette pluridisciplinarité a alors permis d'aborder de façon transversale l'ensemble des domaines du développement durable. Grâce à cet apport, un éclairage significatif a donc été apporté sur les processus de décision et, à la clé, de gestion.
- **Impact sur les parties prenantes:** toute cette activité déployée s'est adressée en grande partie aux parties prenantes du projet, d'une part centrales et institutionnelles et, d'autre part, locales, représentées par les acteurs de la gestion côtière. Le projet les a impliquées en les faisant participer collectivement à une large dynamique de réflexion sur des bases nouvelles de pratiques. Afin de les initier à ces nouvelles pratiques, il faut souligner l'effort particulier déployé par l'équipe en termes de formation sur la GIZC et ses modalités de mise en œuvre. Ce volet a été largement pris en compte et dispensé tout au long du déroulement du projet.

## **Facteurs de pérennisation et conditions de durabilité**

La préoccupation première et permanente d'un projet comme un PAC, du fait de sa spécificité, est bien de faire en sorte de pérenniser ses acquis, notamment en matière de GIZC. En effet, atteindre cet objectif est un gage de succès du projet vu sa finalité qui est d'initier un processus GIZC. Sur toute la durée du projet, les moyens nécessaires pour réunir les conditions favorables ont été mobilisés de la part de l'équipe GIZC car, c'est bien à son niveau que revient la charge de conduire la démarche adaptée pour soutenir et ainsi promouvoir le processus GIZC. La pérennisation du processus en question dépend de plusieurs facteurs qu'il est important de rappeler ici, pour les principaux, au niveau de la conclusion.

- **Volonté politique et gouvernance:** c'est d'une véritable volonté politique que pourront se développer les conditions d'évolution d'une nouvelle forme de gouvernance qui conduit à une meilleure gestion, adaptative et concertée. Les activités menées dans le cadre du projet et, en particulier, les exercices conduits dans le cadre des OP, ont réussi à impliquer les instances décisionnelles, de niveau central et local, en leur faisant jouer le rôle décisionnel attendu. Ce rôle qui leur revient peut être joué de manière plus consensuelle et intégrée, dès lors qu'il est bien compris, tel est l'enjeu à maintenir sur le long terme pour que de tels processus s'instaurent et se maintiennent. Par exemple, le maintien des comités locaux créés pour les OP, est indispensable et leur fonctionnement autour des objectifs de gestion qui ont été fixés est indispensable. Comme rappelé plus haut, la volonté politique sera toujours la clé de la pérennisation de ces nouvelles démarches. Il s'agit là certainement d'une construction fragile, car elle dépend essentiellement de la mobilisation de tous. Outre une structure de coordination à maintenir, son animation reste primordiale. On peut dire que le projet aura développé la prise de conscience sur ce point.
- **L'esprit ou la culture GIZC:** cet aspect constitue aussi un facteur de pérennisation primordial car c'est de lui que dépend sans ambiguïté l'attitude ou le comportement de tout un chacun impliqué dans ces démarches basées sur la participation et la concertation. Le projet, au nom de la GIZC à initier et implanter, a bien mis en évidence la nécessité d'un esprit d'ouverture, indispensable à la conduite de ces démarches globales. Le projet, dans sa conduite, tant au travers la formation prodiguée que des exercices appliqués, a su faire prendre conscience aux parties prenantes l'intérêt de cette façon de penser qui influe directement sur la manière de faire et de se comporter. Le résultat s'est observé et confirmé lors des séances de travail publiques organisées, entre autres, dans le cadre des opérations pilotes.
- **L'apprentissage:** le projet a su mettre en scène tous les acteurs en conditions d'apprentissage, ceci pour une meilleure implication et coordination de leurs actions. Il a pu développer ainsi une véritable

---

dynamique autour d'une question fédératrice qui est la gestion de la zone côtière. La volonté de vouloir s'investir en continu et en permanence est un facteur déterminant pour la poursuite d'un processus de type GIZC. Comme rien n'est jamais acquis dans ce registre, bien au contraire, la notion d'apprentissage doit persister pour maintenir la motivation et l'investissement des acteurs désireux de marquer des progrès en la matière. C'est à ce titre qu'un programme de formation continu doit être prévu et appliqué grâce aux ressources que le projet aura développées („capacity building“). Même considéré comme encore modeste, l'apprentissage constitue un moyen pour accéder à un progrès significatif dans l'aptitude à l'intégration. Cette progression est primordiale car elle marque un véritable début de changement vers la gestion concertée sur la route du développement durable.

- La gestion des connaissances: ce volet est fondamental comme cela a déjà été souligné à maintes reprises. La conduite du projet l'a vivement démontré au travers de ses différentes étapes (ou actions). Il en va de l'efficacité même de la démarche auprès des parties prenantes qui montrent un besoin permanent d'être alimentées en informations compréhensibles et utiles aux missions qui leur sont respectivement assignées. Le bon usage du SIG, et bases de données à la clé, est directement associé à ce facteur. Cependant, la perspective du long terme, impose une gestion rigoureuse de la connaissance visant sa capitalisation et mutualisation afin d'en faciliter l'accès et le partage à l'ensemble des utilisateurs finaux.
- Les moyens: au-delà de la volonté politique dont l'importance a été soulignée pour porter des projets, en particulier spécifiques comme l'est un PAC, les moyens mobilisables pour la mettre en œuvre (dépasser le discours et l'affichage) sont déterminants. En effet, la planification des budgets et des personnels est nécessaire et incontournable si l'on veut prétendre à l'opérationnalité des résultats produits par le projet. Financements et compétences constituent donc, à eux deux, un facteur clé à considérer avec attention pour un projet de type PAC dont la finalité est de lancer un processus de gestion concertée qui soit voué à être poursuivi dans des conditions de pérennisation favorables.

### **Recommandations en termes de reproductibilité et de suites**

Le projet PAC a tout mis en œuvre pour mettre en exergue les conditions et les moyens nécessaires à la promotion d'un processus GIZC. Il a bien montré également que dans ce type de projet, tout est question de démarche globale et dynamique où tout est dans le changement et l'évolution. Le bilan qui a été fait de ses acquis et produits a permis aussi de souligner les facteurs clés à leur pérennisation. Il s'agit dès lors d'atteindre les objectifs des projets de soutien à la GIZC, qui sont de dépasser le stade de projet classique en pensant au long terme. Ceci revient à prévoir la manière de poursuivre de façon durable une telle démarche élaborée à partir de ST, définie au départ du projet et mise en œuvre par l'ensemble des parties prenantes du projet et de la gestion proprement dite de la zone côtière considérée.

L'héritage d'un tel projet est d'avoir apporté un éclairage concret sur les modalités d'appui à la GIZC et de les traduire en termes de reproductibilité afin de valoriser les acquis. Il s'agit bien de penser à leur transfert de façon à faire bénéficier des retombées de ce projet à d'autres espaces côtiers méditerranéens (voire atlantiques) en terme de cette démarche à adopter et de façon de procéder pour en améliorer leur gestion.

Ce qui suit traduit donc cette perspective constructive sous forme de recommandations adressées aux décideurs et gestionnaires de l'espace côtier marocain. Elles sont en fait la traduction en termes opérationnels des facteurs clés rappelés plus haut.

Les premières à citer relèvent de considérations de contexte général visant à:

- maintenir la volonté politique à soutenir de telles démarches et prolonger la dynamique collective entreprise. Une telle volonté doit toucher l'ensemble des niveaux décisionnels et sectoriels;
- adopter les nouveaux textes qui entrent en vigueur ou sont en passe de l'être et viennent résolument en support au changement dans la manière de gérer l'espace côtier. Il est, par conséquent, important de s'y inscrire pleinement en adoptant les termes qu'ils contiennent, comme notamment ceux du Protocole GIZC, récemment signé (janvier 2008) et la future Charte Nationale de l'Environnement et

---

du Développement Durable (en cours d'élaboration), sans oublier pour autant la finalisation de la Loi Littoral, en panne d'approbation;

- s'appuyer sur une structure pérenne de coordination des Politiques Publiques dédiées à la gestion des espaces côtiers. Une telle structure qui doit faire office de chambre d'écoute et d'écho à toutes les questions relatives à la GIZC peut être identifiée au sein de structures existantes ou à créer de toute pièce, dès lors qu'elle occupe une place centrale et optimale à la croisée des Politiques Publiques de gestion de la zone côtière.

Les secondes relèvent des principes fondamentaux de la GIZC à appliquer contre vents et marées, dans la continuité. Elles sont essentiellement dictées par les activités fonctionnelles qui ont accompagné l'activité GIZC, à savoir:

- la sensibilisation et la participation à poursuivre au niveau des pratiques collectives de dialogue, d'échanges et de médiation, etc. Elles se feront notamment grâce au relais des personnes ressources locales spécialement formées à cet effet et dont l'expertise „GIZC“ doit être maintenue à bon niveau. Il faut rajouter à ce registre la poursuite de l'effort de sensibilisation et de formation de toutes les parties prenantes, notamment au travers d'exercices à effectuer en conditions réelles (à l'exemple des opérations pilotes);
- la gestion des données et informations géographiques qui est un point vital pour le bon déroulement de démarches GIZC car elle permet d'assurer le trait d'union entre la connaissance et la prise de décision. Un système centralisé comme un portail doit être recherché pour permettre la mise en relation des sources (ou bases) de données existantes et leur exploitation à bon escient. Un tel système doit de plus être adossé à la structure porteuse des initiatives GIZC dédiées à la zone côtière;
- la construction des indicateurs de durabilité pour compléter et consolider (voire valider) la palette ébauchée lors du PAC. Il est utile de rappeler que de tels indicateurs ne peuvent être issus que de la réflexion collective et collégiale des parties prenantes. A la clé, la recherche de données pour leur alimentation est à soutenir.

Pour conclure, si le PAC a bien montré l'importance de l'homme dans ces nouveaux processus de gouvernance et des relations qu'ils entretiennent entre eux, il n'en demeure pas moins que le cadre politique a, lui aussi, toute son importance. En effet, si on s'accorde à dire que pour aspirer à une meilleure gouvernance de l'affaire locale, et en particulier celle afférente à la zone côtière, il y a lieu de mobiliser les instruments institutionnels et juridiques aux niveaux central et local; il importe aussi d'inscrire dans un cadre régional approprié ces démarches pour qu'elles révèlent toute leur signification.

Là aussi, le Royaume du Maroc est bien engagé, dans la mesure où la politique régionale trouve de plus en plus tout son sens et ce, à commencer du sommet de la pyramide décisionnelle de l'Etat. Le principe a acquis toute sa maturité à l'heure actuelle à différents niveaux et il est légitime alors de l'instrumentaliser de la manière la plus intelligente comme l'a montré l'expérience du PAC. L'opportunité de la Charte sur l'Environnement et le Développement Durable est, par exemple, sans précédent, elle est même inégalée. Il suffit à présent de la faire fructifier et étendre au niveau de la zone côtière.

---

## Références bibliographiques

### Bibliographie de l'activité GIZC

#### Générale au PAC

- Dakki, M. (2005). Etude de faisabilité du Programme d'Aménagement Côtier au Maroc: Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques
- SEEE et CAR/PAP (2006). Rapport de l'Atelier de sensibilisation et de préparation (Fès, le 14 Février 2006)
- SEEE et CAR/PAP (2007). Accord du PAC du Rif central marocain
- SEEE et CAR/PAP (2008). Rapport de lancement du PAC

#### Spécifique à l'activité GIZC/AD

- SEEE et CAR/PAP (2008). Spécifications techniques de l'activité GIZC
- SEEE et CAR/PAP (2008). Rapport de cadrage de l'activité GIZC (Action 0)
- SEEE et CAR/PAP (2009). Rapport de Bilan et Diagnostic (Action 1)
- SEEE et CAR/PAP (2010). Rapport sur les Opérations pilotes (Action 2)
- SEEE et CAR/PAP (2010). Rapport sur l'Analyse de durabilité (ADSP).
- Rapport de l'Atelier de formation GIZC (Chefchaouen, 28 Avril 08)
- Rapport de l'Atelier GIZC et Programme Participatif (M'diq, 5-7 Janvier 09)
- Rapport de l'Atelier GIZC (OP Souani) et Analyse de Durabilité (Al Hoceima, 8-9 Avril 09)
- Rapport de l'Atelier Action pilote Jebha (Jebha, 18-20 Juin 09)

#### Comptes-rendus de réunions de l'équipe GIZC et de toute l'équipe PAC

- Rabat, 03 mars 08: Prise de contact entre consultants et démarrage
- Al Hoceima, 05 mars 08: Planification de l'activité S&P
- Rabat, 15 avril 08: Equipe nationale PAC
- Rabat, 21 mai 08: Equipe nationale PAC
- Rabat, 22 septembre 08: Equipe GIZC
- Rabat, 16 octobre 08: Equipe nationale PAC
- Al Hoceima, 22 octobre 08: Equipe nationale PAC
- Rabat, 12 décembre 08: Equipe nationale PAC
- Rabat, 23 décembre 08: Equipe nationale PAC
- M'diq, 7 janvier 09: Equipe GIZC
- Rabat, 23 Février 09: Réunion avec la CAR/ASP
- Rabat, 27 mars 09: Equipe nationale PAC
- Rabat, 08 avril 09: Equipe nationale PAC
- Rabat, 26 mai 09: Equipe nationale PAC
- Al Hoceima, 8 Avril 09: Compte rendu de l'entrevue de l'équipe de coordination PAC et Destinations avec M. le Wali de la Région Taza-Al Hoceima-Taounate
- Al Hoceima, 8 Avril 09: Equipe nationale PAC
- Rabat, 12 Janvier 2010: Equipe nationale PAC
- Rabat, 8-10 Février 2010: Equipe nationale PAC et consultants PAM

---

## Bibliographie thématique et géographique

- ABHL (2006). Les ressources en eau au niveau de la zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos: Etat des lieux et perspectives de leur développement et leur sauvegarde. *Débat national sur l'eau*, Novembre 2006.
- Banque Mondiale (2009). <http://donnees.banquemondiale.org/pays/maroc>
- Benabid, A. (1987). Les grands écosystèmes terrestres et leur préservation. G.E.M., Rabat, Vol. 4, 177-190/ 1991, / BENABID A., 1991. La préservation de la forêt au Maroc. In: M. REJDAL & V.H. HEYWOOD Eds., Conservation des ressources végétales, Actes Editions, Rabat, p.97-104./
- Benhissoune, S., Nachite, D., Zeichen, M., Agnesi, S., Di Nora, T., Piccione, M.E., Bazairi, H., Sadki, I. (2003). Rapport global des travaux de prospection de la partie marine du Parc National d'Al Hoceima. Projet Régional pour le Développement d'Aires Protégées Marines et Côtières dans la Région Méditerranéenne (Projet MedMPA). CAR/ASP-PAM-PNUE.
- CAR/ASP (2007). Elaboration du Plan de gestion de la partie marine du Parc National d'Al Hoceima: 2007/ (projetMedMPA).
- Direction Provinciale de l'Agriculture, Chefchaouen (2006). La cannabiculture, quels enjeux? *Terre et Vie*, N° 97.
- Elkadiri, S. (2000). Pour un développement urbain approprié et durable de la ville patrimoine „Chefchaouen“. Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme d'architecte; ENA.
- El Moutchou, B., Nachite, D. Et El Fadel, L. (2003). Dynamique côtière et évolution di trait de côte du littoral méditerranéen de Oued Laou (Province de Tétouan, Maroc NO). IIème J. Géosc. Env. 13-14 juin Kénitra, pp. 331-339.
- HCP (2006). Prospective „Maroc 2030“ – Gestion Durable Des Ressources Naturelles et de La Biodiversité au Maroc.
- Meklach Y. (2002): Evolution morphodynamique du littoral méditerranéen de la région de Bouhmed (Province de Chefchaouen, Maroc N O): Quelques aspects de son impact sur les aménagements. *Mémoire de DESA*, univ. Abelmalek Essaadi. fac. Sciences, 69 p (inédit).
- Melhaoui, Y. (2002). Protection et gestion participative des écosystèmes forestiers du RIF, Maroc. 2<sup>ème</sup> Atelier international sur la foresterie participative en Afrique préparer l'avenir: des conditions de vie durables en milieu rural grâce à la gestion participative des ressources forestières. Tanzanie, pp. 331-339.
- Naciri, M. (1991). Rapport de synthèse. SOMADE, Rencontre: Eau et Environnement. *Revue Marocaine de Droit et d'Economie du Développement*, 26: 61-67).
- ROYAUME DU MAROC (2008). 16ème Session de la Commission du Développement Durable. Rapport national du Maroc. New York.
- ONEP (2006). Etude d'assainissement de la ville de Chefchaouen, mission III: Evaluation environnementale, réalisée par le groupement SAFED/EWI-MAROC, 2005-2006.
- SDAULMC (2002). Etude du schéma directeur d'aménagement urbain du littoral méditerranéen central. Rapport d'analyse diagnostic et esquisse d'aménagement. Direction de l'Urbanisme. Maroc.
- SDAULMC (2005). Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du littoral méditerranéen central du Maroc: Note de présentation. Direction générale de l'urbanisme et de l'Architecture (Direction de l'Urbanisme) 103 pages.
- Slimani, A. Et Hamdi, H. (2004). Etat des stocks des principales ressources démersales en Méditerranée marocaine. CGPM – CSC. Groupe de Travail du Sous-comité d'évaluation des stocks (SCES) sur les espèces démersales Malaga (Espagne), 6-7 mai 2004.
- Taiqui, N. (1997). La dégradation écologique au Rif marocain: nécessités d'une nouvelle approche. *MEDITERRÁNEA*. Serie de estudios biológicos (1997), pp.5-17.
- Zahri, Y. (2006). Etude des prix des petits pélagiques en Méditerranée marocaine. Tesis de Master, Universidad de Barcelona.

---

## **Annexe 1:**

### **Cotation des critères (Echelles d'évaluation)**

#### **Prévention ou action curative**

- 0 Intervention au niveau d'Etat ou Impact
- 1 Intervention au niveau de Pression
- 2 Intervention au niveau de Driver
- 3 Intervention au niveau des plusieurs Drivers

#### **Pertinence**

- 0 Importance marginale pour la Réunion
- 1 Niveau de pertinence bas pour la Réunion
- 2 Niveau de pertinence moyen pour la Réunion
- 3 Niveau de pertinence haut pour la Réunion

#### **Indicateurs**

- 0 Pas de données disponibles pour les indicateurs
- 1 Données disponibles mais pas de système de suivi réalisable dans le court terme
- 2 Données disponibles et système de suivi réalisable dans le court terme
- 3 Données disponibles et régulièrement mises à jour par un système de suivi

#### **Transversalité**

- 0 Pas de transversalité
- 1 Transversalité avec une autre thématique
- 2 Transversalité avec plusieurs autres thématiques
- 3 Transversalité avec d'autres thématiques, même encore non traitées (ex: eau, déchets, biodiversité etc.)

#### **Degré de participation**

- 0 Aucune activité consultative prévue
- 1 Consultation et participation régulière des partenaires uniquement
- 2 Activités d'information/formation uniquement
- 3 Consultation et participation continue des groupes-cibles

#### **Cohérence institutionnelle**

- 0 Aucune cohérence
- 1 Prévu au niveau Régional mais pas encore mis en place
- 2 Déjà prévu dans les documents de planification au niveau National ou Régional
- 3 Déjà prévu dans la législation Nationale ou au niveau Régional

#### **Partenaires**

- 0 Initiative individuelle
- 1 Plusieurs partenaires mais seulement dans le secteur public
- 2 Plusieurs partenaires mais seulement dans le secteur public et associatif
- 3 Plusieurs partenaires entre public, privé et associatif

#### **Financement**

- 0 Aucun ligne de financement disponible ou identifiée
- 1 Ligne de financement identifiée mais pas encore sollicitée
- 2 Financement sollicité mais à confirmer
- 3 Financement confirmé

#### **Intégration Institutionnelle**

- 0 Aucun collaboration inter-sectorielle envisagée
- 1 Collaboration faible
- 2 Collaboration moyenne
- 3 Collaboration forte

#### **Intégration terre-mer**

- 0 Aucune intégration

#### **Intégration socio-éco-environnementale**

- 1 Faible

#### **Intégration des acteurs**

- 2 Moyenne
- 3 Forte

## Annexe 2: Matrice d'analyse multicritère

ID LIGNES D' ACTIONS	CRITERES GIZC/DD							CRITERES GENERAUX				SCORE	RANG/ PRIORITE	
	Intégration institutionnelle	Intégration terre-mer	Intégration socio-éco-environnementale	Transversalité	Cohérence institutionnelle	Indicateurs de durabilité	Degré de participation	Prévention/action curative	Pertinence	Partenaires	Financement			
	<b>POIDS (1 Min- 3 Max)</b>													
<b>1.</b>														
<b>Préservation et valorisation du patrimoine naturel (PN)</b>														
<b>PN.1</b>														
<b>Préservation des ressources hydriques</b>														
<b>PN 1.1</b>														
Lutte contre la pollution des eaux continentales	3	2	3	3	2	2	2	3	3	2	1	<b>26</b>	<b>3</b>	
<b>PN 1.2</b>														
Plan de mise à niveau et de protection des canalisations d'adduction d'eau potable	1	1	3	2	2	2	2	1	3	2	1	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>PN 1.3</b>														
Optimisation de la mobilisation des ressources hydriques surtout celles de la Dorsale calcaire et des Bokoyas	1	1	3	2	1	1	0	2	2	2	0	<b>15</b>	<b>10</b>	
<b>PN 1.4</b>														
Gestion conservatoire des eaux et des sols	3	2	3	3	3	2	3	3	3	2	1	<b>28</b>	<b>1</b>	
<b>PN.2</b>														
<b>Préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et ses habitats</b>														
<b>PN 2.1</b>														
Préservation, aménagement et valorisation des massifs forestiers	3	1	3	3	2	2	0	2	3	2	0	<b>21</b>	<b>8</b>	
<b>PN 2.2</b>														
Plan de gestion du pâturage (réduction de la pression du pâturage et limiter les risques d'incendie)	2	0	3	2	1	1	1	2	1	2	0	<b>15</b>	<b>12</b>	
<b>PN 2.3</b>														
Plan de gestion de coupe de bois par les eaux et forêts (Réglementation des permis)	1	0	3	2	1	1	1	2	1	2	0	<b>14</b>	<b>14</b>	
<b>PN 2.4</b>														
Techniques de cultures sur pentes (pour limiter l'érosion et protéger les barrages)	2	1	3	3	1	1	1	2	1	1	0	<b>16</b>	<b>12</b>	
<b>PN 2.5</b>														
Reboisement et aménagement des massifs forestiers incendiés	3	0	3	3	2	2	0	2	3	2	0	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>PN 2.6</b>														
Approfondissement des connaissances sur les biotopes et les biocénoses marins	1	2	3	1	0	1	1	0	1	1	0	<b>11</b>	<b>17</b>	
<b>PN 2.7</b>														
Mise en place de réseaux de surveillance de la biodiversité (veille écologique)	3	2	3	3	1	1	1	3	2	3		<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>PN 2.8</b>														
Proposition des SIBE pour une figure de protection nationale et/ou internationale	2	2	3	3	1	2	3	3	1	2	0	<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>PN 2.9</b>														
Plan de surveillance et de contrôle pour la lutte contre la pêche illicite	1	0	3	2	1	0	0	2	2	3	0	<b>14</b>	<b>14</b>	
<b>PN 3</b>														
<b>Lutte contre les risques naturels majeurs et les risques sanitaires</b>														
<b>PN 3.1</b>														
Etablissement d'un Plan d'Action pour la prévention et la gestion des risques (érosion, inondations, CC et pollution)	3	3	3	3	2	2	3	3	3	2	0	<b>27</b>	<b>2</b>	
<b>PN 3.2</b>														
Limitation de l'urbanisation et contrôle strict de l'extension urbaine dans les zones vulnérables	3	2	3	3	1	0	1	3	3	3	0	<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>PN 3.3</b>														
Plan d'intervention urgente (exp: en cas de pollution accidentelle) tenant compte des plans nationaux existants	3	3	3	3	3	2	1	0	2	1	1	<b>22</b>	<b>7</b>	

**ID**  
**LIGNES D' ACTIONS**

	CRITERES GIZC/DD								CRITERES GENERAUX				SCORE	RANG/PRIORITE
	Intégration institutionnelle	Intégration terre-mer	Intégration socio-éco-environnementale	Transversalité	Cohérence institutionnelle	Indicateurs de durabilité	Degré de participation	Prévention/action curative	Pertinence	Partenaires	Financement			
	<b>POIDS (1 Min- 3 Max)</b>													
<b>PN 3.4</b> Programme d'aide à la sécurité maritime (formation, matériel, etc.)	1	0	2	1	1	0	0	2	1	2	0	<b>10</b>	<b>18</b>	
<b>PN 3.5</b> Assainissement liquide et solide du centre de Jebha	3	2	3	3	2	0	3	3	3	2	1	<b>25</b>	<b>4</b>	
<b>PN 3.6</b> Programme de suivi de la situation sanitaire des sédiments, des eaux de baignade et des plans d'eau pour les loisirs nautiques	3	2	3	3	2	2	2	2	3	2	2	<b>26</b>	<b>3</b>	
<b>PN 3.7</b> Mise en place d'un plan graduel de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages	2	1	3	3	1	2	2	3	2	2	0	<b>21</b>	<b>8</b>	
<b>2.</b>														
<b>Préservation et Valorisation du patrimoine culturel historique (PC)</b>														
<b>PC 1</b>														
<b>Valorisation du patrimoine historique</b>														
<b>PC 1.1</b> Création d'un Musée des arts et industries populaires d'Al Hoceima	1	0	2	3	3	2	3	2	1	3	0	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>PC 1.2</b> Restauration et réhabilitation du bastion d'Al Mazamma	2	0	2	2	1	1	3	1	3	3	2	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>PC 1.3</b> Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central	2	2	3	2	1	1	3	2	2	2	1	<b>21</b>	<b>8</b>	
<b>PC 2</b>														
<b>Adaptation des outils de protection</b>														
<b>PC 2.1</b> Recensement périodique et établissement d'un inventaire actualisé du patrimoine culturel	0	0	1	1	0	0	0	1	1	2	0	<b>6</b>	<b>20</b>	
<b>PC 2.2</b> Mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée et durable du patrimoine culturel	3	2	3	3	1	1	2	3	2	2	0	<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>PC 2.3</b> Création d'une Agence du patrimoine	3	0	0	2	0	0	0	3	0	1	0	<b>9</b>	<b>19</b>	
<b>PC 3</b>														
<b>Promotion du patrimoine historique</b>														
<b>PC 3.1</b> Projet de signalisation et d'élaboration de dépliants, brochures et Guides sur les ressources de la région, ses monuments et son paysage	2	2	1	3	2	1	1	1	2	2	0	<b>17</b>	<b>7</b>	
<b>PC 3.2</b> Production d'un DVD et d'un film de 5 minutes sur le patrimoine historique du PAC	0	1	0	1	0	0	0	1	0	2	0	<b>5</b>	<b>21</b>	
<b>3.</b>														
<b>Développement et durabilité de l'activité touristique (TD)</b>														
<b>TD 1</b>														
<b>Valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel du littoral</b>														
<b>TD 1.1</b> Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région	2	2	3	3	2	2	3	2	2	2	0	<b>23</b>	<b>6</b>	
<b>TD 1.2</b> Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité	2	3	3	2	2	2	3	2	2			<b>21</b>	<b>8</b>	
<b>TD 1.3</b> Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région	2	1	3	3	2	1	3	2	2	2	1	<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>TD 1.4</b> Promotion et valorisation de la pêche artisanale en tant que levier du développement local et du tourisme durable	3	3	3	3	0	0	3	2	1	2	0	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>TD 1.5</b> Aménagement d'un mirador pour l'observation des dauphins	1	2	3	2	2	2	2	2	0	2	0	<b>18</b>	<b>11</b>	

**ID**  
**LIGNES D' ACTIONS**

	CRITERES GIZC/DD								CRITERES GENERAUX				SCORE	RANG/PRIORITE
	Intégration institutionnelle	Intégration terre-mer	Intégration socio-éco-environnementale	Transversalité	Cohérence institutionnelle	Indicateurs de durabilité	Degré de participation	Prévention/action curative	Pertinence	Partenaires	Financement			
<b>POIDS (1 Min- 3 Max)</b>														
<b>TD 1.6</b> Création et extension de gîtes d'étape et gîtes de groupe labellisés autour d'une thématique forte (exp: cirque de Jebha, montagne...)	2	2	3	2	1	1	2	2	1	2	0	<b>18</b>	<b>11</b>	
<b>TD 2</b>														
<b>Encadrement de tout équipement ou construction liés aux activités touristiques dans les sites sensibles</b>														
<b>TD 2.1</b> Elaboration des plans d'aménagement des Zones d'Expansion Touristique en tenant compte des capacités d'accueil et des impacts sur l'environnement.	2	2	2	3	1	2	2	2	2	1	0	<b>19</b>	<b>10</b>	
<b>TD 2.2</b> Mise en place d'un programme de suivi de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures)	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	1	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>TD 2.3</b> Plan de gestion des activités de loisirs nautiques et de loisirs balnéaires	2	1	2	2	0	0	0	1	1	1	0	<b>10</b>	<b>18</b>	
<b>4.</b>														
<b>Pour un développement territorial équilibré et durable (DT)</b>														
<b>DT 1</b>														
<b>Mise à niveau du territoire et maîtrise de l'urbanisation du littoral</b>														
<b>DT 1.1</b> Activation de la mise en application du Plan d'Aménagement de Jebha	3	2	3	3	2	2	1	3	3	1	1	<b>24</b>	<b>5</b>	
<b>DT 1.2</b> Délimitation et enregistrement du DPM et garantie de l'accès aux plages	2	2	1	2	0	2	0	2	1	1	0	<b>13</b>	<b>15</b>	
<b>DT 1.3</b> Identification de nouvelles zones urbanisables sur des terres à très faible potentiel agricole, risque faible et sans impact sur les zones sensibles	3	1	3	3	1	1	3	2	3	1	0	<b>21</b>	<b>8</b>	
<b>DT 1.4</b> Réhabiliter les infrastructures de base dans les communes littorales	3	3	3	3	2	0	1	3	3	1	0	<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>DT 2</b>														
<b>Diversification des activités de la population rurale et amélioration de la production agricole</b>														
<b>DT 2.1</b> Développement de l'arboriculture comme alternative au Cannabis	3	0	3	2	2	1	2	2	2	2	2	<b>21</b>	<b>8</b>	
<b>DT 2.2</b> Valorisation des produits du terroir (séchage des fruits: figues, raisins...)	2	0	3	2	1	1	2	2	1	3	0	<b>17</b>	<b>11</b>	
<b>DT 2.3</b> Valorisation des produits forestiers non ligneux	2	1	3	2	1	2	2	2	2	2	1	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>DT 2.4</b> Développement et modernisation de l'apiculture	2	1	3	2	1	2	2	2	2	2	1	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>DT 2.5</b> Programme de développement du tourisme rural / formation de guides, de gestion de gîtes ruraux	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>DT 2.6</b> Programme d'encadrement des activités agricoles féminines, en vue d'une amélioration des revenus	2	0	3	2	1	1	2	3	2	2	0	<b>18</b>	<b>11</b>	
<b>DT 2.7</b> Programme d'aide à la constitution de groupements fonctionnels (coopératives, association...) autour de petits projets générateurs de revenus.	3	0	3	3	0	1	2	3	2	2	0	<b>19</b>	<b>10</b>	
<b>DT 3</b>														
<b>Appui à la production de la pêche artisanale</b>														
<b>DT 3.1</b> Mise en place d'un service d'entretien et de réparation des barques et des moteurs de hors-bord (surtout pour les communes de Takmout et Sidi Ftouh)	1	0	1	2	0	1	1	2	0	3	0	<b>11</b>	<b>17</b>	
<b>DT 3.2</b> Etude pour une modernisation et une valorisation de la pêche artisanale	2	1	3	2	2	2	3	2	2	2	1	<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>DT 3.3</b> Activation du programme d'élargissement du port de Jebha	2	3	3	2	2	1	1	2	2	2	2	<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>DT 4</b>														
<b>Diversification des sources de revenus de la communauté de pêche artisanale</b>														

**ID**  
**LIGNES D' ACTIONS**

	CRITERES GIZC/DD								CRITERES GENERAUX				SCORE	RANG/PRIORITE
	Intégration institutionnelle	Intégration terre-mer	Intégration socio-éco-environnementale	Transversalité	Cohérence institutionnelle	Indicateurs de durabilité	Degré de participation	Prévention/action curative	Pertinence	Partenaires	Financement			
	<b>POIDS (1 Min- 3 Max)</b>													
<b>DT 4.1</b> Plan d'appui à la conversion vers des activités touristiques (tourisme de pêche, circuits de plongée sous-marine)	3	2	3	2	0	0	0	2	1	2	0	<b>15</b>	<b>13</b>	
<b>5.</b>														
<b>Vers une meilleure gouvernance de la zone du PAC (G)</b>														
<b>G 1</b>														
<b>Renforcement des capacités des intervenants en matière de GIZC</b>														
<b>G 1.1</b> Formation sur le cadre législatif au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral et aux EIE	2	3	3	3	0	2	2	3	2	2	1	<b>23</b>	<b>6</b>	
<b>G 1.2</b> Formation sur les instruments de monitoring, de gestion et de planification des aires marines et côtières sensibles	2	2	3	2	0	1	2	2	1	2	0	<b>17</b>	<b>11</b>	
<b>G 1.3</b> Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits	2	3	3	3	1	2	3	3	3	2	1	<b>26</b>	<b>3</b>	
<b>G 1.4</b> Formation sur les techniques d'évaluation des dégradations environnementales en zone côtière et continentale	2	3	3	3	0	1	2	3	1	2	0	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>G 1.5</b> Formation sur le marché touristique et son évolution	2	2	3	2	1	2	2	2	2	3	1	<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>G 1.6</b> Formation sur les potentialités du littoral dirigée vers les secteurs stratégiques	2	3	3	3	0	2	3	3	2	3	1	<b>25</b>	<b>4</b>	
<b>G 1.7</b> Opérations pilotes à contrat/programme et financement croisé pour implanter la pratique du partenariat public-privé-société civile.	2	2	1	3	1	1	2	3	1	2	0	<b>18</b>	<b>10</b>	
<b>G 2</b>														
<b>Sensibilisation, information, implication des acteurs et des citoyens</b>														
<b>G 2.1</b> Elaboration du matériel d'information (brochures et manuels d'information multilingues) pour la population locale	1	2	2	3	1	2	2	3	2	3	0	<b>21</b>	<b>8</b>	
<b>G 2.2</b> Organisation de séminaires et rencontres à différents échelons (élus locaux, ONG, administrations) portant sur les méthodologies et outils de la GIZC	2	3	1	3	0	2	2	3	2	2	0	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>G 2.3</b> Séances d'informations des locaux sur la Rocade et ses impacts (environnemental et socio-économique)	3	1	3	3	0	0	2	3	1	1	0	<b>17</b>	<b>11</b>	
<b>G 3</b>														
<b>Réduction de l'exclusion sociale (dans un cadre de gestion des conflits)</b>														
<b>G 3.1</b> Formation à l'accès aux ressources financières	2	1	1	3	2	2	2	3	2	2	1	<b>21</b>	<b>8</b>	
<b>G 3.2</b> Suivi des activités de la pêche artisanale et de la pêche professionnelle (réglementation de la pêche professionnelle et limitation des conflits surtout entre chalutage et pêche artisanale).	1	0	3	2	1	1	2	2	2	2	0	<b>16</b>	<b>12</b>	
<b>G 3.3</b> Programme d'appui au bon fonctionnement des différentes formes d'organisation de la population locale, dans un but de réduire les conflits non seulement d'usages mais aussi entre les tribus.	3	0	3	3	0	0	3	3	2	3	0	<b>20</b>	<b>9</b>	
<b>G 3.4</b> Programme d'alphabétisation de la femme en vue d'améliorer ses compétences commerciales.	2	0	3	2	2	2	2	3	3	2	1	<b>22</b>	<b>7</b>	
<b>G 3.5</b> Programme d'amélioration et d'encadrement des femmes dans le domaine du bien être familial: santé, hygiène, nutrition	3	0	3	3	2	2	2	3	3	2	1	<b>24</b>	<b>5</b>	
<b>G 3.6</b> Plan de redynamisation de la maison des jeunes de Jebha	3	0	3	2	2	0	3	3	2	2	2	<b>22</b>	<b>7</b>	
	<b>Score</b>	<b>144</b>	<b>94</b>	<b>176</b>	<b>167</b>	<b>79</b>	<b>85</b>	<b>119</b>	<b>153</b>	<b>126</b>	<b>134</b>	<b>30</b>		
	<b>Rang</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>11</b>		

---

**Annexe 3:**  
**Fiche – Actions prioritaires**  
**(Modèle de fiche identifiant de l’action)**

<b>Domaine:</b>	Thématique ou territorial	
<b>Titre:</b>		
<i>Objectifs et description synthétique</i>		
<b>Objectif général:</b>		
<b>Objectifs spéciaux:</b>		
<b>Description synthétique:</b>		
<i>Contraintes et atouts potentiels</i>		
<b>Contraintes:</b>		
<b>Atouts:</b>		
<i>Porteurs et responsabilités spécifiques</i>		
Institutions, organismes, etc.		
<i>Cout indicatif</i>	en € (en Dh)	
<i>Ressources financières</i>		
Nationaux et internationaux		
<i>Phasage et calendrier</i>		
Etapas		Jalons clés
<i>Diagnostic relevant</i>		
Références		
<i>Indicateurs</i>	<i>Valeurs actuelles</i>	<i>Valeurs-cibles</i>
Base de données		
Atelier de restitution		

---

## **Annexe 4:**

### **Fiches – Actions présentées (16)**

#### ***Patrimoine Naturel (PN)***

PN 1.4: Gestion conservatoire des eaux et des sols (bassin versant Rhiss-Nekor)

PN 1.4 bis: Gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima

PN 2.8: Etablissement et gestion d'une Réserve Naturelle dans le cirque de Jebha

PN 3.7: Réhabilitation de la décharge des déchets solides de Chefchaouen

#### ***Tourisme Durable (TD)***

TD 1.1: Valorisation, à travers la découverte, du patrimoine écotouristique de la région.

TD 1.2: Information et renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de la compétitivité

TD 1.3: Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région

TD 1.4: Promotion et valorisation de la pêche artisanale en tant que levier du développement local et du tourisme durable

TD 2.2: Mise en place d'un programme de suivi de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures touristiques)

#### ***Patrimoine Culturel Historique (PC)***

PC 1.1: Création d'un musée des arts et d'industries populaires

PC 1.2: Restauration et réhabilitation du bastion militaire d'Al Mazamma

PC 1.3: Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central

#### ***Durabilité du Territoire (DT)***

DT 2.3: Valorisation des produits forestiers non ligneux: Exploitation et distillation des PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales)

DT 2.4: Développement et modernisation de l'apiculture dans la commune de M'tioua

DT 3.2: Etude pour une modernisation et une valorisation de la pêche artisanale

#### ***Gouvernance (G)***

G 1.1: Formation sur le cadre législatif au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral et aux EIE

G 1.3: Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits

## Fiche – Action PN 1.4

<b>Thématique:</b>	<b>Préservation et valorisation du patrimoine naturel</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Gestion conservatoire des eaux et des sols (cas du bassin versant Rhiss-Nekor)</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutte contre la dégradation des sols par le maintien de l'état boisé et la vulgarisation des techniques conservatoire des eaux et des sols.</li> </ul> <p><b>Objectifs spéciaux:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation des écosystèmes forestiers;</li> <li>▪ Protection des eaux et des sols;</li> <li>▪ Lutte contre l'envasement des barrages;</li> <li>▪ Amélioration des conditions de vie de la population rurale.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>L'action est structurée en 3 composantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un diagnostic environnemental du BV avec: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ état de l'érosion du sol et du couvert végétal en général,</li> <li>▪ problématiques et potentialités des formations forestières,</li> <li>▪ occupation du sol et usages,</li> <li>▪ élaboration d'un plan de gestion du BV en amont des barrages;</li> </ul> </li> <li>▪ Une identification des méthodes et des techniques adéquates pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un reboisement de protection et régénération des formations forestières;</li> </ul> </li> <li>▪ Une proposition d'un ensemble d'actions pour la diversification des activités agro-pastorales, afin de limiter la pauvreté et l'exclusion.</li> </ul>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hostilité des populations aux interventions exogènes;</li> <li>▪ Statut foncier des terrains qui reste non apuré.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nécessité d'une étude du bassin versant qui dégagera le programme et l'importance des interventions.</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ HCEFLCD</li> <li>▪ ABHL (Tétouan)</li> <li>▪ Universités</li> <li>▪ ONG locales</li> </ul>		
<b>Coût indicatif</b>	<b>€ 100.000 (1.000.000 Dh)</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ HCEFLCD / SEEE / fonds étrangers</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Elaboration des termes de références		Janvier 2011
Etape 2: Lancement d'un appel d'offres		Février 2011
Etape 3: Réalisation de l'étude		Mai 2011 – Mai 2012
Etape 4: Atelier de restitution et recherche de financement du programme d'intervention		Juin 2012
<b>Diagnostic relevant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection du barrage contre l'envasement (protection des ressources en eau)</li> <li>▪ Préservation de l'état boisé (conservation de la surface boisée)</li> <li>▪ Maintient de la fertilité de sols (appui aux revenus des populations rurales)</li> </ul>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs actuelles</b>	<b>Valeurs-cibles</b>
Base de données	Etude sommaire du BV de Rhiss – Nekor	Etude détaillée du Bassin (production d'un rapport – cartes – présentation du programme d'intervention)
Atelier de restitution		1

## Fiche – Action PN 1.4 (bis)

<b>Thématique:</b>	<b>Préservation et valorisation du patrimoine naturel</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du service de gestion des eaux.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement d'un système de gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima;</li> <li>Etablissement d'un modèle de gestion des eaux, compatible avec la valorisation des ressources naturelles et des activités traditionnelles, dans les territoires à forte pression touristique et urbaine;</li> <li>Renforcement des infrastructures d'épuration des eaux usées;</li> <li>Promotion de la réutilisation des eaux épurées.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>Les principales activités de ce projet sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse diagnostique de la gestion de l'eau dans la zone concernée;</li> <li>Echange d'expériences et transfert de compétences entre les deux rives de la Méditerranée;</li> <li>Réalisation d'une action-pilote de traitement des eaux usées;</li> <li>Diffusion des résultats du projet.</li> </ul>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'un modèle de gestion de l'eau durable et compatible avec le développement touristique escompté;</li> <li>Absence de partenariats institutionnels continus entre les autorités locales des deux rives de la Méditerranée en matière de gestion des eaux et d'amélioration des services publics de base;</li> <li>Manque de réglementation et d'organisation de la réutilisation des eaux épurées.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La Province d'Al Hoceima fait partie des bénéficiaires du Programme National d'Assainissement Liquide PNA qui a permis la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement et la réalisation de stations d'épuration des villes et centres de la province à savoir, Al Hoceima, Beni Bouayach, Targuist et Imzouren;</li> <li>L'assainissement liquide bénéficiera à d'autres centres de la province dans les prochaines années;</li> <li>La zone dispose de terrains agricoles où il est possible de développer d'autres cultures;</li> <li>Cette zone qui concentre de grands projets touristiques (Souani, Cala Iris...).</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorités locales</li> <li>Organes de recherche/Chercheurs</li> <li>Populations locales</li> </ul>		
<b>Coût indicatif</b>		
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes concernées</li> <li>Mécanismes de coopération méditerranéenne</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse diagnostique de la gestion de l'eau dans la zone concernée</li> <li>Echange d'expériences et transfert de compétences entre les deux rives de la Méditerranée</li> <li>Réalisation d'une action-pilote de traitement des eaux usées</li> <li>Diffusion des résultats du projet</li> </ul>		Janvier 2010 Juin 2010 Janvier 2011 Décembre 2011
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
Développement d'un système de gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima	Développer des partenariats institutionnels continus entre les autorités locales des deux rives de la Méditerranée	Nombre de partenariats établis
Etablissement d'un modèle de gestion des eaux, compatible avec la valorisation des ressources naturelles et des activités traditionnelles, dans les territoires à forte pression touristique et urbaine		
Renforcement des infrastructures d'épuration des eaux usées	Réalisation d'une action-pilote de traitement des eaux usées	Qualité des eaux épurées
Promotion de la réutilisation des eaux épurées	Échange d'expériences et transfert de compétences entre les deux rives de la Méditerranée	% d'eau épurée réutilisée Répartition de la réutilisation

## Fiche – Action PN 2.8

<b>Thématique:</b>	<b>Préservation et valorisation du patrimoine naturel</b>	
<b>Objectif spécifique:</b>	<b>Protection de la biodiversité marine et préservation des sites sensibles naturels. Proposition de SIBE pour une figure de protection nationale et/ou internationale</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Gestion durable de l'eau dans la zone touristique d'Al Hoceima</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation d'un site de haute valeur éco-biologique et paysagère.</li> </ul> <p><b>Objectifs spéciaux:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Protection d'habitats et d'espèces marines de grande valeur patrimoniale;</li> <li>Préservation d'un paysage d'exception;</li> <li>Mise en place d'un processus GIZC sur un site aux enjeux simplifiés;</li> <li>Protection des ressources halieutiques et préservation des revenus des pêcheurs artisanaux;</li> <li>Diversification des revenus de la localité.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissement de l'aire protégée aux plans juridique et institutionnel;</li> <li>Formalisation de la réglementation du site;</li> <li>Balisage du site à terre et en mer;</li> <li>Etablissement d'une unité de gestion opérationnelle;</li> <li>Mise en œuvre du processus d'action concertée (comité de pilotage et du comité de gestion local);</li> <li>Elaboration des études diagnostic complémentaires et démarrage des programmes de suivi;</li> <li>Mise en œuvre des actions de réhabilitation des paysages et de la biodiversité;</li> <li>Contribution à la mise en tourisme du site;</li> <li>Contribution à la gestion responsable des ressources halieutiques;</li> <li>Communication sur l'initiative.</li> </ul>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Difficultés d'ordre institutionnel pour la mise en gestion d'une aire protégée en milieu marin;</li> <li>Risques d'incompréhension du projet de mise en réserve par les pêcheurs artisanaux;</li> <li>Absence de précédents probants en matière de gestion d'aires protégées marines.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Site de petite taille, pédagogique, permettant d'expérimenter des processus simples de gestion;</li> <li>Grandes qualités paysagères à terre et en mer favorable à l'initiation d'un dispositif de gestion intégrée;</li> <li>Volonté et forte implication au niveau local de préservation et de valorisation raisonnée du site.</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>HCEFLCD</li> <li>Délégation des Affaires Maritimes</li> <li>Direction des Pêches Maritimes</li> <li>Commune de Jebha</li> <li>Direction du Tourisme</li> <li>Province de Chefchaouen</li> </ul>		
<b>Coût indicatif</b>	<b>€ 150.000 (1.500.000 Dh)</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>HCEFLCD</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Requête pour financement		Décembre 2009
Etape 2: Démarrage du processus de concertation et établissement des différents comités		Juin 2010
Etape 3: Etablissement d'une unité de gestion		Octobre 2010
Etape 4: Démarrage des actions de gestion conservatoire		Décembre 2010
Etape 5: Etablissement de l'aire protégée		Décembre 2010
Etape 6: Mise en réserve de l'aire protégée		Janvier 2011
Etape 7: Maîtrise foncière de la partie terrestre du cirque de Jebha et balisage en mer		Janvier 2011
Etape 8: Démarrage du processus de création d'activités touristiques génératrices de revenu		Février 2011
<b>Diagnostic relevant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat zéro: ressources ichtyques</li> <li>Diagnostic: usages et fréquentation dans le site</li> </ul>		

<i>Indicateurs</i>	<i>Valeurs actuelles</i>	<i>Valeurs-cibles</i>
Bancarisation des informations	UNEP-MAP RAC/SPA, 2009. Diagnostic de la biodiversité marine du Rif central (Méditerranée, Maroc) et orientations de gestion	Rapports annuels d'activité et plans d'actions annuels
Evolution des ressources halieutiques (état zéro à établir) dans et au voisinage de l'aire protégée	-	-
Evolution des revenus per capita émanant de la pêche côtière	-	-
Evolution des revenus per capita émanant d'activités touristiques	-	-

### Fiche – Action PN 3.7

<b>Thématique:</b>	<b>Préservation et valorisation du patrimoine naturel</b>	
<b>Objectif spécifique:</b>	<b>Mise en place d'un plan graduel de réhabilitation et/ou éradication et décontamination des décharges sauvages</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Réhabilitation de la décharge des déchets solides de Chefchaouen</b>	
<i>Objectifs et description synthétique</i>		
<b>Objectif général:</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration des conditions de vie des populations;</li> <li>▪ Protection de l'environnement et du couvert forestier;</li> <li>▪ Accompagner l'installation d'une décharge contrôlée à Chefchaouen.</li> </ul>		
<b>Objectif spécifique:</b>		
Restauration de l'état initial des formations forestières et du milieu.		
<b>Description synthétique:</b>		
L'action vise en premier lieu le nettoyage du site de la décharge des déchets solides.		
En 2 <sup>ème</sup> lieu, et en fonction du degré de dégradation:		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ soit un recouvrement des déchets par la terre et la revégétalisation en gradins;</li> <li>▪ soit un reboisement direct.</li> </ul>		
<i>Contraintes et atouts potentiels</i>		
<b>Contraintes:</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fortes pressions anthropiques et naturelles (urbanisation, pollution...).</li> </ul>		
<b>Atouts:</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prédilection des acteurs locaux.</li> </ul>		
<i>Porteurs et responsabilités spécifiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DREF – Rif – Tétouan – (HCEFLCD)</li> <li>▪ Commune urbaine de Chefchaouen</li> <li>▪ Université Abdelmalek Essaadi</li> <li>▪ ONGs locales</li> </ul>		
<b>Cout indicatif</b>	<b>€ 30.000 (300.000 Dh)</b>	
<i>Ressources financières</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commune urbaine de Chefchaouen</li> <li>▪ HCEFLCD</li> </ul>		
<i>Phasage et calendrier</i>		
Etape 1: Elaboration des termes de références		Octobre 2010
Etape 2: Lancer un appel d'offres		Décembre 2010
Etape 3: Réalisation des Travaux		Janvier 2011 – Avril 2011
<i>Diagnostic relevant</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Restauration des zones dégradées (protection des ressources en eau)</li> <li>▪ Préservation de l'état boisé (conservation de la surface boisée)</li> <li>▪ Amélioration de la qualité de l'environnement</li> </ul>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs actuelles</b>	<b>Valeurs-cibles</b>
Etat des sites	Surface dégradée et déchets solides en place	Surface de reboisement et sites nettoyés

## Fiche – Action TD 1.1

<b>Thématique:</b>	<b>Développement et durabilité du tourisme</b>
<b>Titre:</b>	<b>Valorisation, à travers „la découverte“ du patrimoine écotouristique, de la région considérée (sentiers pédestres, équestres, création de gîtes, formation de guides spécialisés...)</b>
<b>Objectifs et description synthétique</b>	
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer des activités attrayantes (culturelles et de loisirs) pour les touristes nationaux et étrangers.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de sentiers pour la découverte des richesses de la zone considérée;</li> <li>▪ Préparation de maisons d’hôtes et de gîtes (relais) permettant aux touristes de connaître le savoir-faire traditionnel des populations locales;</li> <li>▪ Elaboration de documents de communication sur les différents circuits et leurs particularités.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>Il s’agit d’une action-programme composée d’un certain nombre de mesures pour faire connaître les valeurs naturelles et socio-économiques de la zone considérée. Il est pour ainsi important de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faire une analyse de toutes les potentialités pouvant être capitalisées dans des projets écotouristiques;</li> <li>▪ créer des sentiers de découverte des valeurs locales par les touristes;</li> <li>▪ créer des relais (centre d’accueils, gîtes, ...) permettant aux touristes de se reposer ou passer la nuit tout en découvrant le savoir-vivre traditionnel;</li> <li>▪ élaborer des plans de gestion des itinéraires programmés;</li> <li>▪ doter ces centres d’accueil et ces gîtes de toute la documentation nécessaire pour faciliter au touriste la lecture du paysage et la connaissance des valeurs patrimoniales;</li> <li>▪ mettre en réseau ces infrastructures;</li> </ul> <p>Cette action fédératrice devrait, de toute évidence, être accompagnée de programmes de marketing mettant en valeur les particularités de la zone.</p>	
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>	
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Méconnaissance de ce patrimoine aussi bien par la population que par les visiteurs;</li> <li>▪ Manque de formation et d’information de base.</li> </ul> <p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La région littorale de Chefchaouen et Al-Hoceima dispose d’un potentiel énorme en termes de ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, économiques et humaines mais qui n’est pas convenablement capitalisé voire méconnu;</li> <li>▪ Promouvoir le tourisme naturel et culturel dans le cadre des Programmes de développement touristique.</li> </ul>	
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Populations locales</li> <li>▪ ONG locales</li> <li>▪ Autorités locales</li> <li>▪ Ministère du Tourisme</li> <li>▪ Ministère de la Culture</li> <li>▪ HCEFLCD</li> </ul>	
<b>Cout indicatif</b>	<b>6.000.000 Dh</b>
<b>Ressources financières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communes rurales concernées par l’itinéraire</li> <li>▪ INDH</li> <li>▪ Ministère du Tourisme, Ministère de la Culture</li> <li>▪ Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord</li> <li>▪ Région Tanger – Tétouan et Région Taza – Al Hoceima – Taéounate</li> <li>▪ Opérateurs privés et ONG</li> </ul>	

<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Recensement des valeurs naturelles et patrimoniales (culturelles, culinaires, historiques, ...) caractérisant la zone considérée		Janvier 2011
Etape 2: Définition, choix et mise en œuvre de la conception et des contenus des itinéraires identifiés		Mai 2011
Etape 3: Rédaction et publication de guides touristique des itinéraires considérés		Septembre 2011
Etape 4: Identification et mise en place des relais/gîtes à l'intérieur des circuits considérés		Décembre 2012
Etape 5: Elaboration de plans de gestion de ces circuits et de ces gîtes		Mars 2012
Etape 6: Elaboration et installation de panneaux signalétiques relatifs aux différentes ressources marquant le territoire littoral de Chefchaouen et Al Hoceima		Mai 2012
Etape 7: Organisation d'une session de formation en faveur des guides touristiques, des opérateurs touristiques		Juillet 2012
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
Mise en place de sentiers pour la découverte des richesses de la zone considérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement du tourisme écologique individuel national et international</li> <li>▪ Amélioration du réseau routier facilitant l'accès à ces circuits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de nuitées et de séjours dans les gîtes de la zone considérée</li> </ul>
Préparation de maisons d'hôtes et de gîtes (relais) permettant aux touristes de connaître le savoir faire traditionnel des populations locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de gîtes et des infrastructures d'accueil</li> <li>▪ Formation de guides sur le tourisme naturel</li> <li>▪ Mise en réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de nuitées et de séjour dans les gîtes de la zone considérée</li> <li>▪ Qualité des réalisations</li> <li>▪ Nombre de concernés par la formation</li> <li>▪ Consistance du réseau (nombre d'unités)</li> <li>▪ Nombre d'emplois créés</li> </ul>
Elaboration de documents de communication nécessaires pour la valorisation des circuits	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaboration d'une page Web</li> <li>▪ Elaboration de documents d'identification des valeurs de la région: livrets, brochures, dépliants et guides touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de visiteurs du site</li> <li>▪ Nombre de documents sollicités par les visiteurs</li> <li>▪ Taux de satisfaction des visiteurs sur le plan informationnel</li> <li>▪ Nombre de personnes concernées par les programmes de sensibilisation</li> </ul>

## Fiche – Action TD 1.2

<b>Thématique:</b>	<b>Développement et durabilité du tourisme</b>
<b>Titre:</b>	<b>L'information, outil de renforcement des capacités des acteurs locaux dans le domaine du tourisme durable et de compétitivité</b>
<b>Objectifs et description synthétique</b>	
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doter les acteurs locaux des moyens informationnels et pratiques nécessaires pour le développement du tourisme durable dans la zone considérée.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement des moyens de communication/information;</li> <li>▪ Développement des moyens de sensibilisation;</li> <li>▪ Développement des mesures pour augmenter la compétitivité touristique de la destination touristique considérée.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>C'est une action qui consiste à améliorer la communication et la sensibilisation sur les valeurs touristiques de la région concernée, mais aussi promouvoir ce patrimoine pour une meilleure utilisation des ressources de la région et un meilleur développement. Il s'agit, entre autres, de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ élaborer des programmes de communication et de médiatisation sur les potentialités écotouristiques de la région nord du pays;</li> <li>▪ promouvoir l'art et le savoir-faire culinaires de la région;</li> <li>▪ promouvoir les métiers et l'artisanat de la région;</li> <li>▪ mettre en place des aires de repos et de loisirs pour les visiteurs de la région;</li> <li>▪ programmer des activités culturelles (festivals, moussems) sur le patrimoine de la destination;</li> <li>▪ mettre en place un musée sur les valeurs patrimoniales du Nord du Royaume;</li> <li>▪ concevoir et mettre en place une structure facilitant la commercialisation des produits locaux (AGR).</li> </ul>	
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>	
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficulté d'accès à la région;</li> <li>▪ Manque de programmes intégrés valorisant le patrimoine local.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La grande richesse du Nord du pays en termes de traditions, de valeurs culturelles et de paysages naturels à capitaliser;</li> <li>▪ Le nombre d'ONG's et d'acteurs œuvrant dans le domaine du patrimoine et, donc, la grande expérience acquise dans ce domaine par les acteurs locaux.</li> </ul>	
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autorités locales (rurales, municipales et provinciales)</li> <li>▪ Ministère du Tourisme</li> <li>▪ Ministère de la Culture</li> <li>▪ Ministère des Pêches Maritimes</li> <li>▪ Département de l'Artisanat</li> <li>▪ ONG locales</li> <li>▪ Promoteurs touristiques privés</li> <li>▪ Agence pour le Développement des Provinces du Nord</li> </ul>	
<b>Coût indicatif</b>	<b>7.000.000 Dh</b>
<b>Ressources financières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ INDH, Agence pour le Développement des Provinces du Nord, Agences de coopération œuvrant dans la région, Départements de la Culture, du Tourisme, les autorités locales, investisseurs privés</li> </ul>	

<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Conception d'un programme intégré sur les approches appropriées de la communication relative aux valeurs intrinsèques de la région		Janvier – Mars 2011
Etape 2: Conception et développement d'outils adaptés de communication sur l'importance des valeurs patrimoniales de la zone et leur particularité		Janvier – Avril 2011
Etape 3: Conception d'aires de repos et élaboration d'un plan de gestion de ces aires		Mars – Juin 2011
Etape 4: Conception d'un programme de festivités valorisantes de la zone		Mars – Mai 2011
Etape 5: Conception et réalisation d'un musée sur les valeurs socioculturelles et naturelles de la zone considérée et d'une infrastructure pour la commercialisation/valorisation de ses potentialités.		Janvier – Décembre 2011
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
Développement des moyens de communication / information	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposer d'une batterie de moyens de communications pour mieux valoriser le patrimoine socioculturel et naturel de la région nord du pays</li> <li>▪ Amélioration du réseau routier facilitant l'accès à ces circuits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et pertinence des produits élaborés</li> </ul>
Développement des moyens de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposer d'outils de sensibilisation des décideurs, des visiteurs et du grand public</li> <li>▪ Assurer la formation de formateurs et la sensibilisation d'un maximum de personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et qualité des outils de sensibilisation</li> <li>▪ Nombre de formateurs formés</li> <li>▪ Nombre de personnes sensibilisées</li> </ul>
Développement des mesures pour augmenter la compétitivité touristique de la destination touristique considérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire connaître les potentialités de la région</li> <li>▪ Disposer d'un espace pour réunir et exposer ces valeurs</li> <li>▪ Assurer aux populations locales: artisans, pêcheurs, agriculteurs, et par conséquent à la région, de meilleures recettes et un développement durable de leurs ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de visiteurs de la région</li> <li>▪ Nombre de visiteurs du Musée</li> <li>▪ Recettes des populations locales</li> </ul>

## Fiche – Action TD 1.3

<b>Thématique:</b>	<b>Développement et durabilité du tourisme</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Utilisation des technologies et approches vertes pour la promotion de l'écotourisme dans la région</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion des technologies vertes et d'approches écologiques pour un développement durable du tourisme dans la région nord du pays.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître toutes les potentialités énergétiques (vents, ensoleillement), pouvant être capitalisées pour le développement d'un tourisme écologique dans la destination;</li> <li>Mettre en place un projet pilote sur une structure pilote, pour le développement du tourisme écologique dans la région.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>Cette action consiste à identifier tous les éléments pouvant être capitalisés pour la mise en place et le montage d'un projet pilote sur une structure touristique fonctionnant „en vert“ et qui utilise les „moyens naturels“ et les „moyens de bord“ pour le développement de ses activités. Parmi les tâches à entreprendre dans cette action, il est important de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>connaître les potentialités écologiques et environnementales de la région pour savoir ce qui peut être capitalisé pour le développement d'un tourisme vert;</li> <li>élaborer un manuel pour le développement d'un tourisme vert dans la région en y incluant ce qu'il est important de prendre en considération pour ce faire;</li> <li>mettre en place un projet pilote sur le développement du tourisme vert dans la région.</li> </ul>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources naturelles de base (eau, énergie, ...) y sont peu mobilisables;</li> <li>L'enclavement de la région nord du pays, l'éloignement et les difficultés d'accès.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'énormes potentialités naturelles (paysages, en particulier);</li> <li>Un important patrimoine culturel à valoriser;</li> <li>Un savoir-faire traditionnel particulier.</li> </ul>		
<b>Acteurs prenant part à la réalisation du projet</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>ONG travaillant sur le développement local</li> <li>Autorités locales</li> <li>Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord</li> <li>Département de l'Environnement</li> <li>Ministère du Tourisme</li> <li>Ministère de la Culture</li> <li>HCEFLCD</li> <li>Promoteurs touristiques</li> </ul>		
<b>Cout indicatif</b>	<b>5.000.000 Dh</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes, provinces et régions</li> <li>Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord</li> <li>Ministère du Tourisme</li> <li>Promoteurs touristiques privés</li> <li>INDH</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Diagnostic des potentialités à capitaliser pour un tourisme vert et durable dans la destination	Janvier – Mars 2011	
Etape 2: Identification d'une structure pilote pour la réalisation de ce projet	Mars – Avril 2011	
Etape 3: Elaboration d'un manuel (cahier de charges) pour la mise en œuvre du projet	Avril – Juin 2011	
Etape 4: Elaboration d'un plan de gestion écologique de la structure concernée	Avril – Juin 2011	
Etape 5: Mise en place des différentes infrastructures et des approches nécessaires pour le fonctionnement du projet	Juin 2011 – Mars 2012	

<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Indicateurs</i>
Connaître toutes les potentialités (vents, ensoleillement, pouvant être capitalisées pour le développement d'un tourisme écologique dans la destination	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disposer d'un état des lieux sur tout ce qui peut être utilisé pour la mise en place de ce projet (ressources naturelles, législation, institutions, partenaires...)</li> </ul>	
Mettre en place un projet pilote sur une structure pilote, pour le développement du tourisme écologique dans la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Convaincre une structure touristique de s'approprier à cette expérience</li> <li>▪ Disposer d'un guide sur ce qu'il faut adopter dans cette structure et sur la „comment“ de sa gestion (capitaliser les produits locaux, valoriser le savoir-faire local...)</li> <li>▪ Apporter les „transformations“ nécessaires à ladite structure pour que celle-ci soit conforme aux objectifs du projet (énergie renouvelable, recyclage des déchets, réutilisation de l'eau...)</li> <li>▪ Disposer de sources d'alimentation des clients en produits de terroir (ferme bio, lait frais, légumes et fruits bio...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Degré de conformité du projet avec les normes requises (indicateur qualitatif)</li> <li>▪ Taux de satisfaction de la clientèle</li> </ul>

## Fiche – Action TD 1.4

<b>Thématique:</b>	<b>Développement et durabilité du tourisme</b>
<b>Titre:</b>	<b>Promotion et valorisation de la pêche artisanale dans la zone du PAC en tant que levier du développement local et du tourisme durable</b>
<b>Objectifs et description synthétique</b>	
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Action-programme ayant comme but le développement de la pêche artisanale et la conservation des ressources à travers une pêche responsable. Elle a pour objectif le développement local des populations et du tourisme durable. Une durabilité à travers la promotion et la valorisation de la pêche artisanale moyennant la modernisation de la pêche artisanale et sa mise à niveau ainsi que l'aménagement des points de débarquement ou des débarcadères.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation et mise à niveau de la pêche artisanale;</li> <li>Aménagement de points de débarquement.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>La pêche artisanale en Méditerranée est une activité traditionnelle très développée, qui assure un apport considérable pour les différentes communautés des pêcheurs. Au Maroc, la zone du PAC compte parmi les zones les plus productives de la Méditerranée marocaine, connaissant ainsi une activité de pêche importante, avec environ 300 barques basées au niveau de plus de 30 points de débarquements. Elle assure un certain équilibre socio-économique dans la région grâce à la création de nombreux emplois directs et indirects, et aux résultats économiques positifs. Cependant, cette activité demeure à l'état artisanal faiblement valorisée et peu développée. Ainsi, conscient que la pêche constitue l'un des enjeux majeur des deux provinces pour assurer la durabilité du Tourisme, cette action-programme propose un certain nombre de mesures pour développer la pêche artisanale dans la zone du PAC. Il est ainsi important de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>moderniser les engins de pêche;</li> <li>aménager les points de débarquement ou débarcadères.</li> </ul>	
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>	
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Points de débarquement trop dispersés sur les deux provinces (Chefchaouen et Al Hoceima).</li> </ul> <p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme Millenium Challenge – Account – Maroc Projet Pêche Artisanale;</li> <li>Main d'œuvre qualifiée;</li> <li>Zones productives.</li> </ul>	
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>ONG locales</li> <li>Universités</li> <li>Ministère du Tourisme</li> <li>Office National des pêches</li> <li>Institut National de la Recherche Halieutique</li> <li>MCA: Programme Millenium Challenge</li> </ul>	
<b>Coût indicatif</b>	<b>€ 100.000 (1.000.000 Dh)</b>
<b>Ressources financières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes rurales concernées</li> <li>INDH</li> <li>Ministère du Tourisme</li> <li>Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord</li> <li>Région Taza – Al Hoceima – Taounate</li> <li>Opérateurs privés et ONG</li> <li>Ministère des Pêches</li> <li>Programme Millenium Challenge</li> </ul>	

<b>Phasage et calendrier</b>		
Phase 1: Recensement des points de débarquement (débarcadères) et des pêcheurs dans les deux provinces		Janvier 2011
Phase 2: Atelier de sensibilisation à la pratique d'une pêche artisanale		Mars 2011
Phase 3: Atelier de vulgarisation des prototypes (barques en polyester (fibre de verre) et Caissons isothermes) adaptés aux barques traditionnelles		Août 2011
Phase 4: Atelier de formation pour la conception des barques en fibre de verre et des caissons isothermes et mise en place d'une structure de gestion pour la réalisation du projet: Vente à crédit d'embarcations, de moteurs et de matériel de pêche		Novembre 2011
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
Modernisation de la pêche artisanale: Nouvelles barques en matière légère (conception des barques en fibre de verre...) Engins de pêche plus performants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la sécurité de navigation des pêcheurs</li> <li>▪ Augmenter la qualité et la quantité de prise</li> <li>▪ Diminuer la pression sur le bois de la forêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de barques ou de pêcheurs disparus lors de la navigation</li> <li>▪ Evolution du stock de la pêcherie</li> <li>▪ Nombre d'ateliers installés dans les débarcadères pour la fabrication des barques en fibre de verre</li> </ul>
Mise à niveau de la pêche artisanale: réalisation des infrastructures qui permettront une meilleure valorisation des débarquements par la mise en place d'une chaîne de froid continue (Caissons isothermes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer le niveau de vie des pêcheurs</li> <li>▪ Mettre aux normes d'hygiène les barques (caissons isothermes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ % d'augmentation du niveau de vie des pêcheurs</li> <li>▪ Qualité des produits de pêche</li> </ul>
Aménagement des points de débarquement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure valorisation des débarquements par la mise en place d'une chaîne de froid</li> <li>▪ Regroupement des pêcheurs en coopératives leur permettant d'obtenir des réductions au niveau des coûts des intrants et de transport à travers la réalisation d'économies d'échelle</li> <li>▪ Cette action permettra également une intégration socio-économique des populations concernées en leur donnant la possibilité d'adhérer à des systèmes d'assurance maladie, de couverture sociale et de retraite appropriés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de coopératives formées par an</li> <li>▪ Nombre d'adhésion à des systèmes d'assurances ou de maladie</li> <li>▪ Nombre de barques en fibre de verres mises en service</li> <li>▪ % de satisfaction des pêcheurs pour les nouveaux engins de pêche</li> <li>▪ Taux d'adhésion de la communauté des pêcheurs au projet</li> </ul>

## Fiche – Action TD 2.2

<b>Thématique:</b>	<b>Durabilité de l'activité touristique</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Mise en place d'un programme de suivi de l'évolution des plages (impact de nouvelles infrastructures touristiques)</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promotion de la vocation touristique balnéaire et de loisirs du littoral.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction du risque de l'érosion côtière;</li> <li>▪ Prévention de la vulnérabilité des infrastructures côtières face aux tempêtes et à l'élévation du niveau de la mer;</li> <li>▪ Sensibilisation sur les risques littoraux.</li> </ul> <p><b>Description synthétique</b></p> <p>Cette action comporte une analyse de l'état actuel du littoral et des causes de son évolution, une évaluation de l'impact sur l'équilibre du littoral des aménagements notamment touristiques. Elle va permettre ainsi de déterminer les évolutions probables du trait de côte et de préconiser les mesures de prévention et types d'aménagements raisonnables à envisager pour préserver l'équilibre et l'environnement littoral (Cas du projet Souani).</p> <p>L'ensemble de ces analyses reposent sur l'étude des plages sur une échelle historique et un suivi régulier, ce qui va permettre une évaluation de l'ampleur et de la vitesse du phénomène d'érosion.</p> <p>Le programme consistera en:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un monitoring, sur une année, des plages et des infrastructures côtières, avec: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi détaillé: retrait du trait côte, évolution en surface et en volume des plages;</li> <li>▪ Suivi des infrastructures portuaires et touristiques: évaluer avec précision leur impact sur le stock sédimentaire.</li> </ul> </li> <li>▪ Une intégration des données historiques, et détermination des tendances à moyen et long termes. Les produits espérés: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carte de vulnérabilité et de risque;</li> <li>▪ Plan d'Action pour la gestion des risques littoraux (érosion, inondations et CC);</li> <li>▪ Plan d'action pour un programme de suivi continu.</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de données sur la dynamique hydrosédimentaire;</li> <li>▪ Nombreuses plages de faible superficie (beach-pocket).</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informations de base;</li> <li>▪ Ressources humaines (Universités).</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Universités</li> </ul>		
<b>Coût indicatif</b>	<b>€45.000 (450.000 Dh)</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement</li> <li>▪ APDN</li> <li>▪ Préfectures d'Al Hoceima et de Chefchaouen</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Définir un cahier de charge		Janvier 2011
Etape 2: Réalisation de l'étude		Février 2011 – Mars 2012
Etape 3: Réalisation du Pla d'action		Avril – Juin 2011
Etape 4: Atelier de restitution et présentation du Plan d'action		Juin 2012 (1 jour)

---

**Diagnostic relevant**

- Une littoralisation grandissante: occupation du cordon dunaire, littoralisation de près de 50% de la bande côtière d'Al Hoceima;
- Une tendance érosive généralisée;
- Risques:
  - disparition de certaines plages à moyen terme,
  - inondation par surélévation liée aux tempêtes et à l'élévation accélérée du niveau marin;
- Impacts:
  - direct sur le tourisme: pérennité et qualité des plages, des infrastructures touristiques,
  - sur la biodiversité et le paysage: réduction de l'attractivité touristique,
  - économique: pertes liées à la réduction de l'attractivité touristique et au non respect de l'environnement,
  - social: perte d'emplois et conflit d'usage.

<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs-cibles</b>
Rapports d'avancement trimestriels	3
Plan d'action	1
Atelier de restitution et présentation du Plan d'action	1

## Fiche – Action PC 1.1

<b>Thématique:</b>	<b>Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Création d'un Musée des arts et d'industries populaires</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet vise la mise en valeur et la promotion des savoir-faire traditionnels comme étant une composante essentielle de l'identité culturelle dans le territoire d'Al Hoceima.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'aménagement d'un Musée à la Médina d'Al-Hoceima sera considéré comme une première action démonstrative de projets intégrés; La promotion des métiers et de l'artisanat de la région;</li> <li>La création d'un point d'attraction pour des visiteurs nationaux et internationaux;</li> <li>Le Musée pourrait constituer un espace de débat et de sensibilisation pour les étudiants et les professionnels;</li> <li>Le Projet en question ne sera pas consacré aux seuls savoir-faire traditionnels de la ville où il sera implanté, mais il comprendra plutôt les données relatives à ceux que l'on rencontre dans tout le territoire du PAC du Rif central;</li> <li>Diversification des revenus de la localité.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>La mise en place d'une action qui puisse répondre aux principes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un consensus autour d'un thème fédérateur/ une ressource territoriale bien définie;</li> <li>Présence de ce thème/ressource sur tout le territoire ou sur sa majorité de sorte à pouvoir favoriser le travail en réseau entre les opérateurs locaux. Les pratiques – artisanat et savoir-faire – sont l'expression d'une histoire, d'une culture mais aussi d'un mode de vie;</li> <li>Avoir un impact sur le développement local intégré et permanent.</li> </ul>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comblé un vide en matière d'établissements permettant la promotion touristique et la mise en valeur des ressources culturelles dans le territoire d'Al Hoceima.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le pôle Al Hoceima recèle un nombre important d'œuvres artistiques, constituant un patrimoine culturel d'une grande valeur. Il s'agit de le faire connaître aux chercheurs et au public national et étranger. Ces œuvres, sans une protection et une conservation convenables, sont menacées de disparition (cas de la poterie à Al Hoceima qui disparu avec le décès de la dernière femme potière dans la ville qui a exercé ce métier);</li> <li>L'action sur les savoir-faire traditionnels cible aussi implicitement et même directement le développement de filières économiques liées à la culture: une promotion du produit et de la Région du PAC.</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction régionale de la culture</li> <li>Délégation des Affaires Maritimes</li> <li>Direction des Pêches Maritimes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les Communes des deux provinces</li> <li>Direction du Tourisme et de l'Artisanat</li> <li>Province d'Al-Hoceima</li> </ul>	
<b>Cout indicatif</b>	<b>€ 850.000 (8.500.000 Dh)</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>INDH, Agence du développement des Régions Nord, Ministères de la Culture, du Tourisme, les autorités locales</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Réalisation d'un DVD sur les savoir-faire locaux dans le territoire pour sensibiliser les opérateurs		1 mois
Etape 2: Conception de projet de réhabilitation et réalisation des travaux de restauration du bâtiment		6-8 mois
Etape 3: Des travaux de restauration		12 mois
Etape 4: Des travaux d'aménagement du musée		9 mois
Etape 5: Préparation de la conception et du contenu du musée		4 mois
Etape 6: Formation du personnel et guides locaux		1-2 mois
Etape 7: Démarrage du processus de création d'activités touristiques génératrices de revenu		Janvier 2011
<b>Diagnostic relevant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des ressources territoriales;</li> <li>Développement du système économique local;</li> <li>Création de nouveaux emplois liés au musée (personnel du musée, guides...);</li> <li>Soutien à la promotion des coopératives d'artisanat.</li> </ul>		

## Fiche – Action PC 1.2

<b>Thématique:</b>	<b>Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique</b>
<b>Titre:</b>	<b>Restauration et réhabilitation du bastion militaire d'Al Mazamma</b>
<b>Objectifs et description synthétique</b>	
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation du patrimoine culturel historique d'Al Mazamma.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Restaurer et consolider les parties endommagées du bastion par les tremblements de terre qu'a connus la région et, également, par le bombardement des canons de l'îlot occupé par les Espagnole, qui se trouve en face du site;</li> <li>Le monument est à restaurer en vue d'une meilleure conservation et d'une bonne mise en valeur surtout qu'il se trouve en mauvais état de conservation;</li> <li>L'aménagement d'espaces et d'infrastructures du site: une conservation, un musée ou une maison du patrimoine ou galerie d'exposition;</li> <li>Contribuer à la promotion du patrimoine commun de la Région selon une approche intégrée;</li> <li>L'intégration entre une action visant la mise en valeur d'une composante culturelle du territoire (monuments anciens) par la création d'activités économiques (musée; commerces, expositions...etc.).</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablissement d'une protection physique et juridique par le classement du site;</li> <li>Etablissement d'une unité de gestion opérationnelle;</li> <li>Mise en œuvre du processus d'action concertée (comité de pilotage et du comité de gestion locale);</li> <li>Mise en œuvre des actions de réhabilitation du site;</li> <li>Renforcer l'infrastructure d'accueil touristique du site et itinéraire de visite;</li> <li>Contribution à la gestion responsable des ressources patrimoniales.</li> </ul>	
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>	
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La question de la faiblesse du cadre juridique et réglementaire du site, touche aussi le système économique local;</li> <li>Insuffisance en matière de la réglementation relative à la protection et conservation des monuments et sites historiques;</li> <li>Absence de la protection de l'environnement du site;</li> <li>Détérioration et dégradation des monuments du site;</li> <li>Absence d'infrastructures touristiques;</li> <li>Absence de stratégie de promotion du patrimoine culturel.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité des ressources culturelles du site;</li> <li>Potentialité de la ressource patrimoniale;</li> <li>Site archéologique, d'une valeur pédagogique, permettant d'expérimenter des processus de gestion intégrée;</li> <li>Grandes qualités d'architecture du site favorable à l'initiation d'un dispositif de gestion intégrée de la zone côtière;</li> <li>Volonté et forte implication au niveau local (associations) de préservation et de valorisation raisonnée du site.</li> </ul>	
<b>Acteurs prenant part à la réalisation du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Province d'Al Hoceima</li> <li>Commune Urbaine d'Ajdir</li> <li>La Campagne Générale Immobilière (CGI)</li> <li>Commune Urbaine d'Al Hoceima</li> <li>Conseil régional de Taza/Al-Hoceima</li> <li>Direction du Tourisme et Direction de la Culture</li> </ul>	
<b>Cout indicatif</b>	<b>€ 250.000 (2.500.000 Dh)</b>
<b>Ressources financières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorités locales, établissements privés</li> </ul>	

<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Evaluation et expertise de l'assiette retenue pour l'implantation du projet pilote		Mars 2010
Etape 2: Requête pour financement		Mai 2010
Etape 3: Démarrage du processus de concertation et établissement d'un plan d'intervention		Juin 2010
Etape 4: Début des travaux de restauration et de consolidation		Juillet 2010
Etape 5: Création d'infrastructures: conservation et aménagement d'un musée du site		Décembre 2010
Etape 6: Classement du site ou son inscription sur la liste du patrimoine à préserver		Janvier 2011
Etape 7: Démarrage du processus de création d'activités touristiques génératrices de revenu		Février 2011
Etape 8: Mise en place d'infrastructures de gestion		Février 2011
<b>Diagnostic relevant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic de la diversité et la richesse patrimoniale du Rif central (Méditerranée, Maroc) et orientations de gestion (2009);</li> <li>▪ Le patrimoine culturel est considéré comme une ressource potentielle pour le développement local qui représente un attrait touristique important.</li> </ul>		
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valorisation du patrimoine local</li> <li>▪ Inciter les touristes à visiter la région pour découvrir sa diversité culturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution à la préservation de quelques monuments de la région</li> <li>▪ Augmentation du nombre de touristes marocains et étrangers</li> <li>▪ Créations de nouveaux emplois liés au site (guides accompagnateurs, restauration)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande locale: intérêt de la population, associations, ONG</li> <li>▪ Nombre de touristes affluant sur le site</li> <li>▪ Nombre de nuitées dans les hôtels</li> <li>▪ Evolution des revenus émanant de la visite des touristes</li> </ul>

## Fiche - Action PC 1.3

<b>Thématique:</b>	<b>Préservation et valorisation du patrimoine culturel historique</b>
<b>Titre:</b>	<b>Valorisation du patrimoine rural: Itinéraire sur les traces des fortifications côtières du Rif central</b>
<b>Objectifs et description synthétique</b>	
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en réseau des ressources culturelles et naturelles du territoire Chefchaouen/Al Hoceima en vue d'assurer la valorisation et le développement régional à travers le secteur touristique.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel du littoral du Rif central;</li> <li>Contribution à un développement socio-économique durable du littoral du Rif central;</li> <li>Développement du tourisme de montagne et du tourisme écologique dans cette région.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>C'est un itinéraire culturel spécifique qui consiste en sites/monuments étape faisant partie d'un réseau de plusieurs monuments d'ordre militaire, composé de fortins, de forteresses, de casbahs, de tours de vigie et de surveillance des côtes du territoire du Rif central. Ce projet est amplement rénovant puisqu'il propose une nouvelle forme de tourisme sortant de l'ordinaire, en l'occurrence l'itinéraire des villes impériales (Marrakech, Rabat, Fès et Meknès) largement saturé.</p> <p>Faire connaître le Rif central autrement et mettre en évidence ses potentialités culturelles et naturelles, pour en faire un produit de relance touristique et économique locale. L'enjeu principal de ce projet pilote réside dans sa capacité d'être reconnu et vécu comme réellement fédérateur.</p> <p>Le projet aura une durée d'exécution de 12 mois et comprendra 5 principales étapes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définition, choix et mise en œuvre de la conception du parcours de l'itinéraire: choix des lieux et sites en conformité avec la stratégie du développement du tourisme rural;</li> <li>Elaboration et publication d'un guide du parcours avec cartes explicites;</li> <li>Elaboration et installation de panneaux signalétiques relatifs aux ressources patrimoniales territoriales;</li> <li>Amélioration des infrastructures routières notamment dans les zones rurales enclavées;</li> <li>Marketing et communication de l'offre touristique propre à la région.</li> </ul>	
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>	
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Méconnaissance de ce patrimoine aussi bien par la population que par les visiteurs;</li> <li>Manque de formation et d'information.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La région littorale de Chefchaouen et d'Al Hoceima détient un potentiel remarquable en terme de ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, économiques et humaines mais qui ne sont pas bien exploitées voire méconnues;</li> <li>Promouvoir le tourisme culturel dans le cadre des Programmes de développement touristique.</li> </ul>	
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>ONG locales</li> <li>INSAP, UNAU, Universités</li> <li>Ministère de la Culture</li> </ul>	
<b>Coût indicatif</b>	<b>€ 900.000 (10.000.000 Dh)</b>
<b>Ressources financières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes rurales concernées par l'itinéraire</li> <li>INDH</li> <li>Ministère de la Culture</li> <li>Ministère du Tourisme</li> <li>Agence Nationale pour le Développement des Provinces du Nord</li> <li>Région Tanger – Tétouan et Région Al Hoceima – Taza</li> <li>Opérateurs privés et ONG</li> </ul>	

<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Mise en valeur des ressources culturelles et naturelles du littoral du Rif central <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition, choix et mise en œuvre de la conception et de contenu de l'itinéraire</li> <li>▪ Création d'un comité d'orientation et de pilotage et un comité de gestion</li> </ul>	Janvier 2011	
Etape 2: Elaboration et publication d'un guide touristique du parcours, des cartes et des brochures	Mars – Mai 2011	
Etape 3: Définition des circuits de visite et de promenade	Juin – Septembre 2011	
Etape 4: Elaboration et installation de panneaux signalétiques relatifs aux différentes ressources marquant le territoire littoral de Chefchaouen et d'Al Hoceima	Octobre – Décembre 2011	
Etape 5: Organisation d'une session de formation en faveur des opérateurs des festivals et des moussems	Décembre 2012	
Etape 6: Organisation d'un séminaire de restitution, sensibilisation et de promotion du circuit	Janvier 2012	
<b>Diagnostic relevant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le tourisme culturel et les loisirs verts sont très demandés sur le territoire, notamment en matière de randonnées et de découverte;</li> <li>▪ Impact direct sur la population rurale par la création de nouveaux emplois liés aux activités touristiques et la réduction de l'exclusion et le désenclavement social que peut permettre la diversification des activités et l'aménagement de nouvelles infrastructures routières;</li> <li>▪ Venir en aide à la population locale pour bénéficier des potentialités de leur région, afin de contribuer à la relance de l'économie locale, et par conséquent à la création d'activités génératrices de revenus.</li> </ul>		
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>
Diversifier le potentiel touristique et développer un label original	Mise sur le tourisme individuel ( <i>Free Independent Tourist FIT</i> ) national et international	Nombre de flux touristiques, de nuitées et de séjour
Développement de structures d'accueil	Acteurs institutionnels, investisseurs pour le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de réalisations en matière de structure d'accueil</li> <li>▪ Nombre de nuitées dans les maisons d'hôtes, les gîtes jalonnant le parcours</li> </ul>
Offre de nouvelles opportunités d'emploi	Jeunes diplômés d'écoles hôtelières et de métiers de tourisme, universitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'emplois créés</li> <li>▪ Nombre de travailleurs dans les secteurs en rapport direct ou indirect avec la mise en œuvre du circuit proposé</li> </ul>
Elaboration et création d'une page web	Touristes et vacanciers, visiteurs du site	Nombre de visiteurs de la page web
Réalisation et amélioration des infrastructures touristiques d'accueil	Acteurs institutionnels et opérateurs privés, communes	Nombre d'infrastructures créées
Une meilleure accessibilité et une réelle amélioration de l'infrastructure routière notamment dans les zones littorales	Acteurs institutionnels et opérateurs privés	Nombre de parcours routiers réalisés
Elaboration de documents d'identification et de publicité sur le territoire: livrets, brochures, dépliants et guides touristiques relatant la richesse et la diversité historique et culturelle, avec repérage des principales potentialités susceptibles d'abriter de véritables sites touristiques dans la région.	Touristes et vacanciers, visiteurs et population locale	Diffusion d'informations sur l'histoire et l'identité culturelle du territoire
Intégration de la région Chefchaouen/Al Hoceima sur la liste des nouveaux circuits touristiques nationaux, conformément à la vision nationale du tourisme (Maroc 2010 pourrait recevoir dix millions de touristes?)	Touristes, vacanciers et visiteurs	Nombre de nuitées enregistrées dans les différents établissements d'accueil touristiques de la région: gîtes, hôtels...

## Fiche – Action DT 2.3

<b>Thématique:</b>	<b>Pour un développement territorial équilibré et durable</b> <b>Diversification des activités de la population rurale et amélioration de la production agricole</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Valorisation des produits forestiers non ligneux: Exploitation et distillation des PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales)</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diversifier les sources de revenus des populations rurales.</li> </ul> <p><b>Objectif spécifique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration des revenus des populations rurales tout en assurant la préservation des ressources naturelles.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>Le projet permettra de développer des cultures alternatives à fort potentiel économique et culturel, en adoptant une approche participative et la promotion de la situation de la femme. Il cible principalement le développement de la production de plantes aromatiques et médicinales à travers l'amélioration des techniques de collecte, de distillation et de séchage.</p> <p>Le programme se compose de 5 blocs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La confection et l'installation de l'unité de distillation: 450.000 Dh</li> <li>▪ L'aménagement des locaux: 100.000 Dh</li> <li>▪ Des journées de formation: 100.000 Dh</li> <li>▪ La conception de logo et étiquette pour les bouteilles: 50.000 Dh</li> <li>▪ Une assistance technique: 100.000 Dh</li> </ul> <p>Au niveau de la rentabilité, un revenu de 2.000Dh mensuel/famille sera assuré pendant la campagne (6 mois/an).</p>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Population non organisée;</li> <li>▪ Méconnaissance des débouchés des produits dérivés.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Potentialité importante de la ressource;</li> <li>▪ Possibilité de mise en culture des PAM;</li> <li>▪ Expérience locale.</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DREF – Rif – Tétouan – (HCEFLCD)</li> <li>▪ Commune rurale de M'tioua</li> <li>▪ ONG locales de développement</li> <li>▪ Université Abdelmalek Essaadi</li> <li>▪ Centre national de recherche forestière (Rabat)</li> </ul>		
<b>Cout indicatif</b>	<b>€80.000 (800.000 Dh)</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ INDH / ANDPN</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Elaboration des termes de références	Février 2010	
Etape 2: Lancement d'un appel d'offres	Mars 2010	
Etape 3: Fourniture / Installation et organisation de la population	Mai 2010 – Août 2010	
Etape 4: Lancement des activités	Octobre 2010	
<b>Diagnostic relevant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pression sur les ressources et surtout surcharge de l'espace pastoral;</li> <li>▪ Niveaux des productions animales et végétales faibles, en deçà du potentiel;</li> <li>▪ La non maîtrise des techniques de production;</li> <li>▪ Création d'AGR.</li> </ul>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs actuelles</b>	<b>Valeurs-cibles</b>
Emplois créés	0	10 <sup>ème</sup>
Revenus supplémentaires	0	12.000 Dh/ménage/an

## Fiche – Action DT 2.4

<b>Thématique:</b>	<b>Pour un développement territorial équilibré et durable</b> <b>Diversification des activités de la population rurale et amélioration de la production agricole</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Développement et modernisation de l'apiculture dans la commune de M'tioua</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier les sources de revenus des populations rurales.</li> </ul> <p><b>Objectif spécifique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la production du miel;</li> <li>Amélioration des revenus des populations rurales;</li> <li>Valorisation du couvert végétal.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>Le projet, pensé comme outil d'appui à la production, sera réalisé selon un processus participatif dans 1 ou 2 Douar (s), et vise le développement de la production apicole, en modernisant cette activité, dans la commune rurale de M'tioua.</p> <p>Le projet prévoit l'acquisition de 100 ruches peuplées, 50 vides, 100 hausses et autres matériel apicole, le coût de fonctionnement pour une année. Il est destiné à 2 groupes d'apiculteurs de 5 personnes chacun. Selon la fiche technique de rentabilité, le projet dégage un revenu mensuel par bénéficiaire de 600 Dh (à partir de la 2ème année en prenant en compte le coût d'amortissement d'équipement et matériel apicole).</p> <p>En outre, la zone est riche en aliments d'abeilles, en effet les forêts de la région sont caractérisées par l'abondance des plantes aromatiques.</p> <p>L'action comportera aussi, dans ses phases, une formation, sensibilisation et un accompagnement technique des groupes ciblés et envisagera la possibilité de les organiser (association, coopérative...).</p>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Population non organisée;</li> <li>Pratiques traditionnelles.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Potentialité importante pour le développement de l'activité;</li> <li>Expérience régionale.</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>DREF – Rif – Tétouan – (HCEFLCD)</li> <li>Commune rurale de M'tioua</li> <li>ONG locales de développement</li> <li>Université Abdelmalek Essaadi</li> </ul>		
<b>Coût indicatif</b>	<b>€ 26.000 (260.000 Dh)</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>INDH / ANDPN</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Elaboration des termes de références		Février 2010
Etape 2: Lancer un appel d'offres		Mars 2010
Etape 3: Fourniture / Installation et organisation / Formation de la population		Mai 2010 – Août 2010
Etape 4: Lancement des activités		Octobre 2010
<b>Diagnostic relevant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pauvreté de la population rurale;</li> <li>Risque de délocalisation et exclusion;</li> <li>Création d'AGR.</li> </ul>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs actuelles</b>	<b>Valeurs-cibles</b>
Emploie créée	0	10 <sup>ème</sup>
Nombre de formations / sensibilisation	0	4
Revenus supplémentaires	0	10.000 Dh/ménage/an

## Fiche – Action DT 3.2

<b>Thématique:</b>	<b>Pour un développement territorial équilibré et durable</b> <b>Appui à la production de la pêche artisanale</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Etude pour une modernisation et une valorisation de la pêche artisanale</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévenir la surexploitation des ressources halieutiques dans la baie de M'diq;</li> <li>Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.</li> </ul> <p><b>Objectif spécifique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation du métier de la pêche artisanale;</li> <li>Organisation / orientation du métier de pêche artisanale.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>L'action s'inscrit dans une perspective de valorisation du métier de la pêche artisanale, tout en assurant la préservation des ressources halieutiques.</p> <p>L'étude, d'une durée de 10 mois, va comprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un diagnostic environnemental et socio-économique du secteur de pêche artisanale;</li> <li>Une étude du circuit de commercialisation des produits de la pêche artisanale;</li> <li>Un programme d'action qui vise l'organisation du métier et cherchant une valeur ajoutée aux produits de pêche artisanale.</li> </ul>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pauvreté;</li> <li>Taux d'analphabétisme;</li> <li>Manque de formation.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Associations de pêcheurs;</li> <li>INRH, ONP, DPM;</li> <li>ONG locales très actives;</li> <li>Universités.</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>INRH</li> <li>Associations de pêche artisanale</li> <li>Universités</li> </ul>		
<b>Coût indicatif</b>	<b>€ 12.000 (125.000 Dh)</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>INDH</li> <li>ADPN</li> <li>Fonds Mohammed V pour la Solidarité</li> <li>Association des armateurs de la pêche côtière</li> <li>Chambre maritime de la Méditerranée et de l'Atlantique nord</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Définir un cahier de charge		Janvier 2011
Etape 2: Lancer un appel d'offres		Février 2011
Etape 3: Réalisation des études		Mars – Décembre 2011
Etape 4: Séminaire de restitution et de sensibilisation		Janvier 2012
<b>Diagnostic relevant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rareté de la ressource dans la zone;</li> <li>Diminution des revenus;</li> <li>Commercialisation des produits.</li> </ul>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs-cibles</b>	
Production de rapports des enquêtes préliminaires (4)	Chaque 2 mois	
Nombre d'enquêtes	4	
Rapport final / atelier de présentation	1	

## Fiche – Action G 1.1

<b>Thématique:</b>	<b>Vers une meilleure gouvernance de la zone du PAC</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Formation sur le cadre législatif au Maroc, et plus spécialement les dispositions relatives au littoral et aux EIE</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités de bonne gouvernance locale.</li> </ul> <p><b>Objectif spécial:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière GIZC.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b> La formation, de courte durée, vise à donner aux intervenants en matière de GIZC (acteurs locaux, ONG...), les bases juridico-institutionnelles d'intervention au niveau du littoral. Les modules de formation seront regroupés autour de 4 axes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les principaux instruments de gestion disponibles au Maroc pour l'intervention au niveau du littoral;</li> <li>Les principaux instruments juridico-institutionnels dans une vision de gestion intégrée;</li> <li>Le dysfonctionnement du système d'intervention au niveau du littoral au Maroc et la nécessité d'un cadre légal spécifique au littoral;</li> <li>Le Projet de loi relative à la protection et à la mise en valeur du littoral: pertinence, objectifs et principaux axes.</li> </ul>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de formation;</li> <li>Niveaux de formations disparates.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Données de bases;</li> <li>Ressources humaines (université, services externes des ministères...);</li> <li>ONG locales très actives.</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>ONGs locales</li> <li>Commune</li> <li>Université</li> </ul>		
<b>Coût indicatif</b>	<b>€ 15.000 (150.000 Dh)</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Universités</li> <li>Direction de la réglementation et du contrôle au secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Définir un cahier de charge		Janvier 2011
Etape 2: Préparation de la formation		Mars 2011
Etape 3: Réalisation de la formation		Avril 2011 (5 jours)
<b>Diagnostic relevant</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit et carences dans la gouvernance locale en relation avec la GIZC;</li> <li>Les perspectives de développement de la zone du PAC fait augmenter les pressions de tout type sur son littoral et lancent un défi sur le plan de gouvernance locale, d'où la nécessité d'engager des programmes de formations pour la bonne gouvernance locale.</li> </ul>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs-cibles</b>	
Nombre de participants à la formation	25	

## Fiche – Action G 1.3

<b>Thématique:</b>	<b>Vers une meilleure gouvernance de la zone du PAC</b>	
<b>Titre:</b>	<b>Formation à la concertation, prévention et gestion des conflits</b>	
<b>Objectifs et description synthétique</b>		
<p><b>Objectif général:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des capacités de bonne gouvernance locale;</li> <li>▪ Renforcement de la cohésion sociale.</li> </ul> <p><b>Objectif spécifique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévention des conflits et des tensions entre les différents utilisateurs;</li> <li>▪ Apprentissage des techniques de communication et de débat démocratique.</li> </ul> <p><b>Description synthétique:</b></p> <p>L'action, de courte durée, consiste à former les acteurs locaux (administration, responsables d'ONG locales, secteur privé, associations professionnelles, etc.) à la recherche de moyens permettant de manière consensuelle de trouver les meilleures solutions aux problèmes et aux conflits d'usages au niveau de la zone du PAC. Les modules de formation seront regroupés autour de 4 pôles principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Profils environnemental et socio-économique des communes de la zone du PAC;</li> <li>▪ Problématiques d'usages au niveau et Principes de la GIZC;</li> <li>▪ Module spécialement dédié à la discussion et la possibilité de résolution des problématiques concrètes des professionnels et usagers de la zone. Cette mise sur table des usages et la discussion des problématiques entre les acteurs permettra le renforcement de la cohésion sociale et le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits.</li> </ul>		
<b>Contraintes et atouts potentiels</b>		
<p><b>Contraintes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de formation et de sensibilisation;</li> <li>▪ Niveaux de formation disparates;</li> <li>▪ Manque de discussions démocratiques.</li> </ul> <p><b>Atouts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ONG locales très actives;</li> <li>▪ Université.</li> </ul>		
<b>Porteurs et responsabilités spécifiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communes</li> <li>▪ ONG locales de développement</li> <li>▪ Universités</li> <li>▪ Organismes internationaux</li> </ul>		
<b>Coût indicatif</b>	<b>€ 20.000 (200.000 Dh)</b>	
<b>Ressources financières</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ANDPN/ Préfectures/ Communes</li> </ul>		
<b>Phasage et calendrier</b>		
Etape 1: Définir un cahier de charge		Janvier 2011
Etape 2: Préparation de la formation		Mars 2011
Etape 3: Réalisation de la formation		Avril 2011 (5 jours)
<b>Diagnostic relevant</b>		
<p>Les perspectives de développement qu'offre la zone du PAC fait augmenter les pressions, notamment touristique et urbanistique sur son patrimoine naturel et culturel, ce qui génère forcément:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des conflits d'usages;</li> <li>▪ un risque de délocalisation des anciennes activités;</li> <li>▪ un risque d'exclusion sociale des familles qui vivaient de ces anciennes activités.</li> </ul>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs-cibles</b>	
Nombre de participants à la formation	25	

---